

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

REUNION DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

Présidence de M. Patrice JOLY

Le lundi 24 octobre 2016, à 10 heures, M^{mes} et MM. Les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand.

OUVERTURE DE LA REUNION

M. le Président :

Mesdames et messieurs, permettez-moi tout d'abord de commencer par excuser Monsieur le Préfet de la Nièvre, qui ne pouvait pas être présent parmi nous aujourd'hui, Madame Carillon-Couvreur, le maire de Nevers, mais qui est représenté ici.

LA SANTÉ DANS LA NIÈVRE, UNE URGENCE ABSOLUE

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

Madame la Sénatrice, mesdames et messieurs les Élus, Monsieur le Directeur de l'ARS, Monsieur le Doyen de la Faculté de médecine de Dijon, Monsieur le Président de l'Ordre des médecins de la Nièvre, mesdames et messieurs les représentants des Ordres, mesdames et messieurs les représentants des divers organismes agissant dans le secteur de la santé dans le département, mesdames et messieurs des représentants d'associations d'usagers, mesdames, messieurs,

Merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette importante session dédiée à l'organisation des soins dans la Nièvre au regard de la situation actuelle et surtout à venir qui relève de l'état d'urgence absolue selon une formule que l'on a vue apparaître il y a peu pour qualifier l'état de personnes ayant subi un traumatisme grave.

Avant de poser un regard diagnostique sur la situation dans notre département, je souhaite rappeler quelques notions fondamentales concernant la santé, le système de santé et les politiques de santé.

Cette réunion part d'un postulat : le droit à la santé est un droit humain fondamental.

Pour organiser ce droit, sont mis en place, dans tous les pays, des systèmes de santé.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un système de santé qui fonctionne bien répond de manière équilibrée aux besoins et aux attentes d'une population :

- en améliorant l'état de santé des personnes, des familles et des communautés,
- en défendant la population contre les menaces pour sa santé,
- en protégeant les personnes des conséquences financières de la maladie,
- en assurant un accès équitable à des soins centrés sur la personne,
- en permettant aux gens de prendre part aux décisions qui touchent à leur santé et au système de santé.

La santé de la population d'un pays, l'élaboration d'un système de santé qui soit performant sur l'ensemble de ces points incombe aux gouvernements.

Pour autant, si l'on veut instaurer cet accès équitable aux soins centrés sur la personne, les acteurs locaux sont essentiels dans la mesure où ils sont porteurs d'une connaissance fine des réalités du terrain et peuvent ainsi favoriser, d'un point de vue opérationnel, cet accès équitable et juste aux soins, à la santé et à l'amélioration de la qualité de la vie.

De plus, à travers les actions qu'ils mènent, ils participent à l'amélioration de la santé de leurs concitoyens au sens général de ce qu'elle représente en bien-être physique, psychologique ou social.

Composée de représentants de l'ensemble de notre territoire, notre collectivité s'est emparée légitimement de ce sujet de la santé, sujet de préoccupation de nos concitoyens, même, si ce sujet n'entre pas directement dans le champ de compétence de notre Institution. Mais, vous le savez, selon la formule désormais connue, notre collectivité s'occupe de ce qui ne nous regarde pas, au sens des compétences institutionnelles qui lui sont confiées.

Ceci explique cette session départementale qui, partant d'un diagnostic qui traduit les dysfonctionnements de notre système de santé, formulera des propositions concrètes pour son amélioration et revendiquera que soient pris en compte des engagements forts par l'Etat, qui a en charge cette responsabilité.

Car la désertification médicale, dans la Nièvre, est devenue réalité. Difficultés d'accès aux soins, délais de rendez-vous chez les spécialistes trop longs, éloignement géographique d'un professionnel, en sont la preuve.

Le départ à la retraite de nos médecins est source d'inquiétude pour les habitants de ce territoire. À cet égard, je vous invite à prendre connaissance du courrier désespéré de notre collègue Joëlle Julien d'Imphy, dont la commune risque de se retrouver bientôt sans médecin.

L'offre de soins actuelle est insuffisante et inégalement répartie sur le territoire. Elle ne répond plus à cette exigence d'équité d'un bon système de santé.

Nous constatons d'abord une faible densité médicale : dans la Nièvre, le ratio est de 1,4 médecin généraliste pour 2 000 habitants, alors que le ratio national est du double avec de 2,8 médecins pour 2 000 habitants.

Dans certaines spécialités, la situation est pire. Ainsi, la Nièvre compte tout au plus 2 pédopsychiatres. Cette situation impacte fortement l'exercice de notre compétence Protection de l'Enfance. Un impact à la fois opérationnel – à qui adresser les enfants qui doivent être pris en charge ? – et budgétaire : les solutions par défaut impliquent des frais financiers considérables.

À cette faible densité s'ajoute un réel problème de démographie médicale. Tant par rapport à l'âge des médecins – 36% des médecins nivernais ont plus de 60 ans – qu'au solde arrivées/départs. Le Docteur Lemoine, président de l'ordre des médecins de la Nièvre, l'indique, vous l'entendrez dans le film que nous allons projeter. À Nevers, trois médecins vont partir en retraite l'année prochaine, ce sont près de 6 000 patients sans médecin généraliste demain.

Cette situation entraîne une sous-médicalisation de la population nivernaise, avec des ratios santé très inquiétants.

Un taux de mortalité prématuré élevé, c'est à dire, des personnes qui meurent avant 65 ans. Dans la Nièvre, ce taux s'élève à 13,7%, alors que la moyenne nationale est de 8,6%.

Ces morts précoces sont liées pour 41 % à des cancers, pour 7 % à des addictions, et pour 14 % à des maladies cardiovasculaires.

Ce diagnostic, cruel, est encore aggravé par des obstacles sociaux : une population vieillissante, avec près de 13% de personnes de plus de 75 ans, un taux de précarisation important, avec un taux de chômage de 9,5% au second semestre 2015 (contre 9,2 % en Bourgogne), plus de 6 900 personnes privées d'emploi dont plus de la moitié depuis plus de deux ans.

La Nièvre est donc particulièrement touchée par les inégalités médico-sociales qui concernent l'ensemble de ses territoires.

Ainsi, sur les territoires urbains, on constate une inégalité entre centre-ville et quartiers, notamment concernant les soins de premiers recours. L'offre de soins se concentre principalement dans les centres villes et les quartiers excentrés sont déficitaires.

De même, sur les territoires ruraux, les difficultés d'accès aux soins pèsent, pour des questions de mobilité, sur les personnes à revenus modestes ou âgées.

Dans tous les territoires enfin, l'accès aux urgences est inférieur à la moyenne nationale. 13 % des habitants de la Nièvre vivent à plus de 30 minutes d'un équipement hospitalier. Seuls 35 % sont situés à moins de 10 minutes d'un service d'urgence (contre 44 %, à titre de comparaison, en Côte d'Or).

Pour autant, notre Département n'entend pas baisser les bras.

La Nièvre doit relever deux défis.

Le premier, c'est un accès aux soins équitable.

Le Conseil départemental s'y attache, et s'appuie sur ses propres services, notamment les services de la PMI pour maintenir, sur l'ensemble du territoire, un maillage des services de prévention médico-sociale. Avec ses 11 sites d'action médico-sociale, et avec la PMI, nous accompagnons les futurs parents, les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adolescents.

C'est ainsi, par exemple qu'en 2015, 785 enfants ont bénéficié de vaccinations dans le cadre des consultations de nourrissons.

Le Conseil départemental propose également une offre de santé qui permet l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies notamment à travers des actions de lutte contre la tuberculose, et également des vaccinations. Rue Lamartine à Nevers s'est ainsi constituée ce que l'on pourrait appeler une Maison de la Prévention, qui regroupe le CEGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des MST), un centre départemental de vaccination, un centre départemental de planification et d'éducation familiale, un centre de lutte anti tuberculose. Ces services de santé publics existent également à Château-Chinon, Decize, Cosne-sur-Loire et Clamecy.

Le Conseil départemental a soutenu et soutient les initiatives locales en matière de santé, notamment à travers la construction de maisons de santé, ce qui fait que notre département aujourd'hui dispose d'un des maillages les plus denses en matière de maisons de santé sur son territoire.

Je me réjouis également de la permanence d'hôpitaux de proximité dans notre département, de l'ouverture d'une antenne SMUR à Château Chinon. Elle est le fruit d'un réel effort de partenariat entre

les différents services de secours qui ont accepté de franchir les frontières de leurs compétences respectives : services d'urgence hospitaliers, médecins libéraux, ambulanciers, sapeurs-pompiers ; ces derniers dont je veux saluer le travail, et signaler qu'ils constituent sur notre territoire souvent le dernier recours.

Enfin, permettez-moi de souligner la dernière initiative que nous menons en partenariat avec l'ARS à savoir la plateforme d'information, d'accompagnement et d'orientation sur l'IVG à destination des patients qui se trouvent parfois seules dans ces moments délicats, en raison de l'éloignement de praticiens. À l'issue de cette matinée, nous signerons la convention qui nous lie sur cette action.

Second défi : renforcer l'attractivité du territoire pour les médecins.

C'est ce qu'évoquera après moi Alain Lassus, Vice-Président en charge de la santé.

Il vous présentera les dispositifs que nous avons mis en place, ou mettrons en place, pour répondre à ce défi.

Toutefois, je pense que l'Etat devrait être sur cette question plus coercitif.

Nous avons de nombreux exemples où le tapis rouge a été déroulé pour un médecin, un professionnel de santé, qui, peu de temps après avoir bénéficié de nombreux avantages, est parti en rechercher d'autres ailleurs.

Les études de médecine en France se déroulent dans des universités financées par l'argent public. Pourquoi continuer à laisser s'installer les jeunes diplômés dans des espaces déjà fort bien pourvus en généralistes et spécialistes de toutes sortes ?

Pour nos territoires, il nous resterait la télémédecine ! Ne nous racontons pas d'histoire avec la médecine tout numérique. Tout médecin sait qu'au-delà des symptômes physiques, dans le secret de son cabinet, il a obtenu bien d'autres informations qui lui auront permis d'affiner son diagnostic et de donner le traitement le mieux adapté à la pathologie réelle de son patient.

Oui, la télémédecine est un élément de réponse, mais ce n'est pas LA réponse.

Je remercie de leur présence M. Huet, Doyen de la Faculté de médecine de Dijon, dont je sais l'attention qu'il porte à notre territoire, d'être venu participer à cette session exceptionnelle, ainsi que M. Lannelongue, Directeur de l'ARS, avec lequel nous avons des discussions que l'on pourrait qualifier de sincères sur la situation de notre département.

Je suis heureux qu'ils soient tous deux venus enrichir notre débat, et remercie également tous ceux qui ont pris la parole dans le film qui vous sera présenté dans un instant.

Merci.

*(Projection d'un film réalisé par le Service Communication
du Conseil départemental de la Nièvre,
donnant la parole à plusieurs professionnels de santé de la Nièvre : médecins, infirmières,
praticiens hospitaliers, directeur d'hôpital, représentants des organisations professionnelles...)*

M. le Président : Nous avons vu ici quelques exemples d'exposés de problématiques et de recherches de réponses par les différentes catégories d'acteurs de la santé sur ce département.

Il y a un acteur particulier à qui je vais donner la parole, qui est Alain Lassus. Il assume ce dossier avec détermination.

INTERVENTION DE M. LASSUS, VICE-PRÉSIDENT

M. Lassus : Merci.

Madame la Sénatrice, Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Directeur de l'ARS, Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine de Dijon, mesdames, messieurs,

Le titre que nous avons donné à notre session d'aujourd'hui pose, je le pense, remarquablement bien le problème : la santé dans la Nièvre, c'est une urgence absolue. Patrice Joly, dans son introduction, vous a montré pourquoi c'était une urgence, et je n'y reviendrai pas. Je vais plutôt essayer de vous montrer que nous nous sommes fortement engagés sur le sujet, et que nous avons déjà réagi, même si en théorie la santé n'est pas une compétence de notre Conseil départemental.

Je rappelle toutefois que, si nous n'avons pas la compétence santé, nous avons celle d'être chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, et qu'il ne saurait y avoir de territoire attractif si nous n'avons pas réglé les problèmes sanitaires.

Depuis un an et demi, après des premières propositions, nous avons affiné notre réflexion pour aboutir tout à la fois à des actions et à des propositions d'actions. Tous les sujets que nous allons aborder sont résumés dans une motion que je vous propose de voter à la fin de nos travaux.

Je vais vous faire successivement des propositions pour améliorer ou créer des capacités à faire venir des professionnels médicaux et paramédicaux sur notre territoire, et c'est pour moi la priorité.

Mais je procéderai également à quelques sujétions sur notre système hospitalier, mais aussi le médico-social, axe important de la politique de notre collectivité.

Il nous faut donc attirer des professionnels de santé, et sur cette thématique, je vous propose peut-être de modifier notre logiciel. Jusqu'à ce jour une réflexion de techniciens, d'élus, des propositions incitatives d'ordre général étaient l'alpha et l'oméga. J'ai l'absolue certitude qu'au-delà de cette manière de faire, il faut avant tout établir le contact avec les futurs professionnels de santé et s'appuyer sur ceux qui sont déjà sur le territoire.

Commençons par repérer des professionnels de santé, de futurs professionnels de santé, prenons contact avec eux, et construisons ensemble un projet de vie et un projet professionnel. Disons-nous également que dans la complexité actuelle c'est auprès des jeunes Nivernais que l'on aura le plus de chance de contractualiser.

Repérer nos futurs professionnels de santé nécessite que nous obtenions les coordonnées des jeunes en formation, avec leur accord, et que nous prenions contact, nous élus, avec eux. C'est pour cela que je vous ai proposé de faire sur chaque canton un état des lieux, vu par les élus et les professionnels de santé, et non pas forcément par des études statistiques ; puis, de vous donner les coordonnées des étudiants en médecine, ou d'autres professionnels de santé originaires de votre territoire.

Dans un deuxième temps, je souhaite que vous puissiez offrir à ces jeunes des contrats financiers pour les aider à poursuivre leurs études. A ce jour, nous avons signé quatre contrats en quatre mois, et deux sont en cours, et deux contacts viennent d'être pris. En Saône et Loire, dix contrats ont été signés depuis 2013. A ce stade de mon intervention, je vais peut-être proposer à Marina Fermeli qui est une de nos invitées, de se lever. Je vais vous la présenter. Cette jeune fille a signé son contrat avec nous ; elle est en troisième année de médecine à la Faculté de Dijon. Elle nous fait le plaisir de venir assister à nos travaux. Nous allons essayer de la suivre, et de construire avec elle à la fois son projet de vie et son projet professionnel, et de la suivre tout au long des six ans qui lui restent à faire au cours de ses études médicales. Tout à l'heure, je pense que vous pourrez discuter avec elle, parce que c'est intéressant, surtout pour mes collègues, parce que vous pourrez voir comment le contact s'est pris, vous allez pouvoir en parler, et vous verrez que c'est peut-être une autre manière de procéder, et que c'est une autre approche. Merci Marina.

Je pense aussi qu'il faut que l'on puisse s'occuper d'offrir un logement avec le soutien du Conseil Départemental.

J'aimerais aussi qu'avec l'aide de Monsieur le Doyen et de Monsieur le Directeur de l'ARS, soit mise en place une filière, ou une maquette, donnant la possibilité aux étudiants de faire 80 à 90 % des trois dernières années de leur formation dans la Nièvre. Tout à l'heure, Thierry Lemoine en a parlé, cela nous paraît extrêmement important. Ils pourraient faire leur formation dans nos hôpitaux et chez nos médecins libéraux. Cette mesure me semble très prioritaire pour rétablir le lien entre de jeunes professionnels et leurs futurs collègues en faisant des remplacements, où ils pourront connaître les spécialistes et les médecins hospitaliers nivernais. C'est ce qui se passait il y a trente ans avec l'internat périphérique, et qui a disparu avec la réforme des études médicales.

Je souhaite que cette filière de trois ans puisse être offerte aux étudiants notamment nivernais qui poursuivent leurs études dans d'autres facultés, notamment à Clermont-Ferrand.

Si chaque année, quatre à cinq étudiants prenaient cette voie, ceci améliorerait sans aucun doute notre situation et nous donnerait le temps alors de construire ces fameux projets de vie et ces fameux projets professionnels.

Je souhaite qu'une structure légère ARS - Conseil départemental suive très régulièrement les étudiants qui s'engagent pour la Nièvre à travers nos contrats.

Je souhaite également que les futurs médecins nivernais puissent tous bénéficier de la nouvelle convention médicale permettant une aide à l'installation. C'est la totalité de la Nièvre qui est en difficulté, et je propose donc, plutôt que de définir un zonage, que l'on définisse un quota annuel de médecins pour la Nièvre, quel que soit le territoire où ils s'installent, et que tous soient aidés.

Je souhaite également que les futurs médecins et autres professionnels de santé puissent participer à l'élaboration du projet médical des maisons de santé, même s'ils sont toujours en formation. Il faut amender les règlements qui compliquent la mise en place de ces maisons de santé pluridisciplinaires notamment l'obligation de deux médecins pour faire un projet, parce qu'alors, pour ma collègue Joëlle Julien, Maire d'Imphy, cela va être extrêmement compliqué. Je l'ai indiqué, il y a quelques jours, à Dijon, la Nièvre est dans un tel état que maintenant, les règlements qui sont faits finalement sont contre nous. Par exemple, concernant le fait d'avoir deux médecins pour ouvrir une maison de santé, cela, nous ne pouvons plus le remplir.

Être attractif c'est aussi avoir sur ce territoire isolé où nous sommes loin des centres universitaires, un véritable pôle de formations sanitaires, parce qu'il va aider à la fidélisation des jeunes. Ce pôle pourra faciliter la possibilité offerte aux jeunes Nivernais de faire

des études. Mais il va aussi renforcer notre rattachement à la région Bourgogne – Franche-Comté. Dans la structure très horizontale de la Région Bourgogne – Franche-Comté, avec le pôle de Besançon et celui de Dijon, il semble intéressant d’avoir un pôle à Nevers, car nous, Nivernais, n’avons aucun appétit pour cet axe Grand Est dont on parle tant.

Ce que je dis est partagé par l’ensemble des élus et professionnels de santé du Département, et notamment de l’agglomération de Nevers, représentée aujourd’hui par M. Francillon, car M. Thuriot est retenu aujourd’hui, et qui est prête à faire l’effort avec le Conseil départemental pour l’installation matérielle de ce pôle de santé en Nivernais. D’ores et déjà, tout à l’heure, je pense que ces messieurs accompagneront Monsieur le Doyen pour lui montrer les possibilités de s’installer sur la caserne Pittié à Nevers.

Il faut commencer par l’universitarisation de l’école d’infirmiers, par l’ouverture en septembre 2017 de l’école d’ergothérapie, travaillée par Monsieur Biard, qui a toute notre confiance ; et puis, Monsieur le Doyen, avec votre appui, votre soutien, il faut ouvrir au plus vite une PACES à Nevers. Je sais que vous le souhaitez, vous nous l’avez dit. Je connais aussi les obstacles, mais sachez que nous sommes tous prêts à finaliser avec vous ce projet.

J’ai la conviction qu’après ces installations, d’autres filières de santé s’installeront à Nevers. Il y a quelques semaines, la Région a conforté cette idée de développement d’un pôle de formations sanitaires à Nevers, et nous a promis son appui.

Il faut aussi que l’ARS, la Faculté, le CHU prennent toutes les mesures pour que les postes d’internes soient tous pourvus dans notre Département. De notre côté, le CHAN a d’ores et déjà décidé de construire un internat moderne sur le site de l’hôpital, et je pense que ce sera un plus pour les accueillir.

Il faut un plan pour que les assistants partagés deviennent une réalité sur notre territoire. Il faut que nos généralistes prêts à faire de la formation accueillent effectivement des étudiants en Médecine. Nous sommes prêts à discuter, Conseil départemental, agglomération, praticiens, de la façon d’améliorer leur accueil.

Sur ce point, si le volontarisme ne suffit plus, il va falloir – peut-être ; c’est une suggestion que je fais – ne plus proposer au choix plus de postes qu’il n’y a d’étudiants, puisque, malheureusement, quand on propose 110 postes et qu’il y a 100 étudiants, les 10 qui ne sont pas pris sont toujours dans la Nièvre. Donc, peut-être qu’il faut effectivement s’affirmer, et revoir cette problématique.

Dans un département en difficultés sanitaires, notamment en offres de soins, le maillage hospitalier est extrêmement important. Je crois

à la capacité du Groupement Hospitalier de Territoire à améliorer l'offre de soins notamment en termes de spécialités, en termes d'urgences et de permanences des soins. Nous avons pu constater l'engagement de M. Scherrer, Directeur du CHAN et de M. Ballout, Président de la CME, et de tous les médecins hospitaliers pour écrire ce projet. Il est écrit à la hauteur de ce que nous pouvions attendre. Je tiens à souligner encore une fois le véritable engagement des médecins hospitaliers, engagement peu habituel jusqu'à ce jour, pour écrire un projet médical qui va rapprocher les Nivernais d'une offre de soins à la fois plus cohérente et plus importante.

Il reste à mettre en route les instances, et notamment celles des élus, qui pourront utilement constater que le GHT n'est pas un outil pour déshabiller le territoire de ses services de santé, mais bien pour le renforcer. Je m'en porte garant, et saurais surveiller tout cela.

Maintenant, je vais faire à M. Lannelongue une proposition qui pourrait permettre à tout le monde de repartir du bon pied, et qui montrerait aux Nivernais que l'on est très conscient de la situation. Je propose l'annulation de la dette de nos hôpitaux périphériques, de façon à leur permettre à la fois de rentrer de plain-pied dans le GHT, et de retrouver une capacité à investir qu'ils n'ont plus, du fait des difficultés financières. Cet effacement de la dette pourrait être compensé par une réflexion sur une gestion financière globalisée du GHT.

J'aimerais également que l'on réfléchisse à une amélioration de l'intégration du secteur hospitalier privé, pour une meilleure mutualisation des compétences médicales, car elles sont toutes nécessaires pour notre département.

Dans une autre vie, je suis également Président du Conseil de Surveillance du CHS Pierre Lôo. La psychiatrie va très mal dans la Nièvre. Nous avons un excellent investissement de personnels médicaux et paramédicaux, comme dans tous nos hôpitaux d'ailleurs, mais il manque neuf psychiatres et deux pédopsychiatres et nous sommes à la veille de l'incapacité pour les établissements de santé mentale à répondre aux besoins de la population.

Il y a dix jours, le Conseil de Surveillance du CHS a entériné l'idée de faire avec la pédopsychiatrie du CHAN, aidé par un cabinet, un projet médical de psychiatrie pour la Nièvre. C'est là aussi une extrême urgence, il va falloir trouver une solution pour faire venir des psychiatres et des internes en psychiatrie dans notre département. Je vous renvoie à la façon dont se répartissent les internes de psychiatrie de la région Bourgogne – Franche-Comté.

J'ai beaucoup parlé de la médecine générale et de la médecine hospitalière, mais la crise est la même pour les spécialités médicales et les autres professionnels de santé. Des solutions originales sont proposées dans la Nièvre comme le projet de M. Bouillot, qui est en train de devenir une réalité. La « maison des spécialistes » va ouvrir prochainement, mais je partage avec lui quand il explique que la maison des spécialistes, comme les maisons de santé pluridisciplinaires, d'ailleurs, seules, ne font pas venir de médecins. Sur ces maisons de santé, j'aimerais solliciter l'ARS pour qu'une aide encore plus importante soit apportée à l'ingénierie dans la phase de projets et de mise en place, et dans la coordination dans la phase de fonctionnement. Il va également falloir accepter la déréglementation pour la mise en place de ces maisons de santé, car dans la Nièvre, je l'ai déjà dit, il n'y a plus beaucoup d'endroits où on trouve des médecins pour faire un projet.

Je me dois de dire un mot sur le médico-social, même s'il peut paraître un peu hors sujet aujourd'hui. C'est en effet une politique prioritaire du Conseil départemental. Là aussi, nous avons un programme dans ce Département où le pourcentage de gens en difficultés est largement au-dessus des moyennes nationales.

Nous souhaitons une extension du dispositif PAERPA (Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie) sur toute la Nièvre.

Nous souhaitons avec l'ARS mettre en adéquation l'offre et la demande au niveau de nos établissements médico-sociaux, quelle qu'en soit la spécialité.

Et puis nos valeurs et les besoins du territoire nous amènent à être innovants, puisque tout à l'heure, vers midi, nous allons conventionner pour une plateforme IVG unique en son genre avec M. Lannelongue.

J'ai été long, et je m'en excuse, mais vous savez plus ou moins tous que je suis bavard. Laissez-moi quand même quelques mots de conclusion.

Dans ce que je propose, il y a peu de mesures à grosses incidences financières, hormis l'éventuel effacement de la dette des hôpitaux, mais cet effacement peut d'ailleurs à court ou moyen terme être efficace pour les patients Nivernais et pour l'économie locale en particulier le BTP. Les contrats proposés aux étudiants ont également un coût (500 € par mois, soit 180 000 €/an si nous avons 30 contrats), mais si nous avons effectivement ces 30 contrats, nous aurons réglé une partie importante des problèmes que nous pose la démographie médicale.

Donc peu d'incidence financière dans ce qui est proposé, et un gros besoin de volontarisme pour tout le monde et de travail en commun.

Nous sommes devant la nécessité de faire évoluer les réglementations pour les adapter à la problématique de notre département, de façon à les rendre efficaces.

Et je voudrais qu'un certain nombre de ces propositions puissent avoir valeur d'expérimentation à utiliser ensuite sur d'autres territoires.

Merci de votre présence à tous. Merci en particulier à toutes les personnes qui sont venues, et qui nous font le plaisir de travailler avec nous.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci pour cette présentation, riche et constructive. Il a été question, dans les propositions faites par Alain Lassus, de la formation des étudiants. Cela me conduit à donner la parole à M. Huet, Doyen de la Faculté de Médecine, auquel je renouvelle mes remerciements pour sa présence.

Ensuite, sur des questions plus générales, je vais donner la parole au Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne – Franche-Comté (ARS), et ensuite nous pourrons engager un débat sur ce sujet.

Je donne la parole à Monsieur le Doyen.

INTERVENTION DE M. HUET, DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE DIJON

M. Huet :

Merci, Monsieur le Président. D'abord, merci de votre invitation, et, ainsi qu'à l'ensemble de votre équipe, de tout ce travail fait en amont, et, je l'espère, en aval maintenant, grâce à une coopération, qui, je crois, est très bonne entre la Faculté et le Département.

Vos soucis sont les mêmes à l'échelon régional.

(Projection d'un diaporama)

La Bourgogne n'est pas vraiment en meilleure situation que la Nièvre en matière de démographie médicale. Elle l'est un petit peu. Mais, malheureusement, en matière de formation, nous sommes dans une situation un peu difficile.

Évidemment, la situation démographique de la Bourgogne est extrêmement préoccupante. Le propos aujourd'hui est de dire que

si l'on veut avoir un accès à la santé, il faut évidemment avoir une offre de soins, et que, si l'on veut avoir une offre de soins, il faut des médecins ; il faut des médecins qui en amont aient été formés. Or, aujourd'hui, je dirais, le fil est aujourd'hui cassé entre le département en matière de formation, puisque très peu d'étudiants nivernais accèdent au concours PACES – je vais y revenir – et ensuite aux études médicales à Dijon.

Cet accès aux études de santé est difficile, il est éparpillé, entre Paris, quelquefois Tours, souvent Clermont-Ferrand, et parfois, mais trop peu souvent Dijon.

Or, le retour sur investissement de la formation d'un étudiant est extrêmement important, puisque, pour espérer fidéliser un étudiant sur un territoire de santé, il faut qu'il ait lui-même eu accès à ce territoire pendant ses études. Or, former des étudiants à Clermont, à Paris ou à Tours n'a aucun sens si on espère les faire venir ensuite dans la région Bourgogne.

Pour avoir une fidélisation d'un jeune sur le territoire, il faut que son cycle de formation soit intégré à son territoire. C'est absolument essentiel.

Malheureusement aujourd'hui la région Bourgogne est dans une difficulté que l'on connaît bien. Elle fait partie des régions dont le taux de fidélisation est parmi les plus bas de France. Je parle bien de la région Bourgogne, et non pas de la région Bourgogne – Franche-Comté ; je le fais volontairement, car nous avons encore heureusement aujourd'hui une compartimentalisation entre la Bourgogne d'un côté, et la Franche-Comté de l'autre ; l'Université en tout cas reste sur un seul site pour sa formation en médecine.

Je vais faire d'abord un certain nombre de constats, puis propositions qui devraient permettre de travailler sereinement avec vos équipes.

La première consiste évidemment à une étude de faisabilité de l'implantation d'une antenne, non pas PACES, mais d'une antenne Santé, à Nevers.

Je vais commencer par la première année, dite PACES, Première Année Commune des Études de Santé.

En effet, aujourd'hui, pour accéder aux études de médecine, il faut passer un concours particulièrement difficile ; très attractif pour les jeunes. Actuellement, nous recevons 1 550 inscrits en première année pour 3 200 demandes. En post-bac, 3 200 jeunes bourguignons demandent un accès à la première année des études de santé à Dijon. Nous en intégrons 1 550, et parmi ces 1 550, seuls 229 accéderont à la deuxième année. Comme vous le voyez, c'est donc un concours qui est particulièrement sélectif, très élitiste, puisque 40 % des étudiants reçus ont une mention « très bien » au baccalauréat. On peut discuter sur la valeur des mentions du baccalauréat, je ne me lancerai pas dans ce débat, mais 40 % des

étudiants ayant une mention très bien au bac dans la région Bourgogne viennent en première année des études de santé. Cela veut nous dire que ce concours est non seulement difficile en matière de sélection, mais qu'en plus il est élitiste, et qu'il réunit réellement les meilleurs étudiants de la région Bourgogne.

Ce concours nécessite quelques impératifs. Le premier, c'est l'équité. Pour qu'un étudiant ait accès en deuxième année, il faut qu'il ait eu accès aux mêmes enseignements et aux mêmes dispositifs d'accompagnement que son camarade venant de Mâcon, de Sens, ou de Dijon. Ce concours doit être juste, c'est-à-dire que seuls les meilleurs doivent être reçus, et qu'il ne doit pas y avoir de parasitage. Pour organiser ce concours, nous avons besoin d'une rigueur extrêmement sévère, très stricte, à la fois d'organisation et de gestion, pour ne pas avoir de difficulté.

Mettre en place une antenne, cela fait quinze ans que nous en parlons. Monsieur Lassus, je pense que nous ne sommes pas loin de quinze ans. Il y a eu des hauts et des bas. Des bas très importants. Voire même des ruptures. Mais il y a aujourd'hui, je pense, une situation d'environnement qui permet d'espérer des solutions, essentiellement techniques, car, je le répète, équité et justice sont des éléments obligatoires dans ce domaine.

Qui dit antenne à distance, dit locaux adaptés à Nevers évidemment, pour toute une série de dispositifs, qui sont :

- Des cours magistraux,
- Des enseignements dirigés,
- Le tutorat – et c'est là où cela pêche –,
- Les colles,
- Le concours lui-même.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur ces différentes stratégies de pédagogie.

Les cours magistraux sont absolument essentiels. Imaginez bien que les 1 550 étudiants sont regroupés dans des locaux souvent confinés malheureusement à Dijon dans d'énormes amphithéâtres de 800 places, dans lesquels ils suivent mot à mot ce que l'enseignant dit, puisque l'évaluation du concours se fait sur des QCM très sélectifs, si bien que chaque mot est important.

Cela veut donc dire que si l'on met une antenne à Nevers, il faut une vidéotransmission, soit en direct, soit par streaming, qui permettra à l'étudiant de télécharger chaque cours sur son ordinateur et donc de pouvoir avoir accès à la totalité du cours. Technologiquement, ce n'est pas très compliqué. Cela coûte 15 000 €. Permettez-moi de mettre le coût en face. Cela coûterait 15 000 €.

Deuxième technique d'enseignement, les enseignements dirigés. Ils sont essentiels, car c'est durant ces enseignements dirigés que l'étudiant accède à des travaux dirigés avec un enseignant en petits groupes qui lui permettent, par des exercices, d'optimiser son

apprentissage. Et là, c'est plus complexe, car il faut un système bidirectionnel, qui permet à un étudiant à distance d'interroger l'enseignant ou ses collègues. Il faut donc un matériel de visioconférence bidirectionnelle avec une audio multiple, par exemple pour l'anglais, qui nécessite un contact direct entre l'enseignant et les étudiants. Cela coûte 25 000 €.

Ensuite, il faut le tutorat. Pourquoi ce tutorat ? Contrairement à ce que l'on croit, il n'y a pas tant de cours que cela. C'est dense, mais il n'y a pas tant de cours que cela. Par contre, il y a besoin d'un accompagnement des étudiants, par des étudiants plus anciens, de deuxième ou de troisième année, et cela, c'est absolument essentiel. 99 % des étudiants reçus au concours étaient inscrits au tutorat, ont passé les colles du tutorat, et c'est grâce à ce système très motivant et très actif que les étudiants suivent, ne décrochent pas et réussissent leur concours. Le tutorat est donc absolument essentiel, et je pense que si, jusqu'ici, nous n'avons pas mis une antenne à Nevers, c'est essentiellement à cause de ce tutorat, qui nécessite vraiment une présence auprès des étudiants. Aujourd'hui, la technologie permet de mettre en place ce dispositif par une vidéo-transmission bidirectionnelle, là encore, avec accès aux *chats*. Cela coûte 15 000 €.

Les colles. C'est très simple. Il suffit d'envoyer par le net le contenu des colles, et de renvoyer les copies des étudiants à Dijon pour une correction centralisée. Cela ne coûte rien. C'est assez facile à mettre en œuvre.

Enfin, le concours lui-même. Sur le concours en tant que tel, là, je ne céderai pas. Il n'est absolument pas possible de le mettre en place à Nevers, pour des raisons multiples, essentiellement liées à la sécurité du concours. Vous n'imaginez pas les difficultés que nous avons pour préparer ce concours, qui est très complexe. Il faut une centralisation. Ce qui fait que les étudiants devraient le passer à Dijon.

Si nous faisons le total, cela coûte 55 000 €. Aujourd'hui, malheureusement, et j'ai eu un nouveau contact avec le Président de l'Université la semaine dernière, l'Université de Bourgogne n'est pas dans une situation où elle pourrait investir sur le plan financier ces 55 000 €. Nous avons eu un budget déficitaire de 2,8 M€ sur l'année 2016-2017, et nous n'aurons pas la capacité de financer ces 55 000 €.

Bien entendu, il faut mettre des moyens humains derrière le dispositif. Nous avons besoin d'un technicien qui soit absolument certain que les outils fonctionnent correctement. Il faut donc un technicien sur place, en plus de celui que nous avons à la Faculté. Donc, ce sont des moyens qui sont significatifs. Cela vaut 35 000 € par an.

Voilà donc le budget d'une antenne PACES en première année de médecine, c'est environ 90 000 € pour la première année, et ensuite 35 000 € par an, pour assurer l'accompagnement technologique.

Nous passons ensuite au 1^{er} et 2^e cycle. Nous sommes entre la 2^e et la 6^e année.

Sur le 1^{er} cycle, le problème est vite réglé. Les enseignements se font en cours magistraux et en enseignements dirigés, mais surtout les étudiants subissent des contrôles continus, sur neuf mois, et puis ils sont ensuite insérés dans des stages au sein du CHU. Ces stages sont tutorés par un chef de clinique. Il sera extrêmement difficile de décentraliser ce dispositif pour le 1^{er} cycle. Je n'y crois pas. Objectivement, il faudra que les étudiants nivernais viennent à Dijon, au moins durant les trois premières années.

Ensuite, le 2^{ème} cycle. Il y a un objectif, qui n'est pas forcément le même pour la faculté et pour les étudiants. Pour la Faculté, évidemment, c'est former le mieux possible les étudiants, pour qu'ils accèdent à une profession, et c'est obtenir le plus possible d'enseignements. Pour les étudiants, il y a un objectif et un seul, c'est ce que l'on appelait autrefois le concours d'internat, et qui s'appelle aujourd'hui l'ECNi, qui se passe en 6^e année. Les étudiants ont trois ans (quatrième, cinquième et sixième année) pour préparer ce concours. Toute leur vie est en jeu à l'issue de ce concours, puisque c'est ce concours qui va permettre de choisir et la spécialité et le lieu de formation de 3^{ème} cycle des étudiants. Durant ce 2^{ème} cycle, la présence en cours est relativement modeste, mais, par contre, les étudiants ont des conférences d'internat et travaillent beaucoup en commun, en petits groupes, en noyaux très solides. En alternance avec les cours, les étudiants ont des stages de sept semaines dans des services agréés.

Quelle est la possibilité d'insérer ce deuxième cycle à Nevers ? Tout d'abord, il faut que les stages hospitaliers et libéraux de la Nièvre reçoivent un agrément. Cet agrément, il est tout à fait possible de l'obtenir, mais il nécessite d'une part des médecins seniors, dans les services ; il nécessite des maîtres de stage formés, et c'est le cas dans la Nièvre, qui ensuite soient choisis par les étudiants. Et, si on a la garantie pour les étudiants d'avoir une vidéoconférence possible avec la Faculté, et c'est le cas si on met en place la PACES, et des stages ambulatoires dans la Nièvre, je ne vois aucune limite à ce que les étudiants puissent passer une partie de leurs études dans leur département d'origine.

Malheureusement, ce n'est pas une garantie. Je m'explique. La Faculté de Dijon a de bons résultats à l'ECNi. Nous sommes classés entre la 8^e et la 12^e place tous les ans au concours d'internat sur 36. Ce sont des résultats qui sont plutôt honorables. Notre drame, c'est que nos meilleurs étudiants nous quittent définitivement. Cette année, parmi les 100 premiers Dijonnais, 81 ont quitté la région Bourgogne. 81 étudiants sont partis vers Lyon,

vers Paris, vers Marseille, vers Montpellier, vers toutes les villes situées en bord de mer, mais malheureusement 80 % de nos meilleurs étudiants quittent la région pour partir de grandes villes, et notre chance d'en retrouver quelques-uns est extrêmement modeste. Ce qui fait que ne s'installent pour leur 3^{ème} cycle dans la région Bourgogne que des étudiants bourguignons dont le classement est honorable, mais médiocre, et des étudiants de 3^{ème} cycle venant d'autres régions que la région Bourgogne, mais qui n'ont pour ambition non pas d'y rester, mais de repartir ensuite dans leur région d'origine. Nous sommes donc dans une vraie difficulté.

Et dernier point, pour montrer que la démographie est à risques pour la région Bourgogne, cette année, 32 postes d'internes n'ont pas été tirés. Sur les 100 postes de médecine générale, 32 postes n'ont pas été tirés. Nous avons donc 32 postes vacants d'internes en médecine générale.

Vous voyez que la situation n'est pas très brillante. Nous avons la chance de bien former nos étudiants, mais malheureusement ils nous quittent, et ceux qui viennent nous voir malheureusement ne restent pas.

En mettant en place un dispositif dans la Nièvre pour le 2^e cycle, nous avons une petite chance de débiter une fidélisation pour des étudiants dont on est sûr qu'ils seront médecins, cette fois. Sur les 229 que nous formons, nous espérons bien qu'un certain nombre d'entre eux d'origine nivernaise auront la possibilité de s'inscrire dans le dispositif.

J'en viens maintenant au 3^{ème} cycle. C'est lui le plus important, puisque, si on fidélise un étudiant lors de ce 3^{ème} cycle, il va s'installer là où il a été formé. Le but donc est de réussir à garder nos jeunes en 3^{ème} cycle, nos internes de médecine générale comme de spécialité, pour qu'ils s'installent sur le site de formation. Nous rentrons alors dans un dispositif qui n'est pas simple. Il y a un dogme en médecine, c'est que les étudiants choisissent en fonction de l'ordre à l'ECNi. Cet examen classant est extrêmement déterminant. Les internes choisissent systématiquement en fonction de leur ordre à cet ECNi, et, lorsqu'ils sont bien classés, ils prennent les villes les plus attractives, et lorsqu'ils sont moins bien classés, ils prennent ce qui reste. À Dijon, sur les 68 qui ont pris la région Bourgogne pour la médecine générale, 15 viennent de l'étranger (la Grèce, l'Italie, la Roumanie). On sait que sur ces 15, il n'y en aura que 2 ou 3 qui resteront en France ; et 30 viennent d'autres régions, essentiellement Ile de France et Rhône-Alpes. Mais on peut douter de leur ambition à rester dans la région.

Quelles sont les propositions à faire pour ce 3^e cycle ? Tout d'abord, il y a une réforme qui va arriver au 1^{er} septembre 2017, qui est extrêmement intéressante, dans le sens où elle va imposer aux internes deux stages en ambulatoire. Un stage en réseau, et un

stage en autonomie, ce fameux stage dont M. Lassus parlait tout de suite, et qui permet à un interne de médecine générale, dans sa dernière année, de faire un stage en autonomie, c'est-à-dire cette fois d'avoir un accès direct et en responsabilité avec la patientèle du médecin. Ce n'est pas un remplacement, mais c'est presque un remplacement de médecine générale. Le fait de rendre obligatoire ce stage en dernière année d'internat devrait permettre à des étudiants de venir dans la Nièvre nécessairement, puisque nous n'ouvrirons des stages au SASPAS qu'à un nombre équivalent au nombre d'étudiants en 3^{ème} cycle.

Vous le rappeliez tout à l'heure, il y avait quelques stages dans la Nièvre qui étaient ouverts en SASPAS. Zéro ont été tirés par les étudiants de Dijon. Or, par ce dispositif, ils seront obligés de répondre à ces stages. J'espère donc qu'en augmentant le nombre de stages dans la Nièvre, on augmentera le nombre d'internes qui viendront en dernière année d'internat. Le but, c'est d'ouvrir ces SASPAS obligatoires dans la Nièvre. Ma proposition est que, si un étudiant a un projet professionnel dans la Nièvre, s'il a un projet professionnel précoce pendant son internat, je vous donne la garantie que nous prioriserons ces stages sur site dans la Nièvre. Ainsi, il aura la possibilité d'effectuer ses six semestres dans la Nièvre, à la fois à l'hôpital et en libéral, grâce à une priorité qui sera donnée sur les stages dans la Nièvre.

Pour les spécialités autres que la médecine générale, là aussi il y a un fort enjeu, et là il faut travailler essentiellement avec l'hôpital. Ce dispositif de 3^e cycle va mettre en place trois types d'agrément de stage. L'enjeu pour la Nièvre est d'obtenir des stages avec des agréments de type 3, c'est-à-dire des types d'agrément qui permettront à l'interne qui sera en stage dans ce service d'être en autonomie supervisée, ou pas simplement observateur ou acteur de sa formation, mais réellement en autonomie supervisée, grâce à des assistants de spécialités. Qui dit « Assistants de spécialités » dit bonne chance là encore de les fixer et d'en faire des praticiens hospitaliers futurs soit pour l'hôpital soit des spécialistes pour le département et au moins pour la ville de Nevers. L'enjeu est donc d'obtenir des agréments de type 3. Or, pour obtenir un agrément de type 3, il faut trois praticiens hospitaliers dans la discipline, dont un d'un chef de clinique ; il y aura donc là un enjeu à essayer de regrouper des spécialistes de disciplines, pour que cet agrément de type 3 puisse être donné à l'hôpital de Nevers.

Vous voyez donc que la PACES, avec une antenne possible, mais qui nécessite quelques espèces sonnantes et trébuchantes – je me tourne vers l'ARS en même temps que vers le Président du Conseil départemental – un 1^{er} cycle, mais ce sera plus délicat, un 2^{ème} cycle ouvert, et un 3^{ème} cycle avec des priorités données, je pense qu'en matière de formation, il y aura matière à travailler. Je ne donne pas de garanties, car le choix de l'interne reste libre, le choix de l'installation reste à l'homme, dans le monde médical en tout cas, je pense qu'il y a matière à faire de gros progrès, et à trouver

des solutions techniques et pratiques pour les jeunes Nivernais, et qu'ils puissent enfin, une fois les études achevées, pouvoir s'installer comme médecins huit ou dix ans plus tard.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, Monsieur le Doyen, pour cette intervention, qui a été claire. Vous avez soufflé le chaud et le froid. Nous allons essayer de vous aider, pour que le chaud l'emporte.

Je vous donne la parole, Monsieur le Directeur.

**INTERVENTION DE M. LANNELONGUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE,
ET DE M. DINDAUD, DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE**

M. Lannelongue :

Merci, Monsieur le Président. Je vais faire cette intervention avec M. Régis Dindaud, qui est le délégué départemental de l'ARS.

Madame la Sénatrice, Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Élus, mesdames, messieurs. Je vais vous passer la parole, Régis, puis je ferai une conclusion, suite à votre intervention.

M. Dindaud :

Bonjour, Madame la Sénatrice ; bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Doyen, mesdames et messieurs les Élus, mesdames et messieurs.

Je vous propose de commencer par un élément de diagnostic. Je vais reprendre sans doute un certain nombre de points qui ont été déjà abordés, mais je voulais souligner effectivement le fait que la diminution qui a été régulière depuis le début des années 2000 sur le nombre d'étudiants en formation a eu des effets qui sont aujourd'hui constatés.

Tout d'abord le nombre d'internes, pour la Faculté de Médecine de Dijon pour la région Bourgogne – Franche-Comté, qui est maintenant remonté à 200, (chiffre qui était descendu jusqu'à 100 en 2008) dont 100 pour la médecine générale en 2015.

Nous sommes confrontés aussi aux départs en retraite des médecins de la génération des « baby-boomers », des médecins nés dans les années cinquante et formés dans les années 70 et au début des années 80.

Notons également la faible attractivité de la médecine générale par rapport aux autres spécialités.

Par ailleurs, les attentes des jeunes professionnels ont évolué, avec notamment la volonté de travailler en équipe, et de mieux concilier

la vie familiale et la vie professionnelle. Le travail du conjoint est un élément important à prendre en compte. C'est notamment un facteur de choix géographique. Or, de ce point de vue, il est vrai que les métropoles sont aujourd'hui favorisées.

Cette baisse est d'autant plus ressentie sur nos territoires que l'évolution démographique, le vieillissement, et les exigences de qualité et d'économie, avec le développement également nécessaire de la prévention, de la promotion de la santé, et du maintien à domicile, conduisent à renforcer les soins de proximité.

Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres que Monsieur le Président a pu présenter au départ, mais je vais donner quelques éléments qu'il paraît utile de partager. On parle beaucoup des chiffres de baisse de la médecine générale. Entre 2007 et 2016, effectivement, près de 25 % de diminution du nombre de médecins généralistes. En rouge, vous voyez apparaître la densité de la Nièvre par rapport à la densité nationale. C'est intéressant aussi de voir ces éléments.

S'agissant des spécialistes. J'ai pris 4 spécialités. L'ORL, avec - 44 %. La dermatologie, avec - 42 %. Nous sommes à une densité de 1,8 % pour 100 000 habitants contre 5,1 % au niveau national. L'ophtalmologie avec - 25 %. L'anesthésiste-réanimation, avec - 40 %. Ces chiffres permettent de mettre le doigt sur la réalité.

Depuis 2013, dans le cadre du Pacte Territoire Santé, nous avons mis en place un certain nombre d'actions, notamment :

- L'accompagnement à l'installation des jeunes professionnels de santé.
- La promotion du travail en équipe et en exercice coordonné, et donc tout ce qui facilite la coordination entre les différents professionnels.
- La télémédecine, qui constitue un outil de réseau entre des médecins généralistes et spécialistes, voire des paramédicaux (la téléconsultation, quant à elle, permet à un professionnel médical de consulter un patient à distance)

L'objectif majeur est bien de renforcer l'attractivité de l'exercice de la médecine générale et de certaines spécialités dites de proximité, et pour cela agir sur différents leviers : la découverte la plus précoce possible du futur métier à l'occasion de stages, l'accompagnement à l'installation.

Ces actions doivent se conjuguer avec un objectif d'attractivité géographique en associant les élus porteurs d'une dynamique de développement territorial et les jeunes futurs professionnels

Sur la période 2013-2016, les résultats ont été encourageants au niveau national et particulièrement au niveau de la Bourgogne - Franche-Comté, mais il est clair qu'ils doivent être fortement amplifiés pour que l'on puisse faire face aux défis des années à venir.

Nous avons parlé de la réforme du 3^e cycle, qui sera mise en œuvre à partir de novembre 2017, pour que les internes finissent leur internat dans des conditions très proches de leur futur métier.

Au début de l'année 2017, la nouvelle convention entre l'assurance maladie va conduire à redéfinir pour le renforcer le dispositif d'aide à l'installation aux médecins sur des zones fragiles redéfinies.

Le soutien aux projets de développement du travail en équipe va être renforcé, à travers le développement des maisons de santé et les groupements de professionnels hors murs. C'est toutes les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles de territoires.

Un programme de développement de la télémédecine va être mis en œuvre, en s'appuyant sur les réalisations expérimentales, particulièrement réussies dans notre région.

Ces actions ne peuvent être mises en œuvre sans une relance du partenariat. Pour les 38 territoires de proximité que compte la région, les contrats locaux de santé seront actualisés, lorsqu'ils existent, pour travailler ensemble. Ils ont vocation à constituer le volet santé des contrats de ville et des contrats de ruralité.

Je vais faire un premier zoom sur la formation. L'objectif fixé en 2013 est d'augmenter le nombre de maîtres de stages pour augmenter le nombre d'interne et de stagiaires.

Les axes à développer sont :

- L'accueil des étudiants,
- La promotion des territoires auprès des étudiants,
- La mise en place d'aides, notamment au travers des contrats d'engagement de service public,
- La mise en place d'une plateforme d'aide aux professionnels (PAPS), qui permet de donner une visibilité pour les postes vacants.

Sont à noter à ce titre :

- Deux installations à la maison de santé pluri professionnel de Magny-cours en contrat d'engagement de service public,
- Une installation au service de soins de suite de Champlemy,
- Une à la maison de santé pluriprofessionnelle de Cosne-sur-Loire.

En perspective, dans les cinq ans, nous avons :

- L'élaboration et la mise en place du schéma régional des ressources humaines en santé,
- Le projet d'internat au CHAN devrait permettre de mieux accueillir les internes,
- L'ouverture des stages à la faculté de Clermont-Ferrand. C'est une réflexion qui devra être effectivement menée.

- Bien communiquer, faire connaître notre territoire, et les postes qui sont libres,
- Un projet d'un pôle de formation santé universitaire dans la Nièvre, avec une école d'ergothérapie, une première année de PACES, l'universitarisation de l'IFSI).

Pour ce qui concerne l'installation des nouveaux médecins :

- deux annonces sont présentes sur le site de la plateforme pour les professionnels (PAPS) : La Charité-sur-Loire, et Imphy. Il conviendrait sans doute de leur donner une meilleure visibilité.
- La poursuite de la mesure concernant les PTMG, les praticiens territoriaux en médecine générale. Nous avons connu l'installation de 5 PTMG depuis 2014 : La Charité sur Loire, Decize, Saint-Benin-d'Azy, Ouroux-en-Morvan, et Neuvy-sur-Loire.
- Exonérations fiscales pour la permanence des soins ambulatoires,
- Assistants-spécialistes partagés.

On peut noter diverses perspectives :

- Développer l'attractivité, afin de favoriser le développer de l'exercice coordonné, qui va au-delà de l'exercice professionnel dans un même lieu. C'est vraiment la coordination du parcours de santé pour le patient ;
- Promouvoir de nouveaux modes de pratiques, notamment la télémédecine. Ce n'est pas la solution absolue, mais c'est une solution qui peut contribuer notamment l'accès aux soins dans les territoires ruraux, le lien avec les praticiens hospitaliers.
- Une meilleure communication et promotion du territoire : actuellement est en cours avec le Conseil départemental et les Pays l'élaboration d'un kit de communication à destination des étudiants en médecine ;
- Des aides financières et matérielles à l'installation ;
- Accompagner les étudiants et les jeunes en début de carrière.

La carte présente l'exercice coordonné qui a été développé dans la Nièvre.

On voit apparaître de nouvelles modalités de fonctionnement, comme, par exemple, à Cosne, mais également à La Charité avec une notion de « multi-sites » : ce n'est pas qu'une seule maison de santé pluriprofessionnelle, mais plusieurs lieux qui sont coordonnés les uns avec les autres. C'est vraiment une dimension très intéressante.

En bleu, vous voyez les maisons de santé qui sont aujourd'hui ouvertes. En jaune, les projets qui ont été validés par la commission spécialisée d'organisation des soins, c'est-à-dire des projets qui vont bientôt ouvrir, ou dont l'exercice coordonné va pouvoir démarrer.

En rouge, nous voyons le projet de maison des spécialistes, dont la première pierre a été posée récemment.

Pour répondre aussi à la question sur l'ingénierie, l'ARS fiance à 50 % des postes d'animateurs de santé sur les territoires, auprès des Pays, de manière à venir en appui et aider les projets de construction de maisons pluriprofessionnelles notamment, et les projets médicaux.

Une couverture, comme vous pouvez le voir, qui est très intéressante. Il manque encore à Saint-Pierre le Moutier, mais un projet est en cours, et puis un centre de santé sur Nevers, puisque le projet médical est en train d'être travaillé.

Concernant l'exercice coordonné,

- le but est d'aider les professionnels à se coordonner, autour de l'objectif de briser l'isolement. Il s'agit de mettre en place la coordination clinique de proximité, avec des équipes de soins primaires, des maisons de santé pluridisciplinaires, des centres de santé polyvalents. On peut avoir aussi des combinaisons, comme à La Machine, où la CARMi porte un projet, mixte, de maison de santé pluriprofessionnelle et de centre de santé, les professionnels étant pour une part en exercice libéral, et en complément dans un exercice coordonné. C'est aussi des initiatives intéressantes. On voit bien que les jeunes peuvent aussi être intéressés par ce type de fonctionnement.
- Le zonage incitatif. Nous allons en parler plus tard.
- Le développement d'un deuxième niveau de coordination territoriale, avec l'émergence progressive de plateformes territoriales d'appui. L'une d'entre elles fonctionne sur le pays Nivernais Morvan, mais l'échelle peut être aussi plus grande, au niveau départemental. On peut citer aussi le groupement professionnel, le GISAPBN, qui vient en appui des professionnels de santé sur le Pays Bourgogne Nivernaise.
- Développer une géographie prioritaire pour assurer une meilleure répartition des professionnels de santé, avec une méthode d'approche complémentaire au zonage conventionné)
- Réactualiser annuellement le zonage conventionnel. C'est une demande faite par le Conseil départemental lors de notre dernière rencontre. Je pense que c'est effectivement un axe sur lequel il faut avancer.
- Développer l'information via le portail d'accompagnement de professionnels de santé
- Développer un schéma partagé de la médecine ambulatoire
- Développer les systèmes d'information.
- Développer des délégations de tâches. À Imphy a eu lieu une expérimentation. Les dossiers patients des malades chroniques ont été numérisés. On peut constater que, pour un jeune médecin qui s'installe ou un professionnel qui vient remplacer un médecin dans un territoire dont le système d'information n'avait pas été mis en place, que les consultations des patients peuvent être un frein à la

venue de jeunes professionnels. L'expérimentation qui a été menée à Imphy, certes, n'a pas permis de faire venir tout de suite un professionnel, mais facilite l'intervention de médecins sur place.

En termes de perspectives partagées, on peut noter l'arrivée d'aides conventionnelles de l'Assurance Maladie : La CPAM dispose d'un fonds de 50 000 € destiné à financer les professionnels qui s'installent. Différentes aides existent par ailleurs, qui permettront d'améliorer l'attractivité.

Je voudrais faire un zoom sur la télémédecine. Des expérimentations ont eu lieu sur l'ensemble de la région Bourgogne – Franche-Comté. La tarification de certaines activités de télémédecine a été arbitrée. Cela représentait un des freins. Prenons le cas de la dermatologie, il y a le premier examen, la transmission de photographies à un dermatologue, il fallait arriver à un accord avec le spécialiste pour que celui-ci puisse être rémunéré sur l'analyse à distance, et éventuellement aussi quand il y a plusieurs examens réalisés sur le même patient durant l'année, de pouvoir là aussi arriver à un compromis financier.

- La télémédecine dans les services d'urgences. Je veux notamment penser à la téléfibrinolyse, qui présente de très bons résultats sur notre territoire.
- La télémédecine dans les MSP
- La télémédecine dans les filières de soins. On peut indiquer que la télémédecine en dermatologie a été expérimentée dans les MSP de Fours et de Saint-Amand-en-Puisaye. La télégériatrie à la MSP de Saint-Amand-en-Puisaye, la télécardiologie à la MSP de Luzy.

En perspectives,

- La médecine dans le cadre de la GHT pourra être utilisée en utilisant des plateformes régionales pour mutualiser l'activité
- Le déploiement systématique de la télémédecine dans les soins de premier recours dans les MSP. Sans oublier le secteur médico-social ; pour les EHPAD, on peut penser aux travaux menés dans le cadre du PAERPA, puisque trois EHPAD ont été équipés de télémédecine dans le cadre de ce projet. Le secteur Handicap peut également bénéficier de cette technologie.

En ce qui concerne le travail mené en termes de contractualisation, l'ensemble de la Nièvre fait l'objet d'un contrat local de santé. Ils ont été signés il y a deux ou trois ans. Ils vont être renouvelés, retravaillés dans l'année qui vient. Le contrat local de santé du Pays Bourgogne Nivernaise va être prolongé jusqu'à la fin 2017. Celui du Pays Nevers-Sud-Nivernais se termine également fin 2017. Quant au Pays Nivernais Morvan, le CLS prend fin mi-2017. Voilà un enjeu fort, et notamment l'articulation entre l'hôpital et la ville, qu'il faudra faire apparaître dans les nouveaux contrats locaux de santé.

Concernant les zonages, le constat a été fait que la densité médicale était un indicateur figé, avec un ratio qui rapporte les effectifs de médecins à la population d'un territoire donné. C'est un indicateur qui a ses limites, parce qu'il ne permet pas la comparaison de l'offre sur un territoire à des échelles fines, il ne reflète pas la réalité des pratiques des professionnels de santé, et des consommations.

L'objectif est de déterminer des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante, ou par des difficultés dans l'accès aux soins, afin de mettre en œuvre des mesures destinées à réduire les inégalités en matière de santé et favoriser une meilleure répartition géographique.

Nous avons eu ainsi plusieurs mesures :

- la réforme des zonages d'application des aides, avec la suppression de la distinction entre les zones sous-denses d'application des aides conventionnelles et les zones sous-denses plus larges, qui étaient réceptacles des aides pour les praticiens territoriaux de santé.
- La réforme de la méthode de définition des zonages avec l'adoption d'une méthodologie simplifiée.
- La notion de fragilité est définie selon un indicateur « Accessibilité Potentielle Localisées » (APL). À partir d'un seuil de fragilité défini nationalement, déterminé en fonction des difficultés d'accès aux médecins. Le seuil minimal étant de 2,5 consultations par an et par personne.

L'APL va s'exprimer en « équivalent temps plein » pour 100 000 habitants. C'est un indicateur qui permet la comparaison avec les autres territoires.

Cet indicateur prend en compte plusieurs variables : le volume d'activité des professionnels médicaux, l'âge des professionnels médicaux, l'âge des professionnels médicaux, l'accessibilité de l'offre de soins par les patients.

Il permet une connaissance plus qualitative de l'offre de soins en tenant compte de l'offre et de la demande en soins, du niveau d'activité des professionnels en exercice, et des besoins de soins des populations.

Pour résumer, l'ARS travaille sur un recensement des besoins par territoire par :

- Une analyse de l'offre de soins primaires dans la Nièvre
- Une identification des besoins en recrutement
- Une géographie prioritaire basée sur une méthodologie régionale test afin d'identifier des lieux où l'action doit être menée de manière prioritaire.

Au final, une méthode nationale pour l'octroi d'aides de l'assurance maladie et celles relatives au Pacte Territoire Santé,

mais complétée par une approche régionale, pour tenir compte des spécificités locales du terrain et cibler les aires à renforcer.

Toutes ces actions sont concomitantes avec la mise en place du Groupement Hospitalier de Territoire autour du CHAN et en intégrant le CHS Pierre Lôo. Ce qui devrait permettre de travailler sur la filière psychiatrique. Des coopérations existent déjà dans le cadre de la Communauté Hospitalière de Territoire qui a été créée fin 2015, avec la mise en place également d'une direction commune. La carte nous montre la GHT Nièvre, sachant que Clamecy appartient à la GHT Sud Yonne. Le centre hospitalier Pierre Lôo n'est pas dans la direction commune. C'est l'ensemble des autres établissements, hors le CH Pierre Lôo, qui a une direction commune, sous la direction de M. Scherrer.

Trois objectifs :

Le premier est de faciliter l'exercice territorial des praticiens. La mise en œuvre du plan d'action pour l'attractivité pour l'hôpital public a pour but de faciliter l'entrée des jeunes praticiens, de les fidéliser, et d'améliorer les conditions de travail de tous les praticiens hospitaliers. Le développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences devra être développé sur l'établissement et sur l'ensemble du territoire, à travers les filières.

Le second objectif est un projet unique médical partagé, qui devra être présenté avant le mois de juillet 2017. Il vise à améliorer l'accès aux soins, et de mieux organiser les principales filières médicales selon le principe de la graduation des soins (notamment les urgences, la cancérologie, la gériatrie, la psychiatrie). Pour ce qui concerne la Nièvre, et au vu de la démographie médicale, nous mettons l'accent en priorité sur le cancer, la santé mentale, et le parcours des personnes âgées. Le but est d'harmoniser les pratiques, de partager les ressources médicales et les plateaux techniques, d'accroître l'attractivité des postes médicaux.

Le troisième objectif est un recours facilité aux ressources du CHU. Ainsi une convention est obligatoire entre chaque GHT et le CHU pour faciliter les recrutements par l'affectation d'internes et le développement de postes partagés avec le CHU.

J'en ai terminé pour ma présentation. Je vous remercie de votre attention.

M. Lannelongue :

Je vais conclure.

Merci, Régis, pour cette présentation très complète.

Je crois que, comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs, les interventions sont très convergentes. Monsieur le Président, le Dr Lassus, Monsieur le Doyen, il semble qu'il y a un

constat partagé de l'extrême difficulté dans laquelle nous sommes, et aussi un constat partagé de lignes d'action qui pourraient être mises en œuvre pour surmonter ces difficultés.

On a beaucoup parlé de formation, et on ne peut que souscrire à ce qui a été dit par le Dr Lassus et par le Doyen. L'ARS prendra toute sa part pour la mise en place d'un pôle Santé à Nevers. Nous allons démarrer avec le Conseil régional, avec le Conseil départemental, le GHT et le CHAN, l'ensemble des partenaires techniques, les porteurs du projet d'école d'ergothérapie, et bien entendu l'Université et le CHU, un travail pour mettre en place effectivement à la rentrée de septembre 2017 ce pôle. Avec, à la rentrée de septembre 2017, l'école d'ergothérapie et la PACES. Je confirme au Doyen que nous assurerons les coûts directs, sur le budget du Fonds d'Intervention Régional, liés à la mise en place de la PACES.

Je pense que nous sommes tout à fait d'accord aussi, et je pense que c'était le sens des propositions importantes qu'a faites le Dr Lassus, pour ouvrir notre dispositif d'accompagnement à des jeunes professionnels en formation qui viennent de la Faculté de Clermont-Ferrand. Cela nous paraît très important de pouvoir s'appuyer sur le fait que des Nivernais font leurs études à Clermont-Ferrand, pour essayer de les accompagner dans des projets d'installation dans la Nièvre. Nous souscrivons aussi à ce qui a été proposé par le Dr Lassus, qui vise à créer les conditions d'un meilleur accompagnement des jeunes professionnels, un accompagnement plus personnalisé, un accompagnement sur la durée, qui va leur permettre de développer progressivement un projet professionnel d'implantation dans la Nièvre. Comme l'a dit le Doyen, ce projet professionnel doit aussi se traduire par des choix sur les stages, qui se font à différents stades. Nous n'avons pas parlé des stages de 2^{ème} cycle, en médecine générale, mais c'est un élément aussi important.

Il y a naturellement à assouplir les conditions d'intervention de l'ARS. La Commission Spécialisée d'Organisation des Soins (CSOS) a donné vendredi un avis favorable, à l'unanimité moins une abstention, sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Imphy. Elle a donné cet avis favorable en dérogation, par rapport aux règles habituelles puisque dans ce projet, à ce stade, il n'y a qu'un médecin. Je souscris tout à fait à ce qu'a dit le Dr Lassus. Nous devons accompagner les projets qui, au démarrage, comportent non pas deux professionnels, mais un seul professionnel. En faisant le pari que nous arriverons à créer une dynamique favorable pour l'accueil de plusieurs professionnels.

Je suis également d'accord avec le Dr Lassus pour dire qu'il faut davantage d'accompagnement des projets. Les professionnels de santé sont par définition plus formés à faire du soin ou de l'accompagnement à la santé que de la gestion. S'agissant de la mise en place des maisons de santé pluridisciplinaires, ce sont

quand même des choses complexes, avec des budgets importants, avec des embauches. Il faut donc améliorer l'accueil de proximité, dès le moment où les professionnels commencent à se rencontrer pour envisager de travailler ensemble, et c'est là où il faut que nous soyons capables d'apporter peut-être un peu plus d'appui technique pour le soutien des projets.

Nous avons parlé aussi des espoirs que nous forgeons – le Doyen en a parlé – sur l'évolution de la démographie hospitalière. Il est certain qu'à ce stade, le doublement des internes, qui est intervenu depuis 2008, ne s'est pas traduit au niveau des effectifs d'internes présents dans la Nièvre.

Comme l'a dit le Doyen, la réforme du 3^{ème} cycle va démarrer en 2017 ; elle arrive très vite, et il faut – je parle sous le contrôle du Doyen –, qu'avant le mois de mars ou d'avril, nous ayons redéfini les maquettes. Et, c'est aussi pour répondre à une question du Dr Lassus, ce n'est pas seulement les maquettes, c'est aussi les lieux de stage, parce qu'à partir de novembre 2017, il y aura la première promotion qui va connaître un début de formation dans le cadre de ce 3^e cycle rénové. Cela demande du côté de l'Université, du CHS, de l'hôpital et de nous, un gros effort de réflexion prospective, sur les besoins en spécialistes pour l'hôpital, et sur les conditions qui permettraient d'offrir des formations de qualité, comme l'a dit le Doyen, dans les hôpitaux de la Nièvre.

Je vais arrêter là. Je ne réponds pas sur un point dont je sais qu'il est très cher au Dr Lassus, mais, à ce stade, il est trop tôt pour se prononcer sur l'apurement de la dette des hôpitaux périphériques. Nous attendons le projet médical partagé du GHT, le programme d'investissements qui va accompagner ce progrès médical partagé, et nous attendons de voir si l'hôpital peut par lui-même assurer une partie de cet effort d'investissement avant de réfléchir à ce que pourraient être des aides, y compris sous forme d'annulation de dettes, pour mettre en œuvre ce programme d'investissements. C'est une question qui doit être traitée, certainement, en 2017, certainement, mais qu'il est difficile de traiter à ce stade, en l'absence de projet médical, mais ce n'est pas une critique, puisque les échéances sont là début janvier, et début juillet.

Je proposerais bien au Président que nous concluions un protocole, ensemble, pour bien continuer à travailler ensemble. Nous l'avons fait avec le Conseil départemental de Côte d'Or. Je serais très heureux si on pouvait, avec le Conseil départemental de la Nièvre, conclure un protocole qui organiserait les actions dont nous retenons les uns et les autres les principes, et qui doivent maintenant être concrétisées.

Je terminerais en disant que nous croyons essentiellement à la mobilisation des acteurs territoriaux. Nous pensons que les changements, les progrès, ne peuvent survenir que s'il y a un engagement des élus, des professionnels. On ne peut que se réjouir

de l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, de cette session du Conseil départemental. On ne peut que se réjouir aussi de la présence du Doyen, et je le remercie très personnellement. Je pense que c'est une étape majeure. J'espère qu'avec toutes ces bonnes idées, et ces bonnes fées, nous réussirons à surmonter les difficultés, qu'encore une fois, et je veux le redire ici, nous ne nions pas. Nous sommes conscients que nous sommes confrontés à des défis majeurs. Le sens de mon intervention, c'est juste pour rappeler que nous ne les surmonterons que si nous travaillons bien ensemble.

TEMPS D'ÉCHANGE ENTRE LES ÉLUS,
M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ ET M. LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS

M. le Président :

Très bien, merci, Monsieur le Directeur. Je vous propose que nous ayons un temps d'échange maintenant.

J'ai déjà deux demandes d'intervention ; celle de Daniel Barbier, de Guy Hourcabié. Maintenant, je vois Delphine Fleury. Je vous demande de bien vouloir vous inscrire, pour ceux qui souhaiteraient intervenir. M. le Dr Rostein, M^{me} de Mauraige, Fabien Bazin, Thierry Flandin. Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil départemental avant d'envisager éventuellement d'élargir ces prises de parole.

Je donne la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Merci, Monsieur le Président. Ma question s'adresse au Directeur de l'ARS. Tous les indicateurs convergent pour souligner évidemment les difficultés que rencontre notre département en matière de santé. Ma question va concerner évidemment le zonage, car je crois que ce zonage s'appuie sur des données de référence complètement obsolètes, qui ne nous permettent pas d'appréhender sereinement la situation actuelle. On a eu une évolution très rapide, qui fait qu'aujourd'hui je crois que nous sommes sur des données qui ont une dizaine d'années, et qui ne reflètent plus du tout la réalité. On arrive donc à une situation complètement ubuesque. Ce zonage, pour nous, c'est la double peine, et la non-assistance à territoire en danger. En effet, on continue de diviser des territoires qui en fait ont un dénominateur commun, à savoir un manque criant de professionnels de santé. On encourage donc la surenchère entre les différents territoires. On est dans une logique qui n'est pas justement une logique, qui nous met, nous, élus, dans une situation peu confortable pour appréhender sereinement cette problématique.

Lorsque nous discutons avec les professionnels, et je ne suis pas du tout un spécialiste, j'entends, et je le répète ici, que ces territoires, il est absolument urgent – cela les reconsidérerait – de les remodeler. J'ai toujours un peu de bon sens paysan, qui me laisse penser qu'à

partir du moment où le département est totalement couvert par ce dispositif, comment se fait-il qu'aujourd'hui on continue d'avoir ces zonages ? Pourquoi la Nièvre ne pourrait-elle pas être dans la totalité de sa géographie considérée comme un territoire déficitaire ?

M. le Président :

Très bien.

Je donne la parole à Guy Hourcabie.

M. Hourcabie :

C'est le Président du SDIS qui intervient. J'ai quelques chiffres qui m'ont été donnés tout à l'heure. Je ne voudrais pas ajouter quelque chose dans la barque qui est déjà lourde. Je vais vous donner les chiffres de carence entre notre hôpital de Nevers dans deux cas ; le cas où le médecin du SMUR est avec nous et où nous partons avec le SMUR ; ou alors lorsque c'est un médecin sapeur-pompier qui part avec l'ambulance des pompiers.

Quelques chiffres, qui sont éloquentes.

Dans les années 2006 à 2009, nous étions à 730 carences par an. En 2012, nous étions déjà à 1 246 carences par an. En 2013, nous étions à 1 390. En 2014, nous étions à 1 338. En 2015, nous étions à 1 952. Et depuis le premier semestre 2016, nous en sommes déjà à 1 353 départs pour carence. Nous allons donc terminer avec 2 700 départs de sapeurs-pompiers pour carence, avec ou sans médecin, d'ailleurs. Sans compter que nous mettons à disposition aussi des services de santé de la Nièvre un VSAB avec dedans un brancard baryométrique ; or, ces chiffres ne sont pas compris là-dedans. Ensuite, nous avons, avec l'appui de Monsieur le Préfet de la Nièvre, et de Monsieur le Directeur de l'ARS, positionné à Château-Chinon un véhicule qui a été mis à disposition par l'ARS, un véhicule blanc et rouge, pompiers et SAMU, dans lequel nous avons deux personnels en astreinte, un infirmier et un conducteur.

Aujourd'hui, nous sommes complètement saturés. Nous n'arrivons plus à tenir. Nos personnels, qui ont déjà des problèmes de disponibilités, commencent à s'épuiser, et je crie un peu casse-cou ; d'autant plus que nous avons aussi la téléalarme à gérer. Le nombre de bénéficiaires de la téléalarme connaît une forte augmentation. Le deuxième problème, qui est peut-être le plus grave dans cette affaire, c'est que, dans le temps, nous avions des référents locaux, à qui on téléphonait pour leur demander d'aller lever le doute chez les personnes âgées, pour s'assurer si la personne était tombée ou si c'était par exemple un appui sur le bouton pour se rassurer. Aujourd'hui, il n'y a plus personne sur place pour répondre au téléphone. Donc, nous sommes obligés d'envoyer une ambulance avec deux personnes dedans pour aller lever le doute. Je crie un peu casse-cou, parce que maintenant la situation devient vraiment grave. Je ne vous parle que de déplacements sur le centre

hospitalier de Nevers ; mais nous allons aussi de temps en temps du côté d'Avallon, ou d'Autun.

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Delphine Fleury.

M^{me} Fleury :

Monsieur le Président, chers collègues. Quelques précisions concernant la PACES. D'abord je voulais remercier Monsieur le Doyen et Monsieur Lannelongue pour leur excellente compréhension des enjeux de notre territoire à ce sujet, et pour les annonces, les propositions, qu'ils ont pu nous faire.

Cependant, Monsieur le Doyen, dans votre exposé, vous avez indiqué que le Président de l'Université de Bourgogne était bien conscient lui aussi de l'enjeu pour l'implantation de la PACES, mais que, toutefois, en raison du déficit budgétaire de l'Université de Bourgogne, celle-ci n'allait pas pouvoir accompagner budgétairement cette implantation.

Comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire à Monsieur le Président de l'Université de Bourgogne, et même de l'écrire, cela n'est pas acceptable pour nous. Vous l'avez dit, cela fait quinze ans que nous travaillons, les élus du Conseil général, et puis maintenant, Conseil départemental, l'ensemble de nos parlementaires, et les élus du territoire, sur ce projet de PACES.

À chaque fois, nous avons indiqué que nous avons non seulement la volonté politique de permettre cette installation, et que nous étions prêts y compris à faire ce qu'il fallait pour permettre que cette implantation se réalise. On ne peut pas comprendre que l'Université de Bourgogne ait été dans une situation déficitaire à ce point dramatique pendant ces quinze ans. À chaque fois, nous avons l'impression de faire l'aumône. Ce n'est pas le cas. Le Département de la Nièvre accompagne l'enseignement supérieur et universitaire sur ses territoires, depuis de nombreuses années, alors même que cela n'est pas de sa compétence obligatoire, mais il le fait. Nous le faisons. À hauteur de plus de 100 000 € par an, en termes de fonctionnement. Je vous invite à examiner ce que fait le Département de Côte d'Or, de voir les moyens qu'il consacre à l'enseignement supérieur, et notamment à l'enseignement universitaire. Je ne parle pas des investissements, je parle uniquement du fonctionnement. C'est proche de zéro. Donc, quand on parle de double peine, voilà. La volonté est là, elle a été démontrée. La volonté des élus de ce territoire. Maintenant, nous ne pouvons pas entendre de l'Université de Bourgogne, que hélas, parce que « contexte budgétaire difficile ; cela ne sera pas possible ». J'ajoute que, en ce qui concerne cette position, on comprendrait mal que des investissements, par ailleurs, soient faits sur d'autres territoires que les nôtres. Et pour que cela soit clair pour tout le monde dans cette salle, sachez qu'en dépit de la bonne

volonté de tous les acteurs – encore une fois, Monsieur le Doyen, et puis, Monsieur Lannelongue –, la décision finale d’implantation de la PACES appartient à l’Université de Bourgogne, à son Président. Cela nous a bien été spécifié, au nom de l’autonomie des établissements, à l’occasion récente des interventions de nos parlementaires, et notamment de Madame la Sénatrice. Le Ministre nous a très bien confirmé qu’effectivement c’était, au final, le Président de l’Université de Bourgogne qui prendrait la décision.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Dr Rostein.

Je voudrais signaler, je ne sais pas s’il y a un rapport de cause à effet, mais il y a quelques années, il y avait encore dans cette assemblée des Conseillers départementaux appartenant à des professions médicales à peu près à hauteur d’un quart. Aujourd’hui, vous n’êtes plus que quatre.

M. Rostein :

Hé oui, c’est la désertification médicale, même au niveau d’une collectivité comme la nôtre.

(Sourires)

J’abonde tout à fait dans le sens de Delphine Fleury. Je me réjouis de cette réunion. Je félicite notre collègue, Alain Lassus, d’avoir pu organiser cette réunion. C’est important. Les exposés ont pu paraître très techniques, aux uns et aux autres. Mais il y aura un « avant 24 octobre », et un « après 24 octobre ». C’est cela qui est important, et il faut être optimiste.

Je rejoins ce que vient de dire Delphine Fleury. Effectivement, il paraît incompréhensible que le Président de l’Université de Bourgogne – Franche-Comté s’oppose à l’implantation d’une antenne PACES à Nevers. Il n’y a aucun argument qui tienne la route. J’ai son courrier. Quand il nous dit par exemple : « *L’accès aux sources de documentation doit être identique pour tous où qu’ils se trouvent* ». On est tout à fait d’accord, mais, vous, Monsieur le Doyen, qui êtes un expert en numérique, en informatique, lire cela dans un courrier du Président de l’Université, les bras nous en tombent. N’importe quel étudiant, maintenant, manie les ordinateurs et toute la technologie numérique beaucoup mieux que nous, bien sûr.

Puisque vous êtes là, Monsieur Huet, quelles sont les raisons précises pour lesquelles le Président de l’Université s’oppose à l’implantation de cette antenne PACES à Nevers ? On imagine des tas de choses ; on fantasme. Est-ce que le Département, qui est un repère de « frondeurs » serait, en quelque sorte, sanctionné ? Mais vraiment, c’est incompréhensible. Il y a près de 15 ans que l’on parle de ce problème de démographie dans la Nièvre, que les choses se sont aggravées progressivement comme une maladie

chronique, mais elles sont au stade terminal, et il faut agir très vite maintenant. Il faut réagir très vite. Toutes les pièces du puzzle se mettent en place. Il y en a une qui manque ; et il devrait être là aujourd'hui, c'est le Président de l'Université de Bourgogne. Pour nous accompagner. Donc, voilà. La question est très précise, très concrète. Pourquoi le Président de l'Université de Bourgogne ne souhaite-t-il pas qu'une PACES s'implante sur le territoire de la Nièvre ? Je vous remercie d'avance.

M. le Président :

Très bien.

Je donne la parole à Madame de Mauraige.

M^{me} de Mauraige :

Une question très pratique. Quand notre collègue Alain Lassus annonçait un financement de 500 € pour les étudiants, ne va-t-on pas entrer en concurrence avec les départements bourguignons qui sont plus « larges » dans leurs propositions ? Je pense à la Saône-et-Loire qui, elle, double la mise.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Un peu globalement. D'abord, je pense qu'il faut se garder de promouvoir, ou d'accompagner l'idée que la Nièvre serait devenue un désert médical. Il y a des difficultés, mais il y a des difficultés comme on en rencontre dans de nombreux territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Quand on évoquait tout à la l'heure la création d'un kit de communication pour les médecins, les médecins ne vont pas regarder le kit de communication d'abord ; ils vont taper sur *Google*, ils vont commencer à regarder ce que nous disons nous-mêmes de notre territoire. L'optimisme raisonnable, sur ce sujet-là, doit quand même être plutôt de mise. C'est quand même par cela que cela commence.

Par ailleurs, il me semble que l'on ne l'a pas évoqué, mais je considère que nous avons un réseau de professionnels sur ce département, comme sur les autres d'ailleurs, de développeurs de santé, qu'il s'agirait de mobiliser. Je pense singulièrement aux directeurs d'hôpitaux et aux directeurs de maisons de retraite, qui sont aujourd'hui très « bunkerisés » dans leurs propres établissements, parce qu'il y a une charge de travail qui est quand même lourde, qui ressortit souvent d'ailleurs de la comptabilité plus que de la bienveillance ou du regard sur l'organisation des soins sur nos territoires, et ce sont des relais, des doubles peut-être, de nos agents de développement, avec qui il faut que l'on organise le travail. Ils ont été réunis, je crois, il y a quelques jours, par

l'ARS et le Département, pour évoquer notamment comment on imaginait avec eux la maison de retraite du futur. Pourquoi ne pas mobiliser aussi ce réseau pour lutter en proximité contre les difficultés, les affres, de cette démographie médicale que l'on évoque chaque jour ?

Je dois dire aussi, dans le même esprit, que le réseau de services à la personne qui existe sur ce territoire, si l'on met bout à bout le SSIAD, les aides à domicile, le système de portage de repas, l'organisation associative, qui est très dense dans nos coins ruraux, c'est un atout supplémentaire qu'il faut mettre en valeur. Il faut que l'on arrive à intégrer l'ensemble de ces réseaux nouveaux à la qualification, me semble-t-il, de notre offre médicale. Quand Guy Hourcabi évoque les difficultés liées à la carence des ambulances privées et le fait qu'il faille aller vérifier si M. Dupont ou Mme Durand sont en bonne santé, très franchement, ce n'est évidemment pas au réseau de sapeurs-pompiers volontaires de remplir cette mission-là. En revanche, un réseau de voisins, un réseau familial, un réseau d'élus locaux est tout à fait en capacité, c'est d'ailleurs pour cela que chacun se qualifie ainsi, ou est qualifié ainsi, de répondre à cette question-là.

On voit bien que, si l'on essaie de regarder un peu les choses, non pas sur ce modèle national, qui ne fonctionne pas, mais en ruralité – c'est un peu ce que l'on dit dans cette assemblée depuis des mois et des mois –, et si l'on se dit que c'est à nous de construire un modèle rural de l'offre de soins et de la prise en charge notamment des personnes âgées, on a alors un champ des possibles qui s'ouvre de manière beaucoup plus large.

Cette idée de passer un protocole avec l'ARS me va bien. Si l'on pouvait y ajouter ce premier élément qui est la mobilisation de ces réseaux locaux, ce que l'on ne fait pas d'ailleurs forcément dans les dispositifs de type PAERPA – nous en avons discuté à plusieurs reprises avec les professionnels de santé –, on aurait déjà une brique supplémentaire pour construire ce modèle rural de santé. Par ailleurs, ce qui est aussi un vrai sujet pour lutter contre les affres de la démographie médicale, la question des plateaux techniques, qui rassurent les professionnels de santé. Difficile de redemander un engagement de cette nature-là à l'Etat ou à l'ARS, mais que puisse figurer dans ce type de document que l'on ait une garantie dans la durée du maintien et de l'amélioration de ces plateaux techniques, qui sont des outils d'assurance pour ces professionnels de santé.

Dernier point. De manière plus anecdotique, mais après tout ! Je ne suis pas certain que l'on ait mobilisé les médecins libéraux sur ce dossier-là de manière collective. On est capable de rassembler, par exemple, dans cette salle, l'ensemble des professionnels de santé. Cette affaire vous concerne évidemment ; vous êtes probablement nos meilleurs ambassadeurs pour recruter, parce que vous connaissez votre métier, que vous pouvez le décrire, expliquer qu'il est différent de celui d'un médecin de ville ou d'un jeune interne

aujourd'hui dont on nous signale qu'il dit : « moi je veux faire 35 heures par semaine », « exercice groupé », etc. ; or, on sait bien qu'ici ; même s'il y a un réseau de maisons de santé pluridisciplinaires qui existent, il y a une spécificité du travail en ruralité. C'est quelque chose qui est particulier. On pourrait alors adapter les recherches. Je fais un petit clin d'œil, quant au message à réaliser. Au lieu de dire « Imphy recherche un médecin », on pourrait dire « cité industrielle, absolument formidable, dotée d'une mer remarquable recherche médecin généraliste qui a envie de vivre une aventure humaine et non pas traiter du patient à la chaîne ». C'est toujours le même sujet, c'est-à-dire comment on met en valeur les qualités de nos territoires – et que l'on n'essaie pas de s'en approprier qui définitivement ne sont pas les nôtres –. C'est ce modèle-là que nous appelons de nos vœux.

M. le Président :

Très bien. Notre collègue a effectivement eu droit un article dans *Le Chasseur français*, ce qui explique la référence à ses possibilités de rencontres professionnelles, bien sûr.

Je donne la parole à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Merci, Monsieur le Président. Je vais être très bref, parce que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais rejoindre ce qu'avait dit Daniel Rostein. Je veux bien partager son optimisme, mais, si j'avais une conclusion à tirer de nos travaux, c'est surtout « Restons en bonne santé ». En effet, le temps travaille, et il va falloir que nous allions vite, que nous allions très vite.

J'ai bien conscience de l'ensemble des difficultés, mais il y a urgence.

Par contre, il y a un grand absent. Un mot. Un seul mot, qui est un grand absent de nos débats. C'est le mot « prévention ». Il n'a pas été cité. La prévention, elle participe aussi à réduire la demande de santé. Elle est importante. Vous avez rappelé les chiffres alarmants, préoccupants en préliminaire de cette réunion. Ne baissons pas la garde. Je dirais même plus, montons-là ; et essayons d'avoir une véritable politique de prévention. Je n'en dirais pas plus, Monsieur le Président, en espérant que nous sachions aller très vite, parce qu'un territoire qui n'a plus de médecins, quoi qu'on en dise, et sans faire de catastrophisme, c'est un territoire qui est mort. C'est un territoire sur lequel il n'y aura plus d'installations. C'est un territoire sur lequel il n'y aura plus de développement économique. Il faut en être conscient.

M. le Président :

Merci, je vais donner la parole à notre nouvelle collègue, Madame Corinne Bouchard, que nous saluerons tout à l'heure à la reprise de notre session 14 heures.

Vous avez la parole.

M^{me} Bouchard :

Merci, je voulais juste intervenir sur un point, et en tant que professeur.

Il me semble que l'un des facteurs qui mettent vraiment nos étudiants en médecine en difficulté, c'est le hiatus terrible qu'il y a entre le travail qu'on leur demande au niveau du lycée, et les exigences de la Faculté. En particulier sur des points comme la prise de notes, où ils sont très désarmés, la maîtrise d'un certain nombre de termes savants qui seront utiles en médecine, et aussi tout bêtement la charge de travail énorme par rapport à celle qu'ils auront connue au lycée.

Dans cette optique-là, à partir du moment où ils doivent faire une demande d'inscription en médecine aux alentours du mois de février sur le site « Admissions post-bac », serait-il envisageable de proposer à ceux qui sont volontaires pour s'inscrire en médecine des après-midi, disons, d'entraînement à la prise de notes, même à la gestion des QCM, parce que ce n'est pas du tout ce qu'on leur fait faire au lycée, et on voit bien, quand on parle avec des étudiants en médecine, que c'est sur ces points-là qu'ils ont des difficultés. Je crois que l'on pourrait demander à la jeune fille présente ici, qui est encore très proche de ses études, ce qui lui aurait été utile, non pas une fois qu'elle a été inscrite en fac de médecine, mais juste avant. Parce que, dans la fourchette entre février et la rentrée de septembre, ils sont motivés, ils auront envie. Il y a sans doute moyen déjà de leur donner des choses, d'autant plus que cela permettra de voir tout de suite ceux qui sont capables de prendre la charge de travail sur leurs épaules ou pas.

M. le Président :

Très bien, merci.

Je donne la parole à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Pour rebondir avec ce qui vient d'être dit, on peut être tout à fait d'accord avec cela. Maintenant, n'est-ce pas au lycée, peut-être, de se réorganiser, et de préparer cette rentrée future de nos étudiants en études supérieures, avec la charge de travail et tous les contenus que vous venez d'exposer ?

M. le Président :

Très bien, merci. Voilà pour cette première série d'échanges. Je vais vous donner la parole, Monsieur le Doyen, pour que vous puissiez apporter des réponses ou des éclairages sur les points qui relèvent de votre responsabilité.

M. Huet :

Tout d'abord, je voulais revenir sur la réponse du Président de l'Université.

Il faut bien voir que le budget de l'Université, c'est environ 400 M€. Le budget de fonctionnement de la Faculté de Médecine a baissé de 400 % en quatre ans. J'ai bien dit de 400 %. Je n'ai plus que 200 000 € pour faire tourner l'UFR de 5 200 étudiants et de 130 enseignants. Vous imaginez bien que, si l'Université avait le moindre fonds pour vous aider, le Président le ferait, sans hésitation. Mais il a à faire front à des difficultés qui sont massives. Si le Président de l'Université a failli être pris en otage la semaine dernière par des étudiants, c'est bien que ce n'était pas par hasard. Il n'y a réellement plus d'argent. Quand je dis que 85 000 €, ce n'est effectivement pas énorme, pour un investissement comme celui-là, néanmoins, aujourd'hui l'Université ne les a même pas, n'a plus de fonds de réserve, n'a plus de fonds de roulement. Je prends la défense de mon Président pour dire que matériellement il ne peut pas. Il aurait peut-être pu il y a quelques années, mais il faut voir que le travail que je vous ai amené là, c'est un travail que j'ai fait avec mes enseignants, mais également avec les étudiants, avec les tuteurs, et que mettre en place ce tutorat, je le répète, c'est probablement le plus important. Ce n'est pas l'accès aux cours, c'est l'accès au tutorat qui est le plus important. Un étudiant n'a aucune chance d'obtenir sa première année, du fait de sa difficulté à prendre des notes, par exemple, s'il n'y a pas un tutorat. Or, faire venir des étudiants de Dijon à Nevers pour faire du tutorat, c'est impensable. Ces mêmes étudiants sont eux-mêmes en deuxième ou troisième année, et ils ont eux-mêmes du travail évidemment. C'est ce travail en amont qui permet de penser que grâce aux outils numériques on va pouvoir faire du tutorat à distance, et donc pouvoir progresser sur le dossier.

Le deuxième point concerne ce que vous évoquiez, Madame, à savoir la préparation au concours. En effet, ce qui m'effraie aujourd'hui, ce sont les écoles privées qui s'adosent aux facultés de médecine – il y en a cinq à Dijon –. Ce sont des écoles qui coûtent entre 4 000 et 7 000 € par an. Évidemment, ces écoles privées, ce qui les intéresse, c'est d'attirer le plus possible d'étudiants. Peu importe le résultat, leur but, c'est évidemment lucratif. Or, aujourd'hui, il n'y en a pas à Nevers. Je suis certain que, si on ouvre une antenne à Nevers, il y aura obligatoirement une école privée qui viendra s'installer à Nevers, et je pense qu'une des possibilités, c'est effectivement d'avoir une concurrence, c'est-à-dire peut-être des enseignants, peut-être des médecins locaux qui prennent en charge les volontaires à entrer ensuite dans l'antenne pour pouvoir travailler en amont au concours, car, une fois que l'on est dedans, on est plongé dedans. Les étudiants décrochent très vite, et s'ils n'ont pas la capacité à prendre correctement des notes, ils décrochent complètement.

J'entendais l'urgence, et vous le répétiez tout à l'heure. Le problème, c'est que cet investissement, il est bon dans neuf ans.

C'est-à-dire que, si on débute en septembre 2017, la sortie de nos jeunes, qui potentiellement seront nivernais dans leur installation, c'est à la fin de leurs études, c'est-à-dire dans neuf ans. Oui, il faut de la réactivité. Là, c'est de la réactivité différée, mais il y a réellement un besoin à travailler dès maintenant sur ce dossier.

Je terminerais en disant, sur la question de l'attractivité des jeunes, que 75 % des jeunes étudiants sont des jeunes femmes. Le conjoint, qui n'est pas forcément du milieu médical, a des besoins élevés en investissement professionnel, et il faut attirer certes les médecins, mais il faut attirer aussi les couples, et donc les conjoints de nos jeunes femmes médecins.

M. le Président :

Je donne la parole une minute à Alain Lassus sur un point particulier, avant de donner la parole au Directeur de l'ARS.

M. Lassus :

Très rapidement, je voulais dire à M^{me} de Mauraige que la Nièvre offre 6 000 € par an, douze fois 500 €. En Saône et Loire, c'est 3 000 € par an. Donc, nous avons fait mieux que la Saône-et-Loire. C'est la première chose.

Sur la prévention. On ne fait pas de prévention sans effecteur. J'ai quelques collègues dans la salle. Sans médecin, on ne fait pas de prévention. De toute façon, le problème est toujours le même. Effectivement, il faudrait que l'on fasse de la prévention, mais sans médecin, on ne fait pas de prévention.

La dernière chose, nous voulons dire, sur la PACES, notre confiance en Monsieur le Doyen. Je pense qu'à partir du moment où l'on résout la question du blocage financier, il n'y a pas de raison que M. Bonnin persiste dans sa décision. Je pense que sa décision était essentiellement liée aux besoins de financement. À partir du moment où Monsieur Lannelongue, ou peut-être que nous-mêmes, ou que d'autres collectivités territoriales, sont prêts à résoudre ce problème financier, disons-nous que M. Bonnin n'a plus de raisons de nous refuser la PACES, qui, on est tous d'accord dans cette salle, et on est nombreux, est une priorité.

Et aussi, Monsieur le Doyen l'a dit, c'est vrai que c'est une évolution de quinze ans, mais c'est un peu les évolutions technologiques qui la rendent possible. Il y a effectivement cinq, six ans ou sept ans, on n'était pas dans cette situation. C'est vrai que cela fait quinze ans que l'on se rend compte, ou presque, mais aujourd'hui, la situation a évolué, et maintenant, je pense que toutes les planètes sont alignées. Si on aligne la planète financière, il n'y a plus de raison d'avoir d'obstacles.

M. le Président :

Très bien, merci. Je vous donne la parole, Monsieur le Directeur.

M. Lannelongue :

Merci, Monsieur le Président. Pour effectivement prolonger ce que vient de dire le Dr Lassus, je pense que la présence du Doyen, son engagement, notre engagement financier, garantit que l'on pourra progresser rapidement sur le dossier PACES.

M. BARBIER a raison de dire que le zonage actuel est obsolète. C'est le sens d'un projet de décret qui devrait sortir avant la fin de l'année. Il vient d'être transmis au Conseil d'Etat. Il va prévoir un changement fondamental en matière de système de zonage. D'abord parce que le zonage ne sera plus défini dans le cadre du Projet Régional de Santé, mais qu'il sera à la main de l'ARS, et qu'il pourra être changé autant de fois que l'on veut. Ce sera un simple arrêté du Directeur Général de l'ARS. Il va organiser le zonage en deux zones. 9 % de la population de chaque région pourront être couverts par un zonage national qui déclenchera le fait de faire bénéficier la population des aides prévues par la convention entre l'Assurance Maladie et les professionnels, et 9 % de la population de la région pourront être couvertes par des aides financées par le Fonds d'Intervention Régional de l'ARS. Ces aides régionales pourront être les mêmes que les aides de niveau national, ou d'autres aides définies en concertation avec les partenaires régionaux.

Nous allons mettre en place une concertation avec vous-mêmes bien sûr, et l'ensemble des acteurs du système de santé, et à commencer par les professionnels, l'URPS d'abord, pour définir une carte de zonage qui pourrait s'appliquer au début de l'année 2017.

M. Barbier :

9 % pour chaque département ?

M. Lannelongue :

9 + 9, c'est-à-dire 18 % de la population de la région Bourgogne – Franche-Comté. 18 % de 2,8 millions d'habitants, à répartir pour nous sur l'ensemble du territoire de la région Bourgogne – Franche-Comté. En théorie, rien ne s'oppose à ce que, comme l'a proposé le Dr Lassus, la totalité de la Nièvre soit couverte, mais ce n'est pas l'orientation que nous allons vous proposer. En fait, nous avons, à travers l'indicateur dont a parlé Régis Dindaud tout à la l'heure, la possibilité d'identifier, pour chaque bassin de vie, les besoins de recrutement de médecins généralistes pour les années qui viennent. Pour chaque bassin de vie, nous allons dire qu'il nous faut recruter x médecins généralistes, dans les années qui viennent. Et c'est à partir de cet indicateur, qui lui-même correspond à la nécessité d'offrir sur l'ensemble de la région 2,5 % consultations par an par personne, pondéré par l'âge, des consultations de 20 minutes, chez un médecin généraliste, lui-même distant de moins de 20 minutes, que nous aurons un nombre de médecins

généralistes nécessaires dans chaque bassin de vie, puis un nombre de médecins généralistes à recruter du fait des départs en retraite. C'est à partir de cet indicateur-là que nous allons vous proposer de concentrer les efforts sur les zones qui sont le plus en difficulté. Mais ce sera une discussion ouverte, transparente, que nous aurons avec vous ; encore une fois, les élus, et les acteurs professionnels.

M. Hourcabi a raison de dire que nous sommes en situation très difficile, sur l'évolution des carences ambulancières. Cela traduit simplement le fait que le recours aux services d'urgence est devenu malheureusement très fréquent, très développé. Il y a plusieurs manières de faire évoluer la question. Nous testons dans d'autres départements de la région des solutions d'accueil en maison de santé pour les petites urgences, et nous aimerions tester aussi ces solutions dans la Nièvre.

Nous allons rendre publique avant le 15 novembre l'étude sur la mise en place de l'Héli-SMUR dans la Nièvre, et vous verrez que cette étude comporte un diagnostic, mais aussi des préconisations qui devraient permettre d'améliorer le recours aux services d'urgence, et donc potentiellement de mieux organiser la relation avec les services d'incendie et de secours.

Cela aussi, cela fait partie des dossiers sur lesquels il me paraît très nécessaire que nous ayons une discussion.

L'augmentation, extraordinaire, que vous constatez sur la sollicitation du SDIS, nous la retrouvons, nous, sur l'évolution des passages aux urgences. Ce qui pour vous correspond à un risque de rupture par rapport au volontariat des sapeurs-pompiers correspond pour nous à un risque de saturation des services d'urgence. C'est cela qu'il faut que nous traitions ensemble, et je veux vous assurer que nous avons, si je peux parler ainsi, puisque l'on parle de santé humaine, des intérêts puissamment convergents. C'est notre intérêt de faire en sorte que le recours aux urgences soit un recours justifié. Et que l'on ne traite pas aux urgences, à l'hôpital, des soins non programmés qui doivent être pris en charge en médecine de ville. C'est notre intérêt de ne pas trop solliciter le SDIS, sur lequel nous comptons, puisque c'est le maillage du SDIS qui constitue le premier élément de réponse pour garantir un accès aux services d'urgence quand c'est nécessaire.

Je suis d'accord avec le Dr Rostein. Nous pensons qu'effectivement l'accès à la PACES est un élément essentiel, même si, comme le Doyen l'a dit, c'est de long terme, mais cela participe d'une dynamique.

Madame Bouchard, vous avez évoqué l'idée de faciliter la préparation dès le lycée. C'est effectivement une idée qui est très intéressante, qui a été testée, et qui a marché pour Sciences Po, et pour les facultés de médecine en Seine-Saint-Denis. En Seine-Saint-Denis, cela se fait, dans certains lycées, depuis la seconde, où il y a identification, pré-sélection. Je crois que c'est très important

que l'on travaille là-dessus. La ministre de l'Éducation en est un bon exemple. Elle a raconté qu'elle ignorait que Sciences-Po existait, et c'est simplement parce que, dans son lycée, un jour quelqu'un lui a dit qu'elle pouvait postuler, qu'à partir de la seconde, elle s'est intéressée à se présenter à Sciences-Po, qu'elle a réussi brillamment. Mais, c'est un exemple parmi d'autres qu'il faut, c'est vrai, commencer à préparer l'accès très en amont aux études supérieures, et accompagner des élèves qui ont totalement le potentiel pour réussir.

Monsieur Flandin, je suis tout à fait d'accord pour considérer que le développement de la prévention et de la promotion de la santé, c'est l'axe majeur d'évolution du système de santé. On ne fera pas face aux défis du vieillissement, des maladies chroniques sans un énorme effort du développement de la prévention et de la promotion. Ce que dit le Dr Lassus est vrai également ; c'est que cela suppose des professionnels en proximité, parce que ce sont eux qui portent l'essentiel de ce sujet. Nous avons, avec le Président, mis en place la Conférence des Financeurs, avec l'idée de développer la cohérence des interventions en matière de prévention et de promotion pour les personnes âgées, et je pense qu'il y a beaucoup à faire là aussi dans les années qui viennent sur cette question.

Je suis tout à fait d'accord pour que l'on introduise des idées sur l'évolution du décloisonnement avec les EHPAD, avec les SSIAD. Je réponds à Monsieur Bazin. Je pense que c'est effectivement très nécessaire que l'on crée une dynamique de travail collectif dans les territoires, parce que c'est cela qui finalement est le plus attractif pour les jeunes professionnels ; c'est de savoir qu'ils ne viendront pas dans une situation d'isolement, de surcharge, mais qu'ils s'intégreront dans des manières de fonctionner qui permettent de fonctionner en équipe d'une manière intéressante. Je pense que c'est très nécessaire.

Sur les plateaux techniques, oui, je crois, je parle sous le contrôle de Monsieur Scherrer, que l'intention du GHT, c'est bien de mieux articuler les filières de prise en charge, en développant à la fois un accès en proximité et puis aussi une spécialisation des différents sites de façon à garantir de bons parcours pour les patients. Mais l'idée, ce n'est pas de fermer des sites de proximité ; l'idée, c'est, au contraire, de les spécialiser comme points d'entrée, en faisant en sorte qu'après ce point d'entrée, il y ait une prise en charge coordonnée dans d'autres maillons de l'hôpital public, dans d'autres composantes de l'hôpital public. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci, Monsieur le Directeur.

Il n'est pas d'usage dans notre assemblée, d'ordinaire, de donner la parole au public, mais des mains se sont levées, et comme il y a eu

des invitations individualisées, je pense que je manquerais à la courtoisie en ne donnant pas la parole à ceux qui souhaitent la prendre dans le public. Je vais donc suspendre la séance, et vous donner la parole. Je vous donne la parole, Madame.

PAROLE DONNÉE AU PUBLIC

(Suspension de séance)

M^{me} Hié :

Je suis Madame Francelyne Hié, directrice du Centre Hospitalier Pierre-Lôo, établissement public de santé en psychiatrie.

Je voudrais aborder deux points.

Le premier problème, c'est le problème des internes. Avec les internes en psychiatrie, nous avons trouvé qu'il y avait trois points qu'il était nécessaire de développer pour avoir des internes.

Le premier, c'est l'encadrement des internes par des praticiens hospitaliers, psychiatres, titulaires, qui acceptent d'encadrer réellement des internes. Le deuxième, c'est le logement des internes, et le troisième, c'est le transport, entre La Charité et Nevers, et Dijon.

Pour le premier point, l'encadrement des internes, nous avons effectivement quatre services qui sont agréés. Je ne parlerai pas du service de pharmacie, qui est agréé aussi, mais pour lequel nous n'avons jamais d'internes. Ni le problème aussi du médecin du travail, puisque nous n'avons plus de médecin du travail. Pour ce qui est de l'encadrement des internes, nous avons demandé aux praticiens hospitaliers psychiatres qui acceptent de prendre des internes de réellement encadrer des internes. Nous avons déclaré cinq postes pour qu'ils soient sûrs d'être encadrés. Nous avons actuellement trois internes.

Pour ce qui concerne le logement, on nous dit qu'il serait bien que les internes soient bien logés. Nous avons rénové l'internat, et les internes sont bien logés ; nous sommes même en train de meubler plus correctement ce que nous avons dans un premier temps aménagé. Nous avons dans un premier temps acheté de l'Ikea, qui au bout de trois ans, était mort, et nous avons utilisé le style du dessus, et cela se fait.

Le troisième point, c'est le problème le plus important, c'est le transport. Les internes vont à Dijon une fois, voire deux fois, par semaine, mais une fois c'est sûr. Vous savez que c'est 190 km, que c'est 2 h 30 min de train. Nous demandons depuis toujours aux internes de prendre le train ; pour moi, c'est plus sûr que la voiture. Nous nous sommes engagés à rembourser le train aux personnels.

Mais nous avons pensé à développer la visioconférence, car, pour nous, il est essentiel que les cours qui se passent à Dijon puissent être retransmis par visioconférence dans nos hôpitaux. Depuis ce semestre, nous sommes très contents de la visioconférence, et nous l'avons testée, cela marche. Aussi bien sur le site du Pré Poitiers, de Nevers, à côté du CHAN, que sur le site de La Charité. Cela marche bien. Alors, quand j'ai accueilli les trois internes, je leur ai dit que c'était bien, qu'ils n'auraient plus à se déplacer sur Dijon, sauf une fois par mois éventuellement, puisque le Professeur Bonnin a demandé qu'ils viennent à Dijon au moins une fois par mois.

Mais mon optimisme a vite déchanté. En effet, la salle qui a été réservée par le CHU ne peut accueillir que 19 personnes ; or, ne serait-ce que les internes du CHU de psychiatrie, de pédopsychiatrie, et les internes de la Chartreuse sont déjà 18 personnes, ou même un peu plus. Les internes d'autres internes de périphérie ne peuvent pas entrer dans la salle. Donc les cours ne se font pas dans la salle de visioconférence. Les cours se font dans un amphi où il n'y a pas de visioconférence. Donc les internes se rendent à Dijon par le train. Je voulais vous le dire, parce que l'on s'est battu pendant quatre ans, nous avons mis quatre ans pour avoir de la visioconférence, et à la sortie on ne peut pas le faire parce que la capacité de la salle où elle est installée ne permet pas d'accueillir assez d'étudiants. Tout cela est un peu navrant ; que des affaires de logistique aboutissent à cela.

Le deuxième problème que je souhaitais aborder concerne la prévention. Dans la Nièvre, depuis les années 70-75, nous avons développé la prévention à travers un maillage du territoire, au niveau des CMP, CMPP, hôpital de jour, et nous avons maillé le territoire. Notre structure la plus lointaine dans le département par rapport à Nevers, c'est Châtillon-en-Bazois. Nous sommes aussi à Corbigny. Nous avons quinze adresses sur l'ensemble du territoire. Sauf que l'on nous a appris une mauvaise nouvelle. Au niveau budgétaire, nous sommes soi-disant surdotés par rapport aux autres établissements de la Nièvre et des autres établissements de la région Bourgogne – Franche-Comté. En comparaison des établissements de la Bourgogne – Franche-Comté, nous serions donc surdotés.

Comme nous sommes surdotés, c'est un budget de 2,5 M€, c'est-à-dire 8 % de notre dotation globale qui doit disparaître. 2,5 M€, c'est 40 à 50 emplois. Or, un service ayant 25 agents, cela veut dire que, pour rentrer dans les clous de notre budget, il faudra fermer des sites sur le territoire qui ont une moindre activité et nous avons travaillé déjà sur la fermeture de Saint-Pierre-le-Moutier, sur la fermeture de Corbigny, sur la fermeture de Guérigny. Luzy, nous n'en avons pas parlé, mais une rumeur a couru selon laquelle j'aurais souhaité fermer Luzy. Je n'ai jamais souhaité fermer Luzy, car c'est pareil, c'est un point qui est très loin dans la Nièvre.

Je voulais savoir ce que vous pensiez de cette diminution de budget de 2,5 M€, même si le Président du Conseil de Surveillance nous dit qu'il n'a pas peur des déficits, et que l'on peut vivre avec des déficits. Je lui ai dit que je n'avais pas la même opinion, et qu'un établissement qui est déficitaire a quand même rapidement quelques soucis.

D'abord, si nous avons été surdotés, ce n'est pas pour recruter des danseuses, mais pour effectivement développer la psychiatrie dans tout le département. Nous faisons une bonne politique de prévention. Sans la présence de l'établissement sur l'ensemble du département, nous ne ferions pas cette prévention. Une coupure de 2,5 M€ pour les trois ou quatre années qui viennent, et cela a déjà commencé, cela veut dire que la mission de prévention va être moins remplie que ce qu'elle est aujourd'hui.

Voilà les deux points que je voulais aborder.

M. le Président :

Merci. Vous avez illustré les questions qui se posent, concernant la présence des services de santé sur les territoires ruraux, avec les questions de distance, de mobilité, et les problèmes techniques et financiers.

Docteur, vous vouliez prendre la parole.

M. le Dr Serin :

Bonjour, je suis Michel Serin. Je suis médecin coordonnateur du GISAPBN, et aussi représentant de la Fédération des maisons et pôles de santé.

J'avais quelques remarques. Par rapport au SASPAS et à son possible remplacement, je pense qu'il faut être plus clair que cela. Bien dire que ce sont des étudiants qui sont encore en formation, mais qui n'ont pas une activité complète de médecin généraliste, mais qui viennent en appui à l'équipe de proximité, et qui, du coup, portent quelques consultations supplémentaires. Le médecin tuteur ou maître de stage revoit les patients avec lui, ce qui donne aussi une charge de travail pour le médecin formateur. Mais cela apporte une possibilité d'offres de consultations plus importante.

Il faut rappeler que moins de la moitié de SASPAS ont été retenus cette année. J'apprends avec beaucoup de bonheur qu'en 2017 cela sera obligatoire. La seule chose, c'est qu'il y a ce que l'on appellerait la « danse du ventre » des services hospitaliers envers les étudiants en médecine générale et donc finalement un certain nombre n'obtiennent pas le SASPAS même si cela va être obligatoire et ils trouvent des disponibilités pour avoir un poste mieux placé ou rentrent à l'hôpital.

La formation des étudiants en médecine et des étudiants en spécialité est émaillée de retours plus que fréquents à Dijon. Le

problème de l'accessibilité en termes de transports en commun est quand même quelque chose qui est lourd. Je demande l'appui de la Faculté pour que l'on puisse organiser une formation du 3^e cycle de médecine générale sur les territoires où les étudiants sont en stage pour éviter les allers-retours. En même temps, cela entraîne aussi le retour à Dijon des maîtres de stage qui les encadrent pour au moins trois des maquettes. Je crois qu'il y a besoin d'une territorialisation pour ce 3^{eme} cycle.

L'autre élément – mais peut-être que je me trompe – qui est important, c'est la rencontre entre les différentes spécialités, que ce soit la spécialité de médecine générale, la spécialité de psychiatrie, etc. Je pense que c'est vraiment important de croiser ces rencontres entre les étudiants et les internes, parce que cela peut être aussi une aide à la décision de ces internes de s'installer dans la Nièvre. Quand on sait qu'il y a d'autres médecins généralistes qui s'installent, cela peut attirer du monde. Quand on sait qu'un spécialiste va avoir des correspondants généralistes avec qui il va pouvoir travailler, cela peut être aussi attractif. Pour les médecins généralistes futurs, de savoir qu'il va y avoir des spécialistes qui peuvent s'installer dans la Nièvre, cela peut être aussi pas mal.

On voit que, depuis quelque temps, sous la pression de l'ARS ou sous la pression de la Commission d'Organisation des Soins, des spécialistes quittent le CHU pour venir un peu plus à proximité ; je crois que c'est aussi quelque chose qui est important. Malgré la télémédecine, et l'apport des nouvelles technologies, on a aussi besoin de temps en temps de se rapprocher.

L'autre élément important, c'est la mobilité. C'est une double peine quand on vient dans la Nièvre. J'ai accueilli hier une étudiante qui vient du Creusot, donc qui a un logement à Dijon, et qui vient dans la Nièvre. Or elle me dit que la Faculté lui donne de l'argent soit pour le bon de transport soit pour le logement. C'est ce qu'elle m'a expliqué. Il y a des dispositifs qui ne sont pas simples, ni pour les étudiants, ni pour les maîtres de stage, ni pour les organisateurs. À un moment donné, le Conseil régional a mis en place une prime de mobilité qui était remarquable, et qui a permis à des étudiants de venir jusqu'à Saint-Amand-en-Puisaye ou Nevers. On est sur 2 h 30 min, ou 2 h 45 min de route, pour des réunions de 2 à 3 heures. C'est quand même quelque chose qu'il est important de prendre en compte.

J'ajouterai que les internats doivent être mixtes, dans le sens où ils doivent accueillir des étudiants de l'hôpital et des étudiants en médecine de ville, en médecine générale, de manière à ce qu'il y ait une vraie vie collective qui se passe dans le territoire, car la particularité que l'on remarque, c'est que la Nièvre, c'est quand même particulier sur le taux de cancers, sur le taux d'opérations, sur le taux de maladies de la conception de la vie à la mort ; on découvre plein de choses. Mais le soir, quand on se retrouve tout seul, on perd tout le bénéfice de ce que l'on a rencontré dans la

journée, de cette richesse. Or, cette richesse, elle prend une nouvelle forme dans ces rencontres le soir dans les internats. Je prône des internats qui soient mixtes, spécialistes et médecins généralistes. Et je dirais qu'ouvrir sur la région Centre, qui est dans la même difficulté, et la région Auvergne, ce ne serait pas mal aussi de travailler cela ensemble.

Après, j'ai une question sur l'éventuel rachat de prime, car nous avons eu un stagiaire qui est venu deux fois à Saint Amand, mais il a pris son engagement avec la Saône-et-Loire. Je pose la question au Conseil départemental : êtes-vous prêt à racheter la prime, si nous arrivons vraiment à persuader notre étudiant de rester dans la Nièvre ? On améliore l'organisation des soins, mais divers problèmes arrivent.

On l'a dit, le cri d'alarme est là. La formation des étudiants, c'est majeur. Les SASPAS, ce n'est pas mal, parce que cela peut nous donner un coup de main. Mais la véritable urgence, elle est quand même dans l'organisation. Et là, je pense que la Nièvre est un véritable laboratoire sur un vrai système de santé organisé, avec de vrais liens entre la ville et l'hôpital, avec de vrais liens avec les professionnels de santé.

M. Dindaud nous a présenté le partage de compétences, ou les délégations de tâches. Qui dit « tâches » dit forcément quelque chose de désagréable. Mais plutôt « partage » et pourquoi pas « développement des compétences ». L'article 51 permettait de faire des expérimentations de prise en charge de patients de façon différente. Mais il n'y a jamais eu de modèle économique de fait. Je pense que c'est une urgence de mettre cela en place dans la Nièvre, en particulier avec les infirmiers et les infirmières. Je veux bien que les maisons de santé accueillent les urgences, et cela je le recommande, je le réclame. Le seul problème, c'est que l'on est déjà submergé par le quotidien, par l'isolement des professionnels, qui sont en fin de carrière, et par l'épuisement des uns et des autres. De pouvoir imaginer un accueil des urgences par l'infirmière en maison de santé, cela permettrait aux infirmières d'appuyer le médecin généraliste dans les consultations de manière à gagner du temps sur le temps de consultation.

Je pense que la chance de la Nièvre, c'est sa détresse. Je pense que nous sommes en situation de détresse actuellement. Les jeunes récemment installés nous quittent, et cela c'est très inquiétant. C'est à nous d'organiser maintenant des choses modernes, qui correspondent aussi au vrai système de santé. La télémedecine est un outil majeur de coordination entre les différents niveaux. C'est-à-dire que, pour pouvoir faire de la télémedecine, il faut bien connaître ses correspondants, ses spécialistes, savoir se connaître, travailler ensemble, et, à partir de là, on peut avoir des protocoles. Mais au lieu d'embêter le spécialiste avec un coup de téléphone et où il ne peut pas nous répondre, et où nous on ne peut plus le rappeler, la téléexpertise dans les cinq items de la télémedecine,

c'est un outil qu'il faut que l'on développe, c'est important. Je remercie Monsieur le Directeur de l'ARS, qui a donné une impulsion dans la Nièvre. Mais je pense qu'il faut que l'on aille très vite, parce que la situation est plus qu'urgente.

CONCLUSION ET ADOPTION D'UNE MOTION

M. le Président : Je reprends le cours de notre session. Je vous redonne la parole, Monsieur le Directeur.

M. Lannelongue : Je souhaitais vous remercier pour la qualité des échanges. Nous allons essayer d'opérationnaliser tout cela, nous mettre autour de la table, et voir comment nous allons faire en sorte de rendre opérationnel un plan d'action à mettre en œuvre, et si nous sommes d'accord, aboutir à un protocole entre l'ARS, le Conseil départemental, l'Université et le CHU.

M. le Président : Je vous remercie, Messieurs, de votre présence. Vous avez pu constater qu'autour de cette table, les enjeux de santé sont des enjeux qui nous réunissent. Il y a convergence des approches que nous avons sur la manière de remédier aux dysfonctionnements du système de santé, et en tout cas d'apporter des solutions qui soient adaptées à nos concitoyens.

Je pense, comme le disait le Dr Rostein, qu'il y aura un « avant » et un « après 24 octobre », d'abord parce qu'il y a convergence là aussi sur la manière dont nous mesurons les enjeux de ce territoire, et qu'il y a aussi à travailler de manière diversifiée à travers des actions plurielles, quant aux réponses à apporter à la Nièvre.

Je dois dire que je suis satisfait, et c'est l'avis partagé par nos collègues, que nous ayons aujourd'hui pu entendre des paroles qui nous permettent de dire qu'il y aura dans les mois qui viennent un véritable pôle de formation Santé à Nevers ; constitué d'ores et déjà par l'école d'infirmières, qui fonctionne, qui fonctionne bien, constitué également de l'école d'ergothérapie, pour laquelle la Région nous a apporté son soutien. Il y a ici la représentante de Marie-Guite Dufay, Pascale Massicot, Conseillère régionale. Et à travers cette perspective d'ouverture d'une PACES, que nous attendons depuis longtemps, et grâce à la fois à la volonté déterminée du Doyen, et avec les contraintes financières qui viennent d'être levées par le Directeur de l'ARS, je crois que tout cela verra le jour.

Par ailleurs, pourquoi ne prendrions-nous pas part à une expérimentation de la Nièvre comme territoire pilote, de manière analogue à ce qui se fait sur certains territoires d'Ile-de-France, pour accompagner les élèves à passer Sciences Po ? Pourquoi ne pourrions-nous pas, au niveau des lycées, accompagner les élèves nivernais à envisager des études de médecine ? C'est-à-dire franchir les réserves à la fois financières et souvent de nature plutôt psychologiques. C'est-à-dire qu'il faut oser. Nos étudiants ne sont pas plus mauvais les uns que les autres, mais ils peuvent trouver difficile de s'engager sur des études difficiles, des études longues. Élargir le champ des possibles permet, à travers cette démarche, d'œuvrer pour l'égalité des chances dans le cursus universitaire.

Je me réjouis de ces perspectives. Je voulais dire que le Conseil départemental est prêt à travailler sur ce protocole, qui nous permettrait de définir les actions principales, prioritaires, que nous pourrions déterminer pour les toutes prochaines semaines.

Merci pour votre présence. Merci pour les annonces que vous avez faites aujourd'hui. Et pour l'attention que vous portez aux territoires nivernais. Merci pour la qualité des échanges que nous avons eus ce matin, au sein de notre Assemblée, et avec les interventions du public.

Je voudrais terminer par la mise au vote de la motion qui nous a été présentée par Alain Lassus, qui reprend les propositions qu'il a présentées tout à l'heure.

**Motion présentée par Alain Lassus,
Groupe « Vivre la Nièvre », élus socialistes, républicains et apparentés,
A laquelle s'associent le groupe « La Nièvre pour Tous », et le groupe « La Nièvre
s'engage »**

Objet : Santé. La Nièvre en état d'urgence absolue

« De 2007 à 2016, le département de la Nièvre enregistre une baisse de 25 % du nombre de médecins généralistes en activité régulière. Cette baisse s'accroîtra avec les départs en retraite des médecins, 60% ont plus de 60 ans. Les prévisions officielles prévoient une baisse de la démographie médicale de 26% d'ici 2025, ce qui mettra la Nièvre à la 100ème place des départements de France.

Cette question de la démographie médicale, ajoutée à l'allongement de la durée de vie, la progression des maladies chroniques ainsi que la persistance des inégalités de santé sont des défis à relever. Dans le plan d'actions départemental 2016-2021, les Conseillers départementaux ont décidé de s'en

emparer en prenant des mesures dont certaines sont déjà mises en place :

- . accompagner 30 jeunes nivernais dans leur formation de médecin en majorant les bourses d'Etat, en contrepartie d'un engagement d'exercice de la médecine sur le département,
 - . répertorier les besoins locaux sur chaque intercommunalité pour élaborer avec les futurs professionnels de santé un projet professionnel et de vie sur le territoire,
 - . mettre en relation des étudiants en médecine d'origine nivernaise avec les élus des territoires,
 - . mettre à disposition des appartements, chaque fois qu'il est nécessaire, pour l'accueil d'étudiants en médecine (externat, internat et médecins remplaçants) en mobilisant l'immobilier départemental, sur l'ensemble du territoire,
 - . soutenir financièrement la formation complémentaire de médecins étrangers et de médecins français à diplôme étranger pour faciliter leur exercice,
 - . accompagner l'implantation de maisons de santé pluri professionnelles sur chaque intercommunalité dans le cadre des stratégies et projets de santé des territoires,
 - . développer et soutenir les sites de télémédecine notamment via Nièvre numérique.
- . Plusieurs de ces mesures montrent d'ores et déjà leur pertinence et leur efficacité. Toutefois, dans cet état d'urgence absolue, la Nièvre doit encore répondre à des enjeux qui nécessitent l'intervention de l'Etat.

Le 1er enjeu repose sur la capacité du territoire nivernais à construire des projets d'installation entre les professionnels, les élus et les étudiants. Pour donner envie de s'installer, il faut connaître le territoire en termes de qualité de vie et d'environnement professionnel. Cela passe en partie par les stages. Des conditions d'exercice attrayantes et sécurisantes sont autant d'atouts qu'il faut valoriser voire déployer. La bonne répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du département est un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire.

Pour l'attractivité du département de la Nièvre, les Conseillers départementaux demandent à l'Etat des solutions pour attirer et former des jeunes étudiants, notamment des jeunes Nivernais (qui sont moins nombreux, 6% de moins que la moyenne nationale à poursuivre des études supérieures), les accompagner et les soutenir dans leur installation.

- l'installation d'une antenne de PACES à Nevers et des formations supérieures dans le domaine de la santé,

- la création d'une filière de 3ème cycle d'études médicales construite essentiellement sur le territoire nivernais,
- la possibilité pour tout jeune médecin souhaitant s'installer dans la Nièvre de bénéficier des avantages financiers consentis à l'installation en zone fragile.
- l'assouplissement du règlement de mise en place des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé (un seul médecin et non deux dans le montage du projet) ainsi que des financements à l'investissement,
- un soutien financier particulier à l'ingénierie et à la coordination de ces projets.

Un 2^e enjeu est de garantir un maillage hospitalier. Le projet médical du groupement hospitalier de territoire (GHT) est un élément important pour améliorer l'offre de soins par des mécanismes de structuration. L'hôpital, pour attirer des médecins, doit être performant et répondre aux besoins de santé en proximité.

Aujourd'hui, le centre hospitalier universitaire (CHU) concentre les ressources en praticiens et en internes ce qui aggrave l'absence de praticiens sur les hôpitaux du territoire.

La psychiatrie et la pédopsychiatrie sont en crise grave dans la Nièvre et nécessitent des moyens et une attention toute particulière. Notre collectivité est particulièrement impactée par l'insuffisance de praticiens en pédopsychiatrie et par l'insuffisance voire l'absence de réponses permettant de construire une prise en charge thérapeutique adaptée et continue. Notre compétence en matière de protection de l'enfance nous place en situation de devoir garantir le parcours des mineurs confiés, celui-ci devant impérativement intégrer un volet soins, condition de la réussite du projet individualisé pour chaque jeune.

Pour les hôpitaux de la Nièvre, les Conseillers départementaux demandent à l'Etat :

- d'effacer la dette des hôpitaux de proximité dans le cadre de la mise en place du GHT,
- d'élaborer un projet médical pour la psychiatrie et la pédopsychiatrie avec des moyens adossés, à la hauteur des besoins,
- de soutenir l'embauche des médecins hospitaliers y compris en psychiatrie, reconstituer des filières CHU-CHAN et hôpitaux de proximité,
- d'ouvrir des stages sur les hôpitaux de proximité,

- de garantir une présence importante régulière et sécurisée des internes dans tous les hôpitaux,
- de rendre efficace le dispositif des assistants partagés.

Un 3ème enjeu porte sur le volet médico-social. Au regard du profil démographique et de la typologie sociale de la Nièvre, le Conseil départemental, chef de file des politiques d'autonomie et acteur de proximité, est légitime à définir une stratégie départementale sur ce champ.

Pour le secteur médico-social, les Conseillers départementaux sollicitent l'aide de l'Etat pour :

- équilibrer l'offre par rapport à la demande pour tous nos établissements médico-sociaux quelle qu'en soit la spécialité,
- généraliser le programme des Personnes âgées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) sur toute la Nièvre
- mettre en place des guichets uniques sur l'ensemble du territoire facilitant l'accès aux informations, aux droits et aux services dans le respect de l'expression et de la mise en œuvre du choix de vie de chaque Nivernaise et Nivernais ».

M. le Président :

Nous allons y ajouter, si vous le voulez bien, cette phrase « *en demandant de devenir un territoire pilote en matière de préparation des lycées aux études de médecine* ». Monsieur Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, notre groupe est d'accord pour, bien entendu, souscrire à votre proposition. Dans le sens où nous souhaitons apparaître non pas comme suiveurs, mais partenaires, nous souhaitons nous associer à cette motion, qui serait ainsi présentée par votre groupe et également par le nôtre.

M. le Président :

Peut-être pourrions-nous faire la même proposition à l'autre groupe de notre assemblée ?

M^{me} de Mauraige :

Tout à fait.

M. le Président :

Et donc, ce serait une motion conjointe que je vais mettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette motion est adoptée. Pardon, Monsieur le Doyen.

M. Huet : J'ai juste une remarque. Vous mettez « une PACES à Nevers ». Je mettrais d'une « *antenne PACES à Nevers* », parce que « PACES » tout court, c'est impossible.

M. le Président : C'est en rapport avec ce que vous avez évoqué tout à l'heure ?

M. Huet : Oui.

M. le Président : Très bien. Nous considérons que cette motion est adoptée, avec l'adaptation que vous venez de proposer.

Il nous reste maintenant, Monsieur le Directeur, à signer la convention pour la mise en place d'une plateforme d'information IVG.

(De 12 h 45 à 13 h 00 : Cérémonie de signature de la convention Plateforme IVG entre le Conseil Départemental et l'ARS. Présentation à la presse)

(La session reprend à 14 h 10).

INSTALLATION DES NOUVEAUX ÉLUS

M. le Président : Nous allons pouvoir reprendre cette session.

Nous allons commencer en souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues, Mme Corinne Bouchard et M. Marc Gauthier. Ils ont été élus pour le canton de Guérigny il y a maintenant quinze jours.

M^{me} Bouchard est maire de Sainte-Marie depuis 2014.

Vous étiez en fonction au conseil municipal et en tant qu'adjointe depuis un certain nombre d'années. Vingt-cinq ans, vous me disiez, lorsque nous nous sommes vus il y a quelques jours. Vous êtes professeur de lettres. Vous enseignez au lycée Alain-Colas. Vous êtes également, d'après ce que j'ai vu, auteur de livres pour enfants.

M^{me} Bouchard :

Et pour adultes aussi, d'ailleurs.

(Sourires)

M. le Président :

M. Marc Gauthier, votre colistier, est, lui, maire de Bona, depuis 2001.

Vous êtes comptable, et vous êtes également en responsabilités Vice-président de la communauté de communes du Cœur du Nivernais.

Bienvenue dans notre Assemblée.

Vous succédez à Bernadette Larivé, et à Jean-Luc Gauthier, qui sont ici présents dans la salle, et que je salue, nos anciens collègues.

Et permettez-moi également de saluer l'ensemble des participants dans le public, et notamment les élèves de l'école de design de Nantes, que Philippe Morel a conviés.

Je voudrais vous présenter Philippe Laporte, qui est notre futur Directeur Général des Services, à partir du 1^{er} décembre, et qui nous vient de Dordogne, où il était DGA. Il a occupé des fonctions diverses dans des collectivités de différents niveaux, puisqu'il a été notamment Directeur Général des Services de Périgueux, avant de rejoindre la Dordogne. Nous ferons plus amplement connaissance avec lui après la séance, au moment du pot, pour ceux qui voudront y participer, concernant le départ de Denis Eburdy. Celui-ci est là aujourd'hui ; il nous fait l'amitié d'être là, et nous le reverrons tout à l'heure.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président :

C'est une session aujourd'hui relativement classique, mais qui contient des dossiers importants, puisque nous avons une décision modificative d'ajustement, comme nous en avons chaque année à peu près à cette période, qui ne génère pas de modification majeure concernant les équilibres budgétaires, et qui peut se caractériser par les deux ou trois éléments suivants.

Tout d'abord, des ressources légèrement supérieures à ce que nous avons prévu initialement. Ceci est en partie dû à des recettes du fonds de péréquation des droits de mutation plus importantes que ce que nous avons envisagé. C'est dû en fait à des modalités de répartition décidées par le Comité des Finances Locales, qui sont supérieures à ce qui avait été envisagé, dans la mesure où la réserve

qui avait été constituée durant les années précédentes a été libérée, pour permettre une répartition cette année.

Nous avons également, en moindre charge, une moindre progression des allocataires du RSA, ce qui permet de dégager un peu de marges de manœuvre, qui nous permettront d'augmenter des charges supérieures à ce que nous avons envisagé concernant les assistantes familiales. C'est lié à la prise en charge des enfants que nous avons sous notre responsabilité.

Ces incidences budgétaires devraient nous conduire à exécuter le budget en léger excédent, qui pourra être reporté en 2017, et nous en aurons besoin pour l'équilibre budgétaire de l'année prochaine.

Vous avez également un rapport qui concernera l'activité de la collectivité départementale, et qui est présenté par le Directeur Général. Cela n'aurait aucun sens de le résumer, mais une lecture même cursive permet de montrer la diversité des champs sur lesquels nous intervenons. Je voudrais ajouter à cette diversité des champs sur lesquels nous intervenons l'innovation dont notre territoire sait faire preuve. Je n'évoque pas ici que notre Institution, mais j'évoque les soutiens de notre Institution à des initiatives prises par à la fois les collectivités publiques et des acteurs du secteur privé. Je voudrais en profiter pour féliciter le Directeur Général des Services et l'ensemble des services pour le travail qui a été effectué, et qui est parfaitement rendu dans ce rapport qui est de qualité, et sur la forme également. Il nous présente les données à partir desquelles le travail a été effectué, et les volumes de l'activité développée. C'est un document de référence, en tout cas, pour ce qui me concerne, tout au long de l'année.

Cette session portera sur un certain nombre de sujets, qui sont relatifs à la fois à l'attractivité de notre territoire, au développement et à l'emploi, au soutien à nos territoires infra départementaux ; il y a plusieurs rapports concernant le logement.

C'est une session également qui, comme chaque année, à cette époque, porte sur les diverses tarifications que nous avons arrêtées concernant les collèges.

La question du personnel également, à la suite des différentes actions que nous avons menées au cours des dernières années pour améliorer à la fois les conditions de travail, le confort, le bien-être des agents, et nous aurons à prendre une décision portant sur le soutien complémentaire à l'AGORA.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière préalable concernant cette session, en déclinant les choses de la manière suivante.

S'agissant de l'attractivité, nous aurons l'occasion d'évoquer le lancement de cette stratégie de marketing territorial qui aujourd'hui est en cours à travers un questionnaire que suit Vanessa Louis-Sidney, un questionnaire qui rencontre une véritable adhésion, puisqu'elle me disait, dans un mail que nous avons échangé ce

week-end, qu'il y avait eu plus de 700 réponses déjà au questionnaire qui est ouvert au public, afin de sentir un peu la manière dont notre population vit, ressent, envisage les perspectives de notre territoire.

Sur l'attractivité des territoires également, un rapport sur les infrastructures, avec l'intervention du Conseil départemental comme nous l'avions décidé dans son principe il y a maintenant quelques années ; une participation financière à la 2 x 2 voies, l'A 77, avec une délibération précisant les échéanciers et les volumes financiers à régler lors de chacune des années.

S'agissant du développement et de l'emploi, on ne peut aujourd'hui que déplorer les pertes d'emplois sur ce territoire départemental. Je pense notamment à ce qui se passe chez Vallourec, Silen, ou sur Prémery.

Je voudrais également évoquer la situation agricole, où les exploitations sont en grande difficulté, et où nous apportons, en partenariat avec les autres organismes en charge de ce secteur d'activité, notre contribution au regard des compétences qui sont les nôtres. Ce qui nous conduit à ne pas désespérer et à envisager les choses en étant innovants, et je pense au soutien que nous accorderons, si vous en décidez ainsi, à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », qui est portée par notre collègue Jacques Legrain.

Il vous sera proposé également une convention avec la Chambre des Métiers pour à la fois accompagner les entreprises artisanales dans l'embauche et dans le développement de la filière bâtiment. C'est l'occasion pour moi, devant vous, de féliciter pour sa réélection Emmanuel Poyen, le Président de la Chambre des Métiers, avec lequel nous avons bien travaillé au cours des années précédentes. Et puis, je vais saluer, devant vous également, le départ de la CCI de Jean-Paul Rossignol, qui a été un partenaire engagé, fiable, loyal, quelqu'un avec lequel nous avons pu travailler dans diverses actions de développement de notre territoire départemental. Je voudrais vraiment souligner le travail qu'il a accompli, à la fois au sein de l'institution, à travers des actions très innovantes, des actions dans lesquelles il a su faire porter des risques, mais des risques mesurés, mais qui ont permis de développer l'emploi. Je pense en particulier à ce qui a été fait en matière de gestion immobilière. Et vraiment le remercier au nom du Département. Je l'ai fait lors de son pot de départ, il y a maintenant quelques jours, en lui remettant la médaille départementale de notre Institution.

Nous aurons également à délibérer sur le soutien à l'association Artisans Bois Morvan, qui fait un excellent travail de réseau, et en relation également avec les instances du Massif central, et qui est portée par des artisans eux-mêmes, accompagnés simplement par un animateur.

Enfin, un élément important, au regard des nouvelles dispositions de la loi NOTRe, il vous sera proposé une convention transitoire d'intervention du Conseil départemental, convention qui est nécessaire avec la Région pour nous permettre de continuer à intervenir, à la fois dans le domaine agricole et dans le domaine forestier.

Troisième sujet, après l'attractivité, le développement et l'emploi, le soutien à nos territoires. Un certain nombre de délibérations qui témoignent là aussi de notre partenariat sans faille avec nos structures qui agissent à l'échelle infra départementale et départementale.

Je pense au soutien que nous accordons aux associations de promotion de nos territoires, en particulier à l'Agence de Développement Touristique, au Syndicat Mixte du Canal du Nivernais, et puis également aux Pays.

Et puis une liste de dossiers concernant l'eau et l'assainissement, portés par les collectivités qui en ont la compétence, que nous avons suspendus dans l'attente de nos nouveaux règlements et dans l'attente également de la finalisation des dossiers, sachant, je vous le rappelle, qu'en décembre dernier, nous avons suspendu l'ensemble de nos règlements d'intervention à la date du 15 décembre 2015. Il vous est proposé là de vous prononcer sur les dossiers complets à cette date du 15 décembre 2015, qui conduit à ce que nous attribuons à l'ensemble des dossiers portés par les collectivités 113 000 € au titre du Programme de l'Eau, et 168 000 € au titre de l'assainissement.

Le logement, vous le savez, est un axe important de notre politique départementale, avec notamment notre opération « Objectif 4 000 soutiens », également parallèle à l'habitat social. Il y aura la proposition d'engager le partenariat qui avait été envisagé avec Nièvre Habitat, pour 546 000 €. Et également de soutenir les opérations d'OPAH, et les Programmes d'Intérêt Général pour les communautés de communes des Portes Sud du Morvan et de la Puisaye-Forterre.

Je le disais, nous aurons à nous prononcer sur la tarification dans les collèges, et également sur l'augmentation de notre soutien à l'AGORA pour alléger la charge du restant dû au titre des repas consommés par les agents du Conseil départemental.

Voilà ce que je voulais vous dire, en y ajoutant un dernier point concernant le calendrier de notre réorganisation, l'idée étant d'avoir une réorganisation qui puisse être mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier prochain. Vous le saviez, avec la nomination du nouveau Directeur Général, Philippe Laporte, et avec le travail qui est accompli, et de concertation, qui a été noué par le cabinet de Denis Valence, le planning pourrait être le suivant :

- Dès le début du mois de novembre, des rencontres avec les cadres et avec les organisations syndicales auront lieu pour poursuivre le travail qui a été engagé, et qui a été présenté à l'ensemble des agents du Conseil départemental après qu'il ait été présenté à la fois aux cadres et aux organisations syndicales, de manière à ce que tout le monde ait le même niveau d'information ; l'objectif étant qu'il y ait une transparence totale dans notre manière d'envisager la réorganisation des services, mais surtout préciser les principes qui guideront cette réorganisation.

- Des groupes de travail se tiendront début novembre sur les divers sujets, et l'accompagnement notamment au management et à la participation des agents, de manière à ce que l'on puisse avoir un organigramme finalisé vers la mi-décembre avec un passage à peu près au même moment auprès des instances paritaires.

- Et donc, je le disais, une mise en œuvre qui commencerait au début de l'année prochaine, et dont la première étape serait un projet d'organisation qui viendrait à être la déclinaison au regard de l'Institution du projet de mandat que nous avons adopté il y a maintenant quelques mois.

Je vous remercie.

Je vous demande s'il y a une prise de parole générale, avant que nous rentrions dans l'examen des rapports individuels.

Je passe la parole à M^{me} de Mauraige puis à Thierry Flandin.

M^{me} de Mauraige :

Tout d'abord, Président, je voudrais m'associer à vos mots de bienvenue pour accueillir nos deux collègues. Leur brillante élection a été caractérisée par la reconnaissance des électeurs du canton de Guérigny pour des élus de terrain bien ancrés sur leurs territoires.

Bien sûr, nous les intégrons avec plaisir dans notre groupe « La Nièvre s'engage ». Ils pourront y continuer les actions initiées par leurs prédécesseurs, et apporteront, nous n'en doutons pas un seul instant, nouvelle expertise et nouvelles compétences.

Bien sûr, nous regrettons nos deux collègues, Jean-Luc et Bernadette, qui sont ici présents. Ils ont enrichi au fil des années, par leur personnalité, et leur expérience, nos débats dans cette Assemblée, et nous savons tous qu'ils n'ont pas démerité, et nous leur gardons toute notre confiance et notre amitié.

M. le Président :

Merci. Je passe la parole à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Merci, Président. Vous avez parlé d'une session « classique ». J'ajoute que cette session n'est pas « classique », parce qu'il n'est

pas classique d'assister au renouvellement d'un canton, partiel, qui s'est déroulé très récemment.

Je trouve surprenant que vous n'insistiez pas davantage sur l'analyse politique, en tout cas, que l'on peut faire, tant au niveau national que départemental, de cette élection. Parce que, si effectivement, elle vient conformer, et plus que brillamment, grâce à la compétence des deux récipiendaires que vous avez bien voulu saluer – en républicain que vous êtes, Président, et je ne le discuterais jamais –, je crois qu'il y a deux niveaux d'interprétation.

Le premier niveau, c'est un niveau national, déjà. C'est un désaveu. Il est clair. Il est net. Il est précis. J'oserais même dire qu'il s'est amplifié. Il s'est amplifié par rapport à ce que nous avons pu connaître l'année d'avant, et vous nous permettez, à nous, dans l'Opposition, qui sommes quelquefois à la traîne, de pouvoir nous réjouir de voir que finalement le langage que nous portons, et qu'ont porté nos anciens collègues, comme l'a souligné Pascale de Muraige, est en train de marquer peu à peu les esprits. C'est le premier point.

Le deuxième point, il est que c'est un désaveu aussi départemental, parce que, s'il y avait eu un engouement, il se serait manifesté. Or, il est clair qu'il ne s'est pas manifesté. L'amplification de la victoire prouve même que les positions défendues aujourd'hui par la Majorité du Conseil départemental ne l'emmènent pas à la victoire, mais l'emmènent à la défaite.

Il y a vraisemblablement plusieurs raisons. Il est certain qu'en imposant, Président, avec vos instances, des candidats qui sont « sortis du Château », « sortis du chapeau », pardon,

(Sourires).

Mon cher Président. Écoutez, c'est une élection joyeuse.

(Sourires)

Vous comprendrez que cela n'a pas porté, y compris par les moyens de pression qui ont pu être employés, et dont on a pu entendre parler. Cela a pu laisser quand même quelques traces, et quelques sentiments d'être désavoués par les électeurs. Mais, par contre, cela a une autre signification, qui, elle, à mon avis, est beaucoup plus profonde, et pour laquelle je crois que vous et nous d'ailleurs devons réfléchir. Je pense que le renouvellement des têtes aujourd'hui dans ce département est important. Il est même fondamental. Et c'est ce que peut-être les électeurs demandent, et si j'avais un conseil à vous donner, Président, si toutefois vous vouliez l'entendre, c'est de pouvoir dire à certains de vos amis parlementaires qu'il y a un temps pour tout, qu'il y a eu un temps pour l'action, et qu'il y a un temps pour la retraite ! Celle de rentrer chez soi, et de faire la place à des jeunes ; à des personnes, qu'elles soient dans cette assemblée ou ailleurs, qui ne manquent pas de

qualités et sauront vraisemblablement, comme il y en a chez nous, représenter dignement les intérêts des Nivernaises et des Nivernais.

Voilà, mon cher Président, ce que je souhaitais vous dire.

M. le Président : Très bien. J'ai deux demandes de paroles. Delphine Fleury, Alain Herteloup. Y a-t-il d'autres demandes ?

Je n'en vois pas.

Je donne la parole à Delphine Fleury.

M^{me} Fleury : Pour compléter les propos, auxquels je ne souscris pas complètement, Thierry, vous le comprendrez...

(Sourires)

Ce serait un *scoop* effectivement !

Toute victoire est belle. C'est bien de le souligner. Le Président a accueilli, et nous avons accueilli ce matin nos collègues, je pense, de belle manière ; ils n'ont pas à se plaindre, en tout cas, je ne crois pas, de la manière dont nous les avons accueillis.

Je voudrais ajouter une petite nuance. C'est une victoire, c'est sûr, notamment pour nos nouveaux collègues. C'est incontestable, c'est indiscutable. Malheureusement, la démocratie n'a pas beaucoup gagné, puisqu'il y a quand même eu un fort taux d'abstention, et cela on peut le déplorer. Malgré le fait que cela soit une élection essentiellement locale, même partielle, les taux d'abstention, je ne les ai plus en tête, mais c'était un peu plus de 30 %.

M. le Président : 60 %.

M^{me} Fleury : 60 %. Plus de 60 %. J'étais loin du compte, effectivement. Voilà. Hélas, on ne peut que le déplorer. Et c'est l'affaire de tous. Mais il faut quand même souligner que l'abstention a eu tout de même un rôle majeur dans cette élection.

Tant mieux pour nos nouveaux collègues, qui ont su capter les suffrages, et emporter l'adhésion, mais en tout cas la démocratie, encore une fois, est en souffrance, indéniablement.

M. le Président : La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Juste pour dire à Thierry Flandin combien j'apprécie son souci de renouvellement des générations politiques, etc.

(Sourires)

Ces propos me touchent d'autant plus venant de toi, puisque tu en es l'illustration parfaite.

(Sourires)

M. Flandin : Président. Ce que je saurai, moi, vous démontrer très prochainement !

M. Herteloup : Vous auriez pu le faire avant !

M. le Président : Écoutez, la question de l'abstention a été évoquée, et c'est quand même un vrai sujet. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je pense qu'aucun des candidats n'a fait plus de voix que la fois précédente, et c'est quand même véritablement un problème du point de vue démocratique.

Par ailleurs, je voudrais quand même peut-être rappeler à notre collègue Thierry Flandin que ce canton n'a pas changé de couleur, et que la Majorité n'a pas changé dans sa composition en nombre de Conseillers départementaux.

J'ai craint le pire, pour tout dire, en vous entendant, cher collègue, car je me suis dit « il va nous annoncer son départ à la retraite immédiat ! », et j'étais un peu rassuré, parce que j'ai eu un peu l'impression quand vous évoquiez les législatives, que vous vous donniez des perspectives. La suite nous dira ce qu'il en est. Merci.

(Sourires)

M. Flandin : Monsieur le Président, de grâce, je ne voudrais pas en rajouter ; il y en a déjà tellement qui en ont envie.

Pour vous dire que non seulement je ne serai certainement pas candidat aux législatives, mais pour vous dire aussi que je tiendrai mes engagements. C'est tout.

J'ai été élu, j'avais 27 ans. Vous comprendrez sans doute que le renouvellement des têtes, il doit s'appliquer partout, et y compris à moi.

Je crois qu'à la fin de mon mandat de Conseiller départemental, je rentrerai chez moi.

Je vous regretterai quand même. Je vous regretterai.

(Sourires)

M. Herteloup : On s'habitue à vous.

M. Flandin : Je vous sens bien jésuite.

M. le Président : Au nom de tous, pour rassurer notre collègue, nous pouvons lui dire qu'il ne fait pas son âge.

EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION PERMANENTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 22.

M. le Président : Avant de passer au rapport sur la décision modificative, même si c'est purement formel, mais nous avons à aborder, à la suite de l'élection de nos nouveaux collègues, la question de la composition de la Commission Permanente.

Nous avons deux sièges vacants. Deux sièges qui, au regard de la répartition des sièges en fonction du nombre de membres, reviennent au même groupe, auxquels appartiennent vos nouveaux collègues. La présidente du groupe me disait que...

Je vous le laisse le dire.

M^{me} de Mauraige : Nos deux nouveaux collègues remplaceront les deux anciens.

M. le Président : Très bien.

Je vous propose que l'on constate. C'est simplement un mode de calcul.

Quant à la désignation, nous prenons acte de la proposition faite par le groupe auquel ils appartiennent.

Il est constaté la nomination de Mme Corinne Bouchard et de M. Marc Gauthier en qualité de membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre en remplacement de Mme Bernadette Larivé et de M. Jean-Luc Gauthier.

M. le Président : Nous reviendrons sur toutes les représentations diverses, auxquelles nos collègues participeront, lors de la prochaine session, pour leur permettre de faire leur choix – dès aujourd’hui nous pouvons délibérer sur la composition de nos assemblées. M^{me} de Mauraige, vous proposiez ?

M^{me} de Mauraige : Je proposais, pour des problèmes d’organisation professionnelle pour ma nouvelle collègue, qu’elle me remplace à la Commission « Culture ». Je ne sais jamais…

M^{me} Fleury : « Rayonnement individuel et collectif ».

M^{me} de Mauraige : Voilà, c’est cela. « Rayonnement individuel et collectif. », et de remplacer Bernadette Larivé à la solidarité, que j’avais quittée avec ce nouveau mandat, mais vers laquelle je vais revenir.

M. le Président : Pas d’opposition sur ces propositions ? Pas d’abstentions ? C’est donc adopté.

Mme de Mauraige : En ce qui concerne les autres représentations, nous allons leur laisser le temps de les parcourir.

M. le Président : Je dois vous indiquer qu’Anne Vérin, qui n’est pas disponible aujourd’hui, a donné pouvoir à Fabien Bazin, que Michèle Dardant me donne pouvoir, que Fabienne Grandclerc donne pouvoir à Philippe Morel, que Catherine Mer donne pouvoir à Philippe Nolot, et que Carole Boirin donne pouvoir à Daniel Rostein.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M. Barbier

M. le Président :

Je passe la parole à Daniel Barbier pour la décision modificative.

M. Barbier :

Chers collègues, la justesse et le sérieux des prévisions budgétaires validées par la Majorité lors du vote du budget primitif, Majorité qui travaille au quotidien au service des Nivernais, nous ont donc permis d'envisager une décision modificative n°1 au budget 2016. Très tardivement, en termes de calendrier, et très limitée au niveau de son montant.

Vous l'aurez bien compris, il s'agit de simples ajustements, puisque, sur un budget de 313 M€, les ajustements représentent 1,4 % de cette somme.

Cela explique aussi que ces ajustements nous permettront de satisfaire essentiellement des politiques volontaristes librement validées par l'Assemblée départementale.

Si l'on va directement à la synthèse, cette décision modificative nous permet de dégager un excédent de 2 384 989 €.

Entrons maintenant un peu dans le détail.

Au niveau de la section de fonctionnement, une recette de 4 133 760 €, provient d'un certain nombre de notifications qui sont intervenues après le vote du BP, notamment une cotisation sur la valeur ajoutée qui est de l'ordre de 530 000 € supplémentaire par rapport à nos prévisions ; et surtout des compensations d'exonérations fiscales, qui avaient connu une forte baisse au cours des dernières années, ce qui nous avait conduits à envisager une baisse de l'ordre de 20 %, alors qu'en fait elle a été contenue à 6 %, ce qui a été une excellente nouvelle pour la collectivité.

Et puis, le Président l'a dit dans son propos liminaire, le fonds de péréquation des droits de mutation nous a permis un abondement de 2,16 M€ complémentaires par rapport à notre inscription. Cette somme importante nous permet d'intervenir, au niveau de cette décision modificative, de façon significative.

Les autres mouvements de recettes sont essentiellement des recettes sociales, notamment au titre de l'hébergement des personnes âgées. Vous en avez les trois quarts, soit 521 000 €, qu'il nous faut cibler en recettes, mais également en dépenses. Nous le verrons tout à l'heure.

Si j'aborde maintenant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent elles aussi de 1,4 %, soit 1748 000 €. Nous avons une dépense nouvelle, de 1 021 000 € au titre de la politique d'hébergement des personnes âgées, mais je vous ai dit tout à

l'heure qu'il y avait quand même aussi une recette nouvelle à ce niveau-là. Il y a quand même un différentiel de crédits de 300 000 € à inscrire.

Nous avons également 150 000 € de subventions permettant à la MDPH de faire face à son accroissement d'activité.

Le volet famille et enfance nécessite une inscription supplémentaire de 380 000 €, qui est en partie due au nombre de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Nous pouvons aussi constater une hausse du nombre de journées d'accueil en maisons d'enfants à caractère social, puisque l'on est passé de 2 257 journées en 2015 à 2 637 journées en 2016, ce qui est quand même assez révélateur. Par contre, on peut entrevoir une diminution de 100 000 € au titre de la MADEF.

Le point important, je pense, dans cette DM, c'est le secteur des assistants familiaux, qui nécessite une inscription complémentaire de l'ordre de 5 %, donc un crédit de 700 000 €, pour prendre en compte l'évolution de ce chapitre. Au-delà de la rémunération, il y a également 150 000 € à inscrire pour permettre de couvrir les frais de déplacement de ces mêmes assistants familiaux.

Le Président l'a indiqué dans son propos liminaire, politique volontariste du Conseil départemental, c'est un geste en faveur des organismes agricoles professionnels qui sera possible grâce à la signature de la convention avec la Région. Il nous permettra, à périmètre identique, de faire face aux subventions de fonctionnement habituellement versées aux différentes OPA du secteur agricole, et cela mobilisera 162 500 €.

Enfin, nous ne pouvons pas passer sous silence un certain nombre de créances irrécouvrables, qui se chiffrent quand même à près de 470 000 €. Là encore, toilettage oblige, il nous faut prendre acte malheureusement d'un certain nombre de créances qui au cours du temps sont devenues irrécouvrables.

Peu d'ajustements ailleurs. Sur la politique Insertion, on peut effectivement réduire notre inscription de 700 000 €. Bonne surprise, ou moins mauvaise surprise que prévue, en termes d'évolution des crédits RSA.

Sur le personnel permanent, on peut reprendre une somme de 300 000 €, qui est essentiellement due aux efforts de non-remplacement à la suite de départs à la retraite ou de mutations, qui ont porté sur 23 agents depuis le 1^{er} janvier 2016.

La contraction des différents paramètres et indicateurs que je viens de souligner nous permet d'envisager une hausse de l'épargne brute qui passerait à 22 739 871 €. Une progression de 2 384 989 € est enregistrée, qui nous permet de financer la section d'investissement.

Sauf questions, j'enchaîne sur la section d'investissement. Deux volets majeurs. La voirie nationale, et l'équipement numérique des collèges, qui pourraient être financés sans recours à la dette.

Sur les recettes, le tour est assez vite fait. 364 915 € supplémentaires. C'est tout simplement dû à la DGE, la Dotation globale d'équipement.

Nous pouvons également différer un certain nombre d'opérations, qui ont pris du retard en termes de calendrier pour être opérationnelles, ce qui veut donc dire que nous restons bien avec un plafond d'emprunts qui reste limité, comme nous l'avions indiqué lors du vote du BP, à 20 M€.

Sur le PDMI, un crédit de 1 M€ est fléché sur le financement de l'opération de mise à deux fois deux voies de l'ex RN7 sur la portion Moiry Saint-Pierre-le-Moutier. Nous anticipons, en faisant cela, par rapport aux prochaines échéances de financement.

Sur les subventions d'investissement, nous vous proposons de faire correspondre la participation financière du Département à l'état d'avancement des projets. 258 893 € pourraient être dégagés sur les contrats de Nevers Agglomération sur des opérations qui ont avancé un petit peu plus vite que prévu initialement, fléchées sur la Maison des Spécialistes – c'est d'actualité, on l'a vu ce matin – pour 150 000 €, l'extension du restaurant universitaire de l'ISAT, pour 180 000 €, le projet Renault Trucks (133 893 €). Par contre, en termes d'avancement de calendrier, nous pourrions reporter des crédits de l'ordre de 205 000 € au niveau de l'habitat. Nous avons aussi un certain nombre de crédits complémentaires qui peuvent être inscrits sur la restauration du patrimoine culturel. C'est notamment vrai sur La Charité, sur Chalaux, sur Lormes ; et sur la politique sportive au titre de l'aide aux équipements de Saint-Saulge et Decize.

Au niveau de l'habitat, il vous souvient que nous nous sommes engagés fortement aux côtés de Nièvre Habitat dans le cadre d'une convention pluriannuelle ; nous vous proposons 373 000 € d'inscription budgétaire, ce qui nous permettra d'atteindre l'objectif fixé à 523 000 € sur l'année 2016, permettant la rénovation de 245 logements.

Enfin, le Département souhaite créer un fonds de roulement dans le secteur de la rénovation de l'habitat avec l'organisme SACICAP PROCIVIS, et nous vous proposons un abondement de 200 000 € à ce titre-là.

Enfin, des ajustements à la baisse, essentiellement dus à des plannings de réalisation des chantiers, permettent de libérer 200 000 € sur les bases de loisir.

Sur les EHPAD, nous pourrions désinscrire 131 250 € pour les EHPAD de Cercy et de Varennes-Vauzelles, qui ont pris un certain retard.

Munis de tout ce que je viens de vous dire, il vous est proposé d'accroître de 1,5 M€ la ligne des dépenses imprévues, qui permettront d'alimenter le résultat de l'exercice 2016 ou un report en fin d'année.

Voilà la synthèse qui nous permet d'embrasser la DM1.

Monsieur le Président : Très bien ! Merci pour cette présentation, complète.
Je donne la parole à ceux qui souhaiteraient également embrasser la question, comme vient de le faire notre collègue.
Je passe la parole à M^{me} de Mauraige.

M^{me} de Mauraige : Je ne vais pas essayer d'embrasser la question. Enfin, je vais essayer au moins de l'effleurer !

M. le Président : Tout en délicatesse.

M^{me} de Mauraige : Tout en délicatesse. Je vais laisser les personnes plus expérimentées sur la question approfondir les sujets.

Deux grilles de lecture de cette DM s'offrent à nous. Soit on considère qu'elle est le résultat d'erreurs d'estimation lors du BP 2016, constatant de manière implicite une sous-évaluation des recettes de fonctionnement, et par conséquent un budget pas totalement sincère. En effet, la DM permet d'inscrire 2,3 M€ d'excédents de recettes par rapport aux prévisions du BP 2016. Si nous retenons cette première hypothèse, on pourrait remettre en cause, dès lors, l'ensemble des décisions prises par la Majorité, comme la hausse de la fiscalité, qui n'était pas justifiable, au même titre que l'augmentation de l'endettement de plus de 4 M€ ou la baisse des dépenses d'équipement de 15 %.

Si l'on considère qu'elle est le fruit de la bonne fortune, le résultat d'un transfert de dotations exceptionnelles et non reproductibles, nous pensons, pour les années suivantes, on peut dire qu'en effet la multiplicité des dotations étatiques et leur accroissement en valeur absolue constituent au sein de cette DM les seules ressources d'excédent de fonctionnement ; ce qui n'est pas à mettre au crédit de l'Exécutif.

Ainsi, malgré des dotations en berne lors de l'élaboration du BP 2016, et durant la présentation de celui-ci en session, cela aurait pu nous conduire à l'obligation de mener une politique de rigueur au niveau budgétaire.

La DM nous propose 1 748 771 € de nouvelles dépenses. Cela tend encore à remettre en question l'augmentation des taux d'imposition locaux que vous aviez décidée afin de compenser la baisse des dotations.

Par conséquent, nous nous abstenons sur cette DM, dont les marges de manœuvre ne sont dues qu'à une augmentation des dotations de l'Etat exceptionnelle.

M. le Président : D'autres demandes d'intervention ? Il y a celle de M. Morel. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Morel : Monsieur le Président, en écoutant M^{me} de Mauraige, je me joindrais volontiers à son analyse.

En ce qui concerne le fonds de péréquation des droits de mutation, c'est sans doute une bonne fortune, puisque les droits de mutation baissent dans la Nièvre et qu'ils ont augmenté de 16 % sur le plan national.

En ce qui concerne, par contre, le RSA, je trouve effectivement qu'il y a sans doute, sinon une erreur d'appréciation, du moins un suivi plus « élastique » du RSA.

C'est vrai que l'on aurait pu éviter d'augmenter les impôts lors du budget primitif, mais vous ne pouviez sans doute pas deviner l'arrivée de cette manne.

En ce qui concerne l'imputation que vous nous proposez, notre groupe est d'accord pour le financement de la RN 77, mais il n'est pas d'accord sur le fait qu'il y ait une anticipation sur le dernier tronçon, d'autant plus que nous nous réservons d'intervenir tout à l'heure sur le financement de la RN 77 ; étant d'ailleurs surpris que l'Etat, par voie de presse, annonce la poursuite de l'opération, et les pourcentages qui seront dévolus entre le Département et l'Etat, et je me réserve tout à l'heure de développer ce sujet. Bien que, en déjeunant avec vous tout à l'heure, Monsieur le Président, vous m'avez donné des embryons de réponse. Mais ces réponses n'étant pas publiques, je me réserve tout à l'heure d'intervenir plus longuement.

Compte tenu de ces observations, qui sont d'ailleurs plus à la marge qu'autre chose, notre groupe s'abstiendra lors du vote de la décision modificative n°1.

M. le Président : Je donne la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier : J'entends vos propos. Ils sont assez peu crédibles, en fait, parce qu'une décision modificative qui se traduit par 0,4 % de modification, sur un budget de 313 M€, je me demande bien qui, à notre place, aurait fait mieux.

M. Flandin : Nous !

- M. Barbier :* Ceci dit, voilà déjà un certain nombre d'années que je siége dans cette assemblée, des décisions modificatives, j'en ai vu défiler pas mal, et souvent quand même d'une autre ampleur. Donc, cela me fait plutôt sourire.
- Ceci dit, sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement, 0,6 %, là encore, je crois quand même qu'il faut savoir raison garder, et rappeler que nous sommes vraiment sur du simple ajustement.
- Sur le PDMI, je crois que les travaux sont réalisés. Effectivement, le 1 M€ fléché est bien à verser...
- M. Morel :* J'ai dit que j'étais d'accord sur le solde, mais pas sur une anticipation sur la tranche suivante, ce qui est le texte de votre intervention.
- M. Barbier :* Mais gérer, c'est prévoir, Philippe.
- M. le Président :* D'autres interventions ?
- Je donne la parole à Alain Lassus, sur le RSA.
- M. Lassus :* Juste un mot sur le RSA. Quand nous avons fait notre budget primitif, personne n'a contesté l'augmentation que nous prévoyions sur le RSA. Je voudrais quand même vous rappeler, chers collègues, que, si j'essaie de connaître le taux et le pourcentage de personnes qui ne font pas de dossier RSA alors qu'elles pourraient y prétendre, effectivement, cela paraît extrêmement compliqué de faire des propositions justes et de pouvoir évaluer à distance quelle quantité de RSA nous allons avoir à la fin de l'année. J'aime mieux que l'on se soit trompé dans ce sens-là, mais si on s'est trompé, c'est quand même de très bonne foi, et on pouvait quand même très légitimement penser que l'augmentation que l'on avait vue pendant toute l'année 2015 allait effectivement se prolonger en 2016. Si elle ne se prolonge pas, c'est plutôt une bonne nouvelle. Je suis plutôt inquiet sur le nombre de personnes qui pourraient prétendre au RSA et qui ne font pas leur dossier. C'est plutôt cela qui m'inquiète.
- M. le Président :* Très bien ! Des précisions également sur l'intervention au titre de l'aide sociale à l'enfance.
- M^{me} Fleury :* Pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, ce n'est pas tant le nombre d'enfants confiés et qui sont accueillis qui augmente que les journées d'activités dans les établissements.

La MADEF a fait l'objet d'une reprise au niveau de son mode de fonctionnement. Elle a pu se recentrer, grâce aux efforts réalisés par la Direction et par les équipes de la MADEF, sur le cœur de son activité, à savoir l'hébergement d'urgence, ce qui a conduit à dégager des places et à faire en sorte que cela soit réparti, pour l'accueil de longue durée, sur les autres structures qui sont gérées au titre de l'ASA.

C'est donc une augmentation du nombre de journées d'activité, mais pas du nombre d'enfants. C'est cela qu'il faut que vous reteniez. Ce qui n'est pas le cas pour les assistants familiaux par contre. Là, c'est bien une augmentation du nombre d'enfants que l'on accueille et que l'on place chez les assistants familiaux.

M. le Président :

Effectivement, comme le disait Daniel Barbier, le fonds départemental de péréquation a été plutôt une nouvelle que nous avons connue après le vote du budget.

Sur le RSA, il était difficile d'anticiper. Tous les Départements ont anticipé des charges supérieures à celles que l'on constate aujourd'hui. C'est le cas pour le Département comme pour d'autres Départements.

Mais il fallait bien justifier une abstention, et je mesure la difficulté qui a été la vôtre, et je mesure également la qualité de l'exercice en quelque sorte.

Je vais donc mettre aux voix.

Mais je me doute qu'à Perroy, les prévisions budgétaires sont bien meilleures et que les décisions modificatives de la commune...

M. Flandin :

C'est de l'ordre de 50 € !

(Sourires)

M. le Président :

Très bien ! Je mets aux voix.

Le rapport est adopté (*Abstention du groupe « La Nièvre s'engage » et du groupe « La Nièvre pour tous ».*)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M. Mulot

M. le Président :

Nous poursuivons avec le rapport d'activité. C'est Michel Mulot qui nous le présente.

M. Mulot :

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Ce rapport porte sur la présentation de l'activité des services du Département au cours de l'année 2015.

Je voudrais juste rappeler que c'est une obligation légale (art 3121-21 du Code général des collectivités territoriales).

La présentation de ce rapport d'activité 2015 reprend la logique du document de 2014, avec deux nouveautés que vous aviez peut-être remarquées, à savoir le rappel des temps forts pour chaque mois de l'année repris à la fin du document, et la présentation des membres de l'Assemblée avec indication de leur secteur d'élection.

On y retrouve une facilité de lecture qui repose sur la ventilation des activités des services sur les cinq axes d'intervention de la collectivité, avec une fiche par grande thématique – je rappelle qu'il y a 37 fiches – et qui évoque systématiquement les faits marquants de l'année, l'analyse du contexte, les perspectives pouvant être dégagées et des chiffres clés. C'est aussi une présentation exhaustive, et quelquefois méconnue, des secteurs d'intervention au quotidien des agents, et qui contribue à la reconnaissance des efforts de chacun et de chacune.

Également, c'est le rappel des éléments d'éditorial de Denis Eburdy, qui cite trois temps particuliers, ceux-ci ayant marqué l'activité des services en 2015, à savoir :

- le renouvellement de l'assemblée départementale,
- la publication portant sur la nouvelle organisation de la République, plus communément appelée Loi NOTRe.
- C'est aussi la contrainte budgétaire, qui s'est accentuée.

Ces éléments ont justifié un effort particulier d'adaptation, d'innovation, de réflexion de la part des agents, qui mérite d'être souligné par notre Assemblée aujourd'hui.

La qualité de ce document (contenu et présentation) constitue indéniablement un vecteur de communication pour l'Institution départementale. Je voudrais adresser un grand merci à l'ensemble des personnes ayant participé à la rédaction et à l'élaboration de ce rapport.

M. le Président :

Très bien ! Merci. Il n'y a pas de débat particulier. Je vous demande simplement de prendre acte de cette communication.

Il est pris acte de la communication portant sur le rapport d'activité 2015

**CONTRAT TERRITORIAL 2015-2020 NEVERS SUD NIVERNAIS
« GAGNER DES HABITANTS – GAGNER DES EMPLOIS »**

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de Mme Guérin

M. le Président :

Je passe la parole à Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin :

Monsieur le Président, chers collègues. Quelques rapports en lien avec la politique volontariste du Département, notamment sur la politique de développement local et l'aménagement du territoire.

Le premier rapport vient sur le contrat territorial 2015-2020 avec le Pays Nevers Sud Nivernais sur le thème « Gagner des habitants – Gagner des emplois ».

Il contient trois actions :

- La création d'un cabinet médical à Chantenay-Saint-Imbert. Ce cabinet médical doit évoluer vers une maison de santé, sujet brûlant. Ce projet se monte à 240 000 €, et l'aide apportée se situe à 50 000 €.

- La conception d'une destination touristique autour de l'axe ligérien. Une étude est en cours pour l'élaboration d'une stratégie touristique Loire et l'élaboration d'un plan marketing. Le Département est sollicité pour 10 000 € pour cette étude qui se monte à 45 000 €.

-

- La Fête de la Lore. La Ville de Nevers a souhaité que la culture ligérienne soit remise au cœur de la Ville, pour que les habitants – c'est une image – se rapprochent de leur fleuve, de son histoire, de son patrimoine. Un avenant a été joint à ce rapport. La Ville de Nevers a fait une demande pour 5 000 €, et la délibération qui a été prise est bien de 5 000 €. L'accompagnement de l'activité

par le Conseil départemental sera bien de 5 000 € pour l'organisation de cette Fête de la Loire.

M. le Président : Très bien ! Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SOUTIEN DU DÉPARTEMENT A L'ACTION DE TERRITOIRES ORGANISES DE DIMENSION SUPRA COMMUNAUTAIRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de Mme Guérin

M. le Président : Nous passons au dossier suivant. La parole est toujours à Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin: Ce point porte sur le soutien du Département à l'action de territoires organisés de dimension supra communautaire. Il s'agit de deux structures. La première est le PETR Puisaye-Forterre-Val d'Yonne, et la deuxième est le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Le PETR Puisaye-Forterre-Val d'Yonne regroupe les communes de la Puisaye Nivernaise (Arquian, Bitry, Bouhy, Dampierre-sous-Bouhy, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Vérain). Cette convention s'appuie sur le contrat signé avec la Région et ce PETR. Le règlement prévoit un soutien dans la limite de 25 000 €. L'aide porte sur l'animation de ce contrat dans la limite de 15 000 €. Le Département pourrait intervenir sur l'acquisitions de matériel informatique, à hauteur de 10 000 €.

Pour le deuxième point, la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, il convient de maintenir le montant de la contribution départementale pour l'année 2016 à hauteur de 271 321 €.

M. le Président : Très bien ! Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?
Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**ENGAGEMENT DANS L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE « LE BIEN ETRE
AU CŒUR DES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

M. le Président : Il vous est proposé de reporter ce rapport. Nous avons besoin de finaliser les choses.

L'examen du dossier est reporté.

POLITIQUE DE RESSOURCES INTERNES

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M. Barbier

M. le Président : Je donne la parole à Daniel Barbier pour le rapport n°6.

M. Barbier: En ce qui concerne la politique des ressources internes, il y a un dossier relativement important et intéressant à examiner, qui concerne l'augmentation de la participation versée par la collectivité au restaurant inter administratif AGORA.

Un certain nombre d'agents bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de repas à hauteur de 1,22 € (1,17 € en 2012). Or, cette aide ne couvre que très partiellement le coût moyen du repas, qui s'établit à 6 €.

L'idée qui préside à l'élaboration de ce dossier est de majorer cette participation du Conseil départemental afin de permettre aux agents de bénéficier d'un repas équilibré à moindre coût, tout en pérennisant également l'activité de la structure, qui a vu

considérablement baisser sa fréquentation au cours des dernières années.

La proposition qui vous est faite est de passer à 3 € pour les agents bénéficiant d'un indice de traitement strictement inférieur à 466, au lieu de 1,22 €. Cela engendrera évidemment un surcoût qui est estimé aujourd'hui à 14 000 €, auquel viennent s'ajouter les 9 000 € habituellement consacrés à cette opération. Toutefois, une précision importante ; cela ne majore pas les crédits actuellement consacrés aux œuvres sociales du Département. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne l'annualisation du temps de travail pour les agents à temps partiel. Nous faisons suite à plusieurs demandes récurrentes au niveau de la collectivité, notamment pour les agents à temps partiel qui souhaiteraient annualiser leur temps de travail à compter du 1^{er} novembre 2016. Évidemment, cela ne peut se faire que dans le respect des nécessités de service, et de l'indispensable continuité du service. Il va aussi de soi que les instances réglementaires ont été consultées, et qu'un avis favorable du Comité technique a été obtenu lors de sa réunion du 6 octobre 2016. Il vous est proposé de valider ce dispositif.

Le troisième volet porte sur le guide de la gestion du temps. Il s'agit d'une sorte de tableau de bord ayant comme objectif de regrouper l'ensemble des règles, qu'il s'agisse de mesures législatives, réglementaires ou internes à la collectivité, relatives au temps de travail en vigueur dans la collectivité. C'est toute la déclinaison de la mise en œuvre de ces éléments, ainsi que des différents types de congés, ainsi que des absences de tout type. C'est évidemment un document qui sera évolutif, respectant tout le volet statutaire. Deux points à l'ordre du jour sont essentiels : la première partie du document consacrée au temps de travail, et la seconde partie traitant des congés annuels, des congés exceptionnels, etc. Un avis favorable du Comité technique a été rendu lors de la réunion du 6 octobre.

Il vous est proposé de valider ce guide.

Ensuite, un sujet assez classique, concernant un certain nombre de transformations de postes, afin d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

Par ailleurs, il s'agit aussi du point relatif aux créations de postes, qui sont assez limitées. Elles concernent le pôle Bâtiments, transports, et infrastructures : adjoint au directeur de l'UTIR Nivernais Morvan, responsable de la gestion de la partie concédée du Canal. Au niveau du pôle Economie, environnement : chargé de mission diversification agricole – bois – tourisme, essentiellement sur le pôle du Marault. Il s'agit également pour cette personne de piloter la suite de la mission AIDER, au sujet de la restauration collective, de l'approvisionnement, des circuits courts.

Je crois avoir fait le tour de ces différents dossiers.

M. le Président : Très bien ! Qui souhaite prendre la parole ? Madame Chêne.

M^{me} Chêne : Je m'interrogeais sur les autorisations d'absence pour fonction élective. Dans la fonction publique d'Etat, pour les séances plénières, on a des autorisations d'absence rémunérées, mais pour les commissions auxquelles on participe, on a des autorisations d'absence non rémunérées. Or, au niveau du Conseil départemental, celles-ci sont rémunérées également.

M. Barbier : Oui, c'est un choix de la collectivité.

M^{me} Chêne : Je vais changer, alors !

M. le Président : Cela va être compliqué d'être au Conseil départemental.
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
Je mets aux voix.
Une information : sur 55 départs en retraite, 23 postes n'ont pas été renouvelés. Nous sommes dans l'ébauche de l'orientation prise lors de l'élaboration du budget primitif.
Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION PARTENARIALE DÉPARTEMENT – CHAMBRE DES METIERS ET
DE L'ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE DE BOURGOGNE –
DÉLÉGATION NIÈVRE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de Mme Guérin

M. le Président : Nous passons au dossier suivant. La parole est à Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin:

Le rapport n° 7 porte sur la convention – Patrice Joly en a parlé lors de son introduction – avec la Chambre des Métiers et de l’Artisanat et la subvention qui va avec elle. Elle s’inscrit dans le cadre de la loi NOTRe qui autorise les Départements jusqu’au 31 décembre 2016 à subventionner les organismes d’aide aux entreprises. Ce sont des actions que nous continuons avec la Chambre des Métiers, notamment sur l’accompagnement en matière de gestion des ressources humaines, embauches, transmissions, et sur la promotion de la filière BTP nivernaise, qui permet aux entreprises de capter des marchés, en agissant sur deux leviers : anticiper les marchés pour donner une visibilité de l’activité aux entreprises, et les aider à se positionner sur des marchés en développement ou insuffisamment exploités.

La subvention accordée est à hauteur de 55 000 €, notamment pour ces deux actions, avec, bien sûr, un comité de suivi, auquel nous participons pour l’évaluation des résultats.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je n’en vois pas.
Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE BOIS : ARTISANS BOIS MORVAN

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de Mme Guérin

M. le Président :

Nous passons au dossier suivant. La parole est à Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin:

Le rapport n° 8 porte sur le soutien aux entreprises, avec une demande d’ABM, Artisans Bois Morvan. En vue d’être accompagnés dans leur développement, ils ont effectué une demande de subvention de 3 000 €.

Le Département peut intervenir en faveur de producteurs et d’entreprises qui ont une activité de production, de

commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

Cette entreprise a un projet très intéressant. Un designer accompagne les ébénistes et les menuisiers du groupe. Ils conçoivent et commercialisent la paroi modulaire « Bi Modul'Art ». Cette paroi fait office de meuble, de cloison séparative entre des pièces, et elle est personnalisable en fonction des goûts du client au jour le jour.

Ils sont engagés dans un grand projet autour de la chaîne de valeur Bois. Ils ont un chargé de mission Marketing qui travaille sur ce projet.

Nous vous proposons une aide de 3 000 € pour accompagner ce projet de développement de l'association.

M. le Président :

Très bien ! Y a-t-il des remarques ?

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION TRANSITOIRE RÉGIONALE AGRICULTURE, FORET, AGROALIMENTAIRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de Mme Guérin

M. le Président :

Nous passons au dossier suivant, avec la Région. La parole est à Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin:

La Région s'est prononcée en session au mois de juin pour conventionner avec les Départements. Ce rapport présente l'adoption de cette convention transitoire relative aux conditions d'intervention complémentaires de la Région Bourgogne – Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture. C'est ce qui était prévu. Nous sommes dans les thèmes retenus.

Nous vous proposons d'adopter cette convention, validée par la Région en juin.

M. le Président : Très bien ! Y a-t-il des remarques ?
Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EMPLOI-INSERTION : EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Lassus

M. le Président : Nous passons au dossier suivant. Je passe la parole à Alain Lassus.

M. Lassus : Je vais vous parler de ce que l'on appelle « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Je vais d'abord remercier Jacques Legrain pour tout le travail qu'il a réalisé. Si c'est moi qui vais présenter ce projet, c'est essentiellement lui qui a travaillé.

Le projet d'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » mené depuis 2011 par ATD Quart Monde vise à permettre à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement.

L'ambition de ce projet est de prouver qu'il est possible pour tout chômeur de longue durée qui le souhaite d'avoir un emploi à durée indéterminée, adapté à ses compétences, tout en démontrant que la réaffectation des coûts directs et indirects, induits par la précarité et le chômage permet le financement de ces emplois sans surcoûts pour la collectivité. Les activités proposées aux chômeurs sont portées par une Entreprise à But d'emploi (EBE).

Le projet est porté par le Comité Local de l'emploi Conçu comme un Droit en Nièvre (CLECCDN) et sur le territoire de la communauté de communes entre Nièvres et Forêts. Ce comité local vient d'ailleurs de changer de nom, et il devient le Comité local pour l'emploi entre Nièvres et Forêts. Il est l'instance de régulation entre les acteurs socio-économiques du territoire et l'entreprise

elle-même. Il veille à ce que soient réunies toutes les conditions nécessaires à la bonne marche de l'expérimentation.

Aujourd'hui, le comité local a identifié une offre de produits et services dans divers domaines d'activité : le maraichage, avec notamment le développement des circuits courts ; la gestion du bois, en collaboration avec l'ONF ; les services aux professionnels (collectivités et entreprises) et aux particuliers en accompagnement ; l'aide et le soutien de tous ordres dans l'événementiel, et le développement du tourisme, le loisir et le sport ; la recyclerie par la collecte pour la mise en place d'une ressourcerie, les aménagements et petits travaux de bâtiment.

L'Entreprise à But d'Emploi prévoit l'embauche de 160 chômeurs de longue durée sur les trois années d'expérimentation, dont 20 bénéficiaires du RSA la première année, sur les 200 chômeurs du territoire, représentant 67 équivalents temps plein.

L'expérimentation bénéficiera de concours financiers versés par le fonds d'expérimentation national. Ce fonds est financé par l'Etat et des collectivités territoriales concernées, des établissements publics de coopération intercommunale, ou groupes de collectivités territoriales qui participent à l'expérimentation, ainsi que de tous autres organismes publics ou privés volontaires.

Ces contributions financières font l'objet de conventions d'objectifs et de moyens conclues entre l'association gestionnaire et les financeurs.

L'Etat contribue au financement du fonds à hauteur d'un montant égal au minimum à 53 % et au maximum à 101 % du montant brut horaire du salaire minimum de croissance, appliqué au nombre prévisionnel d'équivalents temps plein.

Le comité local doit indiquer, dans le cadre de l'appel à candidatures qui doit être transmis au plus tard le 28 octobre 2016, le soutien apporté par la collectivité départementale.

Il vous est proposé d'acter l'engagement de notre collectivité sur trois axes afin de mener ce bien ce projet sur le territoire nivernais :

Tout d'abord, la participation du Département au comité local : le Département siègera au comité local pour l'emploi aux côtés des autres partenaires.

Ensuite, un appui humain et matériel sera apporté dans la réalisation du projet. De par sa compétence en matière d'insertion et d'action sociale, le Conseil départemental sera mobilisé pour accompagner les salariés volontaires qui rencontreraient des difficultés sociales. Dans ce cadre, il mobilisera les outils existants sur le territoire, et contribuera à l'orientation et à l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi durable.

Enfin, un engagement financier sera apporté. La collectivité contribuera, de la même manière que l'Etat, au financement national à hauteur de 9,5 % du montant brut horaire du SMIC par

équivalent temps plein prévu par l'Entreprise à But d'Emploi. Cette contribution sera destinée uniquement à financer une partie des salaires versés aux chômeurs de longue durée recrutés par l'entreprise, quel que soit le statut du demandeur d'emploi avant d'entrer dans l'entreprise (bénéficiaires RSA, bénéficiaires de l'indemnisation chômage, etc.), ce qui permettra ainsi de rendre plus lisible la participation de la collectivité à la résorption du chômage de longue durée.

Pour 67 ETP, le montant à verser à l'association gestionnaire du fonds d'expérimentation serait de 9,335 € par mois, soit 112 021 € pour 2017, ce qui correspond à la somme consacrée aujourd'hui à ces publics pour le paiement du RSA.

Ai-je été clair ?

M. le Président :

Oui. Très bien ! Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je passe la parole à Jacques Legrain.

M. Legrain :

Merci, Président. Nous travaillons sur nos territoires à cette expérimentation depuis février 2014 avec ATD Quart Monde. Nous sommes à deux territoires, Pipriac, et nous, qui travaillons depuis cette date.

Je voulais dire que cette expérimentation a commencé à se concrétiser lorsque vous avez reçu, et vous avez été le premier Président de Département à le faire, le Président d'ATD Quart Monde, Patrick Valentin, à l'époque. Vous avez donné dès cette époque un avis favorable qui donnait une orientation sur la possibilité d'aller plus loin dans cette expérimentation. Ensuite, nous sommes entrés en relation avec les parlementaires, la Chambre des Députés et le Sénat. Nous avons bénéficié des concours de circonstances très positifs, puisque nous avons eu un député qui a mené cette loi d'expérimentation que permet la Constitution, qui a été votée à l'unanimité de la Chambre des Députés, donc toutes sensibilités confondues, le 29 février 2016. Ensuite, cela a été confirmé au Sénat, où le rapporteur était Anne Emery.

Cette convention est la première convention qui se signe au niveau national sur les dix territoires qui seront retenus. C'est une convention qui effectivement est riche dans l'intervention du Conseil départemental. Je voulais ajouter par rapport à ce qui a été dit par M. Lassus, que nous avons bénéficié de l'appui des services de Mme Gorget, et du service d'aménagement et de développement du territoire, car il a fallu mobiliser tous les acteurs au niveau départemental et local qui pouvaient contribuer à cette expérimentation.

Aujourd'hui, nous sommes dès le 1^{er} juillet 2017 à embaucher sur le territoire de la communauté de communes, c'est-à-dire Prémery,

120 futurs salariés, sur des activités utiles aux territoires, avec un contrat à durée indéterminée, mais disponible au SMIG. Cela fera un apport économique sur le territoire, en dehors de ce que cette action pourra induire aussi comme économies et créations d'emplois, au départ entre 2,5 M€ et 2,7 M€ par année.

Nous avons sur le territoire répertorié une soixantaine d'activités utiles au territoire. Des activités, comme Alain vient de le dire, pour certaines qui sont des services à la population, mais beaucoup d'activités qui sont utiles et qui vont accompagner le développement de ce territoire, qui ont un but économique, parce que l'objectif – Alain l'a dit, c'est une Entreprise à But d'Emploi – est de créer des emplois. À côté de la mondialisation qui, malheureusement, crée plus de chômage qu'elle ne crée d'autres emplois, mais peut-être que si elle n'existait pas, on aurait plus de chômage, nous sommes sur une voie expérimentale d'une nouvelle économie. Pour cela, nous avons un contrat avec Sciences Politiques, et avec deux facultés, qui sont justement à la recherche de nouvelles activités dans les années futures, puisque l'on sait que 60 % des emplois ou des activités d'aujourd'hui ne sont pas connus encore.

Voilà ce que je voulais dire au préalable.

M. le Président : Merci. Je vais mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES :
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – SYNDICAT MIXTE
D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DU CANAL DU NIVERNAIS**

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M^{me} Vanessa Louis-Sidney

M. le Président : Nous passons, avec Vanessa Louis-Sidney, au rapport suivant concernant le soutien aux organismes touristiques. Nous pourrions dire un mot peut-être sur la démarche marketing ?

M^{me} Louis-Sidney : Je ne vais pas me gêner, Président.

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne deux conventions avec des structures qui mènent la politique touristique pour le Département. La première est l'Agence de Développement Touristique, que j'ai le plaisir de présider, et la deuxième est le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais. Cela représente une enveloppe de 1 059 000 € en fonctionnement, qui se répartit comme suit :

934 000 € pour l'ADT et 125 000 € pour le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique, qui travaille aujourd'hui dans le cadre du Contrat de Canal signé en 2014 entre la Région, le Département, Voies Navigables de France, et le Syndicat, et une enveloppe supplémentaire de 30 000 € en investissement pour le Syndicat Mixte.

Effectivement, si vous me le permettez, je souhaiterais profiter de la parole qui m'est donnée, pour faire un petit point d'avancement sur l'activité de l'ADT, en prenant ma casquette, ou enfin mon « château », pardon, mon « chapeau » de Présidente, cette fois-ci.

Je vous le rappelle, nous avons une politique touristique structurée autour de trois bassins, la Loire, le Canal du Nivernais, le Morvan, et sur quatre défis.

Le premier étant l'amélioration des synergies et du fonctionnement entre les acteurs du tourisme. Que de grands mots ! Mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire pour cette année ? C'est une participation, et en tout cas une action très forte du Département dans le cadre du plan marketing partagé Bourgogne, qui a été construit dans le cadre du contrat de destination signé avec l'Etat par l'ex Région Bourgogne. La Nièvre apporte toute sa singularité à la Bourgogne. Elle bénéficie désormais de la visibilité du dispositif de communication du Comité Régional du Tourisme. Certains d'entre vous ont peut-être eu l'occasion de voir notamment la dernière campagne de communication nationale qui a eu lieu dans la métropole parisienne, dans les métros, à Lyon, sous la bannière « Design by Bourgogne ». Très important également, l'ADT participe à l'élaboration du schéma de développement touristique de la Région Bourgogne – Franche-Comté, avec de nombreux échanges et rencontres entre techniciens et élus de la grande région. Je peux vous dire que nous ne lâchons rien et que nous défendons corps et âme nos singularités et nos volontés d'intervenir toujours plus dans les dispositifs.

À l'échelle de notre département, nous accompagnons les territoires, et de plus en plus, et c'est évidemment lié à la réforme des intercommunalités, sur leurs dispositifs touristiques et la construction de leur politique touristique. C'est le cas pour Nevers Agglomération, c'est le cas pour le Pays Charitois Prémery Guérigny, c'est le cas également pour la communauté de communes des Portes du Morvan. Il y a une proposition en attente pour le territoire de Pouilly-Cosne-Donzy. J'en profite pour vous rappeler que l'ADT est à la disposition de tous les territoires pour

les accompagner dans leurs réflexions dans ce domaine. Vous avez tous reçu, je pense, en mai 2016, le guide Partenaires, qui vous fait l'inventaire de l'ensemble des compétences et des services qui peuvent être mis à votre disposition. N'hésitez pas.

Nous avons deux contrats de station en cours, dont l'un qui est très avancé, qui est celui de Saint-Honoré-les-Bains, autour des thermes, et également, le mois dernier, nous avons lancé celui des Grands Lacs du Morvan.

Un accompagnement spécifique également avec la communauté de communes de Château-Chinon, et le village vacances d'Odalys, qui aujourd'hui a besoin de tout notre soutien pour pérenniser une activité un peu difficile.

Au niveau de notre démarche vis-à-vis des investisseurs touristiques, nous sommes partenaires de la nouvelle cellule Développement économique de Nièvre Aménagement, suite à la dissolution de Nièvre Développement. C'est un très bon partenariat. Avec les compétences de l'ADT, cela permet de monter en puissance dans ce domaine. C'est plutôt très prometteur.

Nous sommes également partenaires techniques, en tout cas, autour de la table, concernant le projet de Sentier des Cimes du Haut-Folin, qui sera évoqué tout à l'heure, je pense.

Nous poursuivons un travail partenarial très fort avec les trois pays, que ce soit sur le dossier Loire en Bourgogne, le Canal du Nivernais, et également le volet tourisme pour les villages du futur.

Nous avons toujours le souci de vous rendre compte de nos activités. C'est ce que je fais maintenant, mais évidemment vous recevrez en temps utile l'ensemble des informations qui justifieront du moindre euro qui aura été dépensé sur l'ensemble des politiques touristiques du Département. C'était pour le défi 1.

Concernant le défi 2, l'amélioration des accueils des touristes sur les bassins, cela passe essentiellement par l'accompagnement des porteurs de projet sur leurs processus de labellisation, que ce soit Gites de France, Clévacances, ou Accueil Vélo. À ce jour, nous avons accompagné une cinquantaine de porteurs de projet.

Je fais un petit clin d'œil à nos collègues du Pouilly, M. Flandin, M^{me} de Mauraige, pour les féliciter de leur labellisation le mois dernier, sur le vignoble de Pouilly-Giennois et Sancerre, pour le label Vignobles et Découvertes. Bravo pour cela.

Enfin, l'ADT assure, par délégation du Conseil départemental, le concours départemental du fleurissement. Cette année, 31 personnes ont participé.

Pour le défi 3, développer l'attractivité de la destination Nièvre en Bourgogne, cela concerne vraiment le cœur de métier de l'ADT, qui est de mettre en place les dispositifs de communication et de mise en marché de la destination, qui passe par la presse, par un site internet, qui, pour les plus curieux d'entre vous, a

complètement changé d'aspect, ce printemps. Nous avons un tout nouveau site que je vous engage à visiter, et dont je vous engage à faire la promotion également. Plus de 200 000 visiteurs uniques, une présence très forte sur les réseaux sociaux, qui est le principal outil de prescription de destinations, 41 000 fans qualifiés, ce qui est très important dans le dispositif de marketing que nous sommes en train de lancer. Enfin, des campagnes *on line*, pour le coup. Nous ne sommes pas sur de l'affichage, parce que c'est beaucoup trop cher, nous sommes sur de grands sites portail que sont Voyages Sncf, etc.

Nous avons fait une mutualisation, et des éditions par bassins, avec l'ensemble des offices de tourisme de la Nièvre. Nous avons une édition « Loire en Bourgogne », une autre sur le Canal et une sur le Morvan, et une participation à la carte touristique du Morvan. L'avantage est clair : nous avons plus d'exemplaires, c'est moins cher, et nous avons une vraie cohérence de communication sur l'ensemble du département avec ces outils.

Enfin, je noterais l'accompagnement plutôt réussi du plan de communication du spectacle Sainte Bernadette, qui a été une vraie réussite, tant par le rayonnement que cela a pu avoir sur le département, et économiquement, puisqu'il y a eu une billetterie qui a été plutôt favorable, et je vous en félicite (*s'adressant à M. Rostein*). Le plan de communication a permis de générer une visibilité que l'on évalue à 420 000 € d'équivalents publicitaires pour, je vous le rappelle, une mise de départ de 15 000 €. C'est ce qui s'appelle obtenir un effet levier qui a du couple. C'est plutôt bien.

Enfin, le dernier défi, c'est le développement de la compétitivité des offres et des projets touristiques. Vous avez dû tous recevoir dans votre boîte aux lettres la semaine passée ou ce matin peut-être le panorama de l'économie touristique, qui donne une photographie de l'activité touristique pour l'année 2015. Évidemment, je vous engage à vous référer à ce document pour toute décision touristique que vous pourriez prendre et également à le mettre à disposition de l'ensemble des porteurs de projet qui seraient intéressés par investir sur notre beau département. Ce document complète toutes les notes de conjoncture et de fréquentation que nous publions par trimestre. Vous recevez chacun des newsletters qui vous donnent les grandes actualités. Évidemment, nous travaillons toujours avec nos partenaires traditionnels que sont le CAUE, la CCI, les Pays, Nièvre Aménagement, sur l'ensemble des dossiers.

Je terminerais sur la petite nouveauté de l'année 2016. Vous vous souvenez qu'au dernier budget, vous avez confié à l'ADT le soin de mettre en place une nouvelle politique de marketing territorial. Nous avons travaillé tout le début d'année sur ce dispositif, et l'avons lancé officiellement *via* un groupe de pilotage le 8 juillet. Il réunissait de très nombreux acteurs. Nous étions ravis de l'adhésion assez immédiate des partenaires qu'ils soient publics, mais également privés, et cela, c'était un excellent signe. A cette

occasion, nous avons décidé de réaliser un nouveau diagnostic du territoire, en consultant les habitants, les entreprises, vous, élus, et puis les touristes, qui étaient venus ici, soit par accident, soit parce qu'ils en avaient envie. Cette démarche a été lancée jeudi dernier. Vous l'avez tous vue, elle a été très bien relayée par le *Journal du Centre*, qui a été notre partenaire pendant toute cette communication grand public, et je les en remercie. Les chambres consulaires, CCI, Chambre des Métiers, mais également Fédération Française du Bâtiment, la CAPEB, ont relayé un questionnaire dédié aux entreprises et aux professionnels de façon aussi volontaire. L'ADT s'est occupée de la cible des touristes. Quant à l'Amicale des Maires, et je remercie son Président, elle l'a fait dès vendredi. Comme le disait le Président, effectivement, nous avons un taux de réponse qui nous surprend beaucoup, et dont on se ravit. Cela veut dire qu'il y a une volonté de la part de tous de faire en sorte que notre territoire soit mis en valeur. À ce jour, ce n'est pas 700 questionnaires habitants qui ont été remplis, mais on en était ce matin à 800. On était également à 100 entreprises qui avaient répondu, ce qui est aussi impressionnant ; 900 touristes. Et pour l'instant, la lanterne rouge, c'est la cible des élus, qui à ce jour n'ont fourni que 30 réponses. Donc, je vous engage tous à cliquer sur le lien du questionnaire, et à donner votre avis sur ce qu'est l'image de la Nièvre. Il est très important, je pense, d'avoir la vision de chacun.

Pour terminer, l'ensemble des résultats de l'analyse sera restitué lors du prochain de comité de pilotage qui aura lieu fin novembre aux Ateliers SNCF de Varennes-Vauzelles, qui se sont proposé de nous accueillir.

Je vous remercie de votre attention. Je compte sur vous pour être avec nous tous pour contribuer à l'attractivité de notre territoire.

M. le Président :

Et tout cela pour la modique somme de 934 000 €, c'est-à-dire rien !

M^{me} Louis-Sidney :

Exactement. Je pense qu'il est important de préciser également qu'effectivement ce n'est pas une mode de faire du marketing territorial... Enfin, c'en est une, malheureusement, et notre territoire n'a pas choisi de simplement saisir la mode. Nous nous sommes pris en main, nous le faisons tous seuls, nous ne faisons pas appel à un cabinet de marketing, qui va nous pondre une stratégie qui pourrait être copiée-collée un peu n'importe où, nous allons prendre la substantifique moelle de ce qu'est notre territoire, nous allons utiliser les compétences qui existent ici, et nous allons faire notre travail ensemble, mais tous seuls.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Le rapport est approuvé.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES – TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M^{me} Fleury

M. le Président :

Le rapport suivant concerne l'éducation. Je passe la parole à Delphine Fleury.

M^{me} Fleury:

Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'adopter la répartition de la dotation de fonctionnement des collèges, ainsi que de fixer les tarifs d'hébergement et de restauration dans nos établissements. C'est un exercice un petit peu habituel. Je ne vais pas vous infliger la lecture des dix pages qui constituent ce rapport. Néanmoins, j'insisterai sur quelques points, notamment eu égard au fait que nous accueillons aujourd'hui nos nouveaux collègues. S'il y a des choses sur lesquelles je passe très vite et pour lesquelles vous souhaiteriez avoir des précisions, n'hésitez pas à poser des questions. Cela vaut pour tout le monde.

La répartition dans nos collèges d'enseignement public de la dotation de fonctionnement s'élève cette année à 2 444 000 €. L'attribution aux collèges d'enseignement privé, puisque c'est une obligation légale, il s'agit du forfait externat « part matérielle » s'élève à 298 530 €.

Nous attachons un soin particulier, une attention particulière à la politique éducative depuis de nombreuses années. C'est au-delà de ce que la compétence obligatoire qui est la nôtre en matière de gestion des bâtiments et de tout ce qui concerne le matériel et de la restauration ; nous allons très au-delà, vous le verrez au fil du rapport. Nous nous attachons vraiment à permettre à nos collégiens d'effectuer leur scolarité dans les meilleures conditions possible ; aux équipes enseignantes également, d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possible. Les deux objectifs forts qui nous

motivent, et que nous partageons, en lien avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif, notamment les services de l'Éducation nationale, bien sûr, mais aussi toute la communauté éducative, c'est évidemment l'ambition scolaire de donner à nos élèves le goût et surtout leur donner confiance en leurs capacités à ce niveau-là, puisque l'on s'aperçoit, et c'est bon de le rappeler, qu'au travers des résultats aux différents examens, que ce soit le brevet des collèges, bien sûr, mais aussi plus généralement le bac, bac pro et bac général, le département de la Nièvre est plutôt en haut du tableau au niveau de la réussite, mais on constate qu'il y a un déficit réel de poursuite des études. Donc, l'ambition scolaire ; et puis évidemment la réussite scolaire.

En matière de dotation de fonctionnement, il y a trois grands critères. Un premier qui prend en compte la moyenne des dépenses de viabilisation. Ce sont les charges de chauffage et les fluides. Il vous est précisé que c'est pour les trois derniers exercices connus, majorés d'un coefficient d'actualisation. Le second repose sur la détermination d'une part élève, qui est fixée par la loi. Une circulaire en précise les modalités. Il est proposé de reconduire en 2017 le taux fixé par élève en 2016, soit 63,72 €. Ces deux critères constituent le calcul par lequel on arrive à déterminer la dotation qui est attribuée aux collèges, mais ces critères-là ne tiennent pas compte de la réalité de l'économie globale de l'établissement, c'est-à-dire le fonds de roulement dont dispose l'établissement pour fonctionner. Vous le savez, nous avons, sur nos 30 établissements, 25 collèges qui sont dotés d'une cuisine, d'une capacité de fabriquer les repas sur place ; nous y tenons, là aussi, nous y portons beaucoup d'attention. Il se trouve qu'un certain nombre d'entre eux peuvent fabriquer des repas, y compris pour le premier degré, ce qui leur occasionne des recettes supplémentaires. C'est pour cela, comme vous le voyez dans le tableau qui est annexé, dans la répartition, que le fonds de roulement est très inégal d'un établissement à l'autre justement et notamment par rapport à cette possibilité que certains établissements rencontrent. Ce n'est pas la seule ; il y a aussi effectivement la bonne gestion des gestionnaires qui sont en poste dans certains établissements. Mais on a déterminé que les fonds de roulement nécessaires doivent représenter à peu près 20 % de la dotation qu'on leur donne. Dans le tableau, vous vous apercevrez qu'il y a des établissements qui ont 150 %, par exemple, de fonds de roulement par rapport à la dotation qu'on leur donne, soit la capacité d'avoir deux fois pratiquement d'exercice budgétaire devant eux pour fonctionner.

Tout cela pour vous dire qu'en fait au-delà des obligations qui nous sont faites et des principes que nous nous sommes fixés, pour déterminer la dotation globale de fonctionnement, on l'ajuste d'un établissement à un autre, en tenant compte notamment de ce fonds de roulement ; ce qui fait qu'ils n'ont pas tous effectivement la même chose.

À chaque fois, on s'efforce de faire un exercice qui est un peu du « cousu main ». On tient compte aussi de la réalité, bien entendu, des effectifs, puisque vous avez vu que, pour déterminer la dotation, il y a le nombre d'élèves, mais nous n'impactons pas, vous pourrez le constater, les établissements qui pourraient avoir des baisses d'effectifs, puisque l'on ne veut pas leur infliger la double peine.

Une des caractéristiques aussi, c'est que nous avons deux cités scolaires, deux établissements, pour lesquels nous sommes en convention avec la Région, ce qui fait qu'au niveau des tarifs d'hébergement et de restauration, nous n'avons pas la possibilité d'avoir de la souplesse ; au niveau de la dotation de fonctionnement notamment, les conventions qui nous lient font que, si nous baissions notre dotation de fonctionnement, ou si nous la diminuons, la Région est tenue de faire la même chose ; cela ferait aussi une double peine pour ces établissements. Ce qui fait que nous laissons ces établissements à un niveau égal d'une année sur l'autre, pour ne pas les impacter.

À cette dotation de base, trois dotations spécifiques s'ajoutent, ainsi que cela a été décidé en 2002. La première vise les dépenses d'entretien. Nous vous proposons de fixer le taux à la même hauteur qu'en 2016, soit 1 € le m².

La seconde permet d'atténuer les charges liées au fonctionnement de l'administration. Elle est composée d'une part fixe, à peu près 1 000 € par établissement, à laquelle se greffe une part variable en fonction des effectifs, soit 7 € par élève, quand les effectifs de l'établissement sont inférieurs à 260 élèves, et 5 € par élève, quand les effectifs sont supérieurs à égaux à 260 élèves.

La troisième favorise les actions diverses à l'initiative des collègues, que ce soit l'achat d'équipements destinés aux enseignements de l'EPS, les frais de transport dans le cadre de sorties pédagogiques, les frais de piscine, etc. Nous vous proposons de maintenir les mêmes taux que l'année précédente. Nous vous détaillons ces sommes, en fonction là aussi des effectifs.

Les cités scolaires, j'en ai parlé ; elles sont très explicitées dans le rapport.

Au-delà de la dotation de fonctionnement, et de son mode de calcul, que je viens de balayer, nous avons ce que l'on appelle les réserves de dotations indifférenciées ; un fonds départemental de soutien pour les établissements. On réserve une enveloppe de 17 000 € pour faire face aux aléas et aux situations d'urgence. Lorsqu'il y a des dépenses notamment en termes d'énergie, de fuites d'eau, ou de consommation exagérée d'électricité, cette enveloppe nous permet de puiser rapidement, et de pouvoir agir rapidement au niveau des établissements, pour réagir à ces situations.

Enfin, nous nous voulons facilitateurs des projets éducatifs des collèges. Nous vous donnons dans le rapport un certain nombre d'exemples de nos interventions. Nous vous proposons d'attribuer une enveloppe de 40 000 € en fonction des projets éducatifs que les établissements nous soumettent. Ce n'est pas 40 000 € divisés par 30. Là aussi, cela dépend des projets. Nous portons une attention toute particulière, et nous incitons les équipes de direction dans les collèges à avoir une attention particulière sur les aménités du territoire, c'est-à-dire tout ce qui caractérise notre territoire, dans le but de faire mieux connaître les atouts et les richesses que comporte ce département. Par exemple, on n'hésitera pas à financer, ou à apporter un accompagnement financier à un projet éducatif qui permet un voyage scolaire à l'intérieur du département, soit pour aller au Musée de la Résistance, par exemple, ou pour un séjour dans une de nos bases de loisirs, ou des pratiques au niveau du sport ou de la culture qui soient vraiment attachées à notre territoire.

Sur la restauration scolaire, nous sommes engagés, là aussi, sur l'approvisionnement en circuits courts en lien notamment avec Jocelyne Guérin, qui a engagé un fort travail avec la mission AIDER sur ce plan. Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce point, et nous annoncerons très bientôt ce que nous serons en capacité de mettre en place avec nos établissements scolaires. Je rappelle qu'un million de repas par an sont servis dans les collèges, c'est assez conséquent. Dans la formation de nos équipes, dans ce que l'on est en capacité d'accompagner au niveau des gestionnaires et des chefs d'établissement, l'incitation pour l'approvisionnement en circuits courts, nous y consacrons aussi pas mal de moyens. 13 à 14 collèges introduisent au moins une fois par semaine un produit local dans un des repas, ou composent régulièrement 4 ou 5 fois par an un repas complet à base de ces produits. Un accompagnement financier est prévu pour cela ; une somme de 20 000 € est réservée tous les ans à ce dispositif, pour aider à l'achat des denrées alimentaires. Nous vous précisons dans le rapport, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, nous sommes mobilisés sur un chantier, en lien avec Blandine Delaporte, pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt national, AMI, concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous y avons répondu, et nous avons été retenus. La lettre officielle est en train d'arriver. Nous avons débuté au collège de La Machine. L'ensemble des collèges vont être impactés. Notre éligibilité à ce projet national permet d'avoir une aide financière de 1 500 € qui sera dévolue par établissement.

La dotation est de 2 444 000 €, comme je vous l'indiquais au début de la présentation de ce rapport. Nous vous précisons dans le rapport que le budget Éducation, quand je vous disais que nous accordions une réelle attention, est le troisième budget en termes de poids financier du Département. Le premier budget, c'est la

Solidarité. Le deuxième, c'est les infrastructures et les routes notamment. Tout de suite après, arrive l'éducation. Si vous faites l'addition des éléments qui vous sont communiqués, entre les 10,2 M€ que l'on attribue au titre de l'immobilier, du matériel, du numérique, et si l'on ajoute les dépenses liées aux transports scolaires (14,1 M€) et la masse salariale que représentent les 111 agents qui œuvrent au quotidien dans les établissements (7 M€), on arrive à un total de 31,3 M€. C'est assez considérable, et c'est un effort très important de la collectivité, qui va très au-delà de simplement ce que l'on serait dans l'obligation de faire.

136 000 € sont par ailleurs attribués aux établissements pour assurer le renouvellement du mobilier et du matériel. Pour les travaux effectués en régie, les menus travaux, les travaux d'entretien tels que la réfection des salles en peinture, la pose de sols, de plafond, d'isolation acoustique des salles, tout cela est fait par nos agents, qui sont en place dans les établissements. Nous avons la chance d'avoir des agents qui sont très compétents et très professionnels, et qui réalisent de belles choses. À chaque fois, c'est du travail de qualité.

Enfin, nous prenons en charge le transport d'élèves à l'occasion de la participation des collèges à des événementiels éducatifs, tels que le salon de l'enseignement supérieur et de l'orientation, la visite des archives départementales, ou des événementiels comme « Univers Bois » par exemple. Nous intervenons aussi pour les SEGPA, et notamment pour l'aide à la restauration. À l'occasion de la rénovation et de la restructuration du collège de La Charité, les élèves de SEGPA du collège de La Charité sont accueillis à Cosne, la collectivité prend à sa charge le coût de la restauration, pour une charge de 14 000 €. Nous vous indiquons par ailleurs que l'Etat a eu la bonne idée d'une réforme concernant la SEGPA. Il y a des regroupements d'enseignement au titre de la SEGPA qui sont opérés sur le territoire, ce qui engendre pour un coût de 79 300 €, qui sera effectif dès 2017. Cela a nécessité le réaménagement des locaux et des coûts de transport. Quand je disais qu'ils avaient eu la bonne idée de le faire, c'est plutôt un dispositif qui va dans le bon sens, cette réforme des SEGPA, mais on aurait juste aimé que l'on puisse être informés et consultés dans sa mise en œuvre un peu avant.

Concernant le plan numérique de Collèges préfigurateurs, nous avons répondu à un appel à projets, et nous avons été retenus au plan national. Trois collèges bénéficient de ce plan : les collèges de La Machine, de Varennes-Vauzelles, et de Clamecy. Un déploiement est prévu sur trois ans. 1 230 tablettes dans le cadre d'une programmation étalée sur trois années, soit un investissement total d'environ 800 000 € (tablettes, bornes Wifi, et réseaux compris). Nous sommes très volontaristes aussi par rapport au numérique, puisque c'est un plan national, c'est une priorité nationale, cela a été annoncé par le Président de la République. Le numérique dans ce département, on y croit, on n'a pas attendu ce

plan-là, mais nous avons considéré que c'était une chance, y compris pour les élèves de nos collèges de pouvoir bénéficier du plan de préfiguration. Comme nous avons été retenus au plan national, nous bénéficions d'une subvention d'Etat de 250 000 €. Suite à ce plan de préfiguration, le Département étudie différents scénarios afin de généraliser l'équipement en tablettes numériques au bénéfice des 8 077 collégiens nivernais et de leurs enseignants. Pour le moment, nous sommes au stade de l'étude, nous attendons une formalisation de l'engagement financier de l'Etat.

J'ai terminé pour la partie concernant la dotation globale de fonctionnement, et ce que l'on peut donner en plus de la dotation vraiment obligatoire. Comment voulez-vous que l'on précède ? Je termine sur la partie Tarifs hébergement et restauration ? Oui.

Nous vous présentons les modalités d'établissement des tarifs. Je ne vais pas entrer dans le détail. Vous avez tous les détails dans le rapport. Ce qu'il faut retenir, c'est que pour 2016 le tarif restauration connaît une évolution de 0,50 % pour les forfaits 4 jours, et de 0,96 % pour les forfaits 5 jours. Il s'agit de l'évolution appliquée en 2016. Le calcul des forfaits 4 jours et 5 jours correspond à des périodes respectives de 142 et 179 jours qui prennent en compte toutes les contraintes que l'on vous a précisées dans le rapport. Il est proposé une évolution pour l'année civile 2017 de 1 centime par repas, soit une augmentation de + 0,20 % pour les forfaits 4 jours et 5 jours. Les demi-pensionnaires sont une part importante dans nos établissements. Nous sommes un département rural ; nous avons donc toujours un fort taux de demi-pensionnaires. Nous sommes très attentifs à faire évoluer ces tarifs avec mesure, pour ne pas trop impacter les familles. L'ensemble des autres tarifs, hors les forfaits, évolue sur la base d'une augmentation de 5 centimes par repas. Vous avez le détail dans le tableau qui est joint dans le rapport. Le forfait demi-pension 4 jours augmente donc au final de 11,18 € entre le tarif pratiqué en 2016 et celui qui vous est proposé en 2017.

En internat, nous avons apporté le même soin. Nous proposons une augmentation de 0,20 %. C'est une augmentation qui correspond à l'indice Insee sur le prix de la consommation. Nous proposons d'augmenter les tarifs petits déjeuners pour le collège de Luzy. Vous voyez que pour Château-Chinon, l'internat en 2017 augmente de 2,22 €. Nous vous rappelons dans le tableau les tarifs 2016 et ceux de 2017. Pour le forfait 5 jours, c'est 3,25 € d'augmentation. Pour les forfaits 4 jours, c'est 1,35 €. Le ticket petit déjeuner, cela varie entre 0,4 centime, et 2 centimes d'augmentation. Pour Decize, le forfait internat à l'année augmente de 3,20 €.

Nous vous rappelons les conventions qui nous lient avec le Conseil régional de Bourgogne. J'en profite pour saluer mon collègue Hicham Boujlilat, qui assiste à cette session cet après-midi. Nous sommes liés avec le Conseil régional, avec qui nous nous félicitons d'avoir de bons rapports, et au niveau des conventions, d'avoir un

dialogue à chaque fois suivi, et attentifs à ce que nous vivons sur nos territoires, pour ces établissements.

Nous vous rappelons que, depuis le 1^{er} janvier 2012, le Département a mis en place une harmonisation des tarifs de restauration, pour faire en sorte que les familles et les élèves, où qu'ils soient scolarisés sur le département, paient le même tarif et aient la même qualité de service, quel que soit l'établissement auquel ils sont rattachés. Une compensation est donc dévolue – je n'entrerais pas dans le détail du mécanisme – pour compenser les tarifs de restauration entre le collège de Cosne-sur-Loire, le collège des Loges, le collège de Varzy. Lorsque nous avons harmonisé les tarifs 2012, ils étaient déjà au-dessus du tarif. Il y a un rattrapage qui est fait. La compensation pour 2017, vous l'avez dans le tableau, s'élève en tout à 17 167,50 €. Il vous est indiqué qu'il y a des exceptions, et leurs raisons.

Il vous est par ailleurs rappelé que nous avons choisi de soutenir directement les familles des collégiens demi-pensionnaires les plus fragiles économiquement d'ores et déjà bénéficiaires de la bourse nationale, en leur accordant un chèque restauration dont le montant annuel pour 2016 s'élève à 88 540 €. Cela aussi représente un effort conséquent de la collectivité. Ce dispositif propre au Conseil départemental concerne 1 286 collégiens nivernais.

Enfin est abordée la « part matérielle » de la dotation accordée aux établissements privés, dont la modalité de calcul est exposée dans le rapport. Afin de respecter les dispositifs législatifs, il est proposé de déterminer le quotient de la dotation de fonctionnement versée aux collèges publics à partir du dernier compte administratif connu (année n -2), et d'intégrer dans l'assiette de calcul les dépenses réelles de fonctionnement au sens large (dotation répartie, projets éducatifs, projets pluridisciplinaires, assurances véhicules, etc.). L'indice par élève « public » ainsi déterminé est pondéré suivant l'indice d'évolution, en glissement annuel, des prix hors tabac. Le nouveau taux obtenu est alors multiplié par le nombre d'élèves des collèges d'enseignement privés constaté à la rentrée scolaire. Ainsi, sur la base du compte administratif 2015, ce taux est de 320 € par élève qu'il convient d'indexer (+ 0,20 %), soit 321 € par élèves ce qui fixe la participation à verser aux collèges privés à hauteur de 298 530 €. Vous avez le détail dans le tableau pour les quatre collèges privés que nous avons sur le territoire, ainsi que le nombre d'effectifs, et vous constatez qu'ils ne varient pas entre 2015 et l'année 2016. Vous avez la répartition qui vous est proposée.

Je crois que je vous ai tout dit. Je suis passée vite sur un certain nombre de détails.

M. le Président :

Merci pour cette présentation. Qui demande la parole ?

Monsieur Dubois, allez-y.

- M. Dubois :* Merci, Président. Rapidement, je voulais rappeler que l'on reconduit sur 2017 l'effort demandé en 2016. Il faudrait avoir la réserve de regarder les résultats de ces collèges pour 2016 pour voir si l'on n'est pas en train de les assécher un peu trop fortement. C'est cette précaution que je demanderais de prendre. Certains ont des fonds de roulement confortables, mais peut-être pas tous.
- M. le Président :* Merci. Maryse Augendre voulait intervenir ? Non. C'était pour intervenir. Thierry Flandin.
- M. Flandin :* Sur l'aspect numérique, pour savoir si nos services seront suffisamment structurés et seront capables de faire face à l'expérimentation qui va être mise en place.
- M. le Président :* Pas d'autres prises de parole ?
Je donne la parole à Delphine Fleury.
- M^{me} Fleury :* Pour répondre à M. Flandin sur le numérique, nous sommes dans la phase d'expérimentation pour trois collèges. Les équipements techniques (bornes Wifi, câblages) sont faits. Les travaux ont été réalisés l'an dernier. Il faut rajouter quelques bornes Wifi ; cela va être fait incessamment. Les collégiens sont en train d'être équipés. Cela se fait par cohortes. On commence par les classes de 5^e pour cette année. Il fallait que l'on soit en parallèle avec le plan de formation des enseignants. C'est le volet Éducation nationale. Il leur demande un peu de temps. Nous sommes en plus dans un contexte de réforme du collège, qui fait que ce n'est pas forcément évident, mais c'est en train de se faire. On fait le point régulièrement avec les services de l'Éducation nationale, les collèges concernés, les établissements. C'est en cours.
- Pour répondre à Jean-François Dubois, nous avons eu cette explication en commission. Je vous l'ai dit, c'est du cousu main. Nous prenons bien en compte les fonds de roulement. Effectivement, l'année dernière, nous avons demandé un effort budgétaire important, à l'instar des diverses politiques départementales. L'Éducation en a pris sa part, et la dotation de fonctionnement avait été réexaminée, et un certain nombre de collèges avaient connu une baisse effectivement, de l'ordre de 1 000 à 3 000 € au maximum en fonction des établissements. Nous avons déjà regardé dans le détail les fonds de roulement, donc le disponible, et les ressources dont ils pouvaient bénéficier. Des fonds de roulement ont été ponctionnés. Là aussi, nous en avons tenu compte. Je l'ai dit et je le redis, mais avec l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation, dont l'Éducation nationale, les établissements, nos rapports sont plutôt bons. Avec les gestionnaires des collèges, c'est un dialogue quotidien qui s'établit.

Effectivement, nous en avons bien tenu compte. Nous avons été très vigilants par rapport à cela.

M. le Président : Très bien, merci. Madame Bouchard.

M^{me} Bouchard : Je voudrais poser une question aussi sur le terme d'expérimentation. Dans mon expérience de l'Éducation nationale, très souvent, il y a une phase Expérimentation, qui enchaîne directement sur la Généralisation sans que l'on ait une véritable évaluation des résultats de l'expérimentation.

Ce que j'aimerais savoir, c'est ce que l'on a comme moyens d'évaluer le résultat. Et surtout, si cette évaluation est faite par des gens objectifs, c'est-à-dire qui ne sont pas impliqués par le projet. Ou si ce sont les personnes qui impulsent le projet et qui décident de son efficacité au moment d'évaluer le résultat.

M^{me} Fleury : L'évaluation est réalisée directement par les établissements. Ils sont volontaires pour recevoir cette expérimentation, mais ils ne sont pas forcément à l'origine de l'impulsion du projet. Sont à l'origine de l'impulsion, l'Éducation nationale d'une part, au niveau national, et nous, Département, collectivité, d'autre part, mais, encore une fois, sur la base du volontariat et de la co-construction avec les établissements.

L'évaluation se fait par les établissements, car ce sont les utilisateurs ; les enseignants, etc., puisque le développement des tablettes numériques, je l'ai indiqué, fait partie du plan national « Numérique à l'école ». C'est un projet pédagogique. La tablette est un outil pédagogique. Ce sont vraiment les établissements qui vont nous dire – nous essayons un peu les plâtres, c'est vrai – si c'est comme cela qu'il faut s'y prendre, si les outils conviennent, si on a envisagé tous les aspects techniques, les contenus, etc. C'est une évaluation qui est faite par les équipes enseignantes, qui utilisent ces outils.

M^{me} Bouchard : Alors, on n'a pas tellement de garanties qu'elles seront objectives dans leur évaluation des résultats.

M. le Président : Ne désespérez pas de l'Éducation nationale !

M^{me} Bouchard : Ah !

M^{me} Fleury : Qu'est-ce qui peut être plus objectif ...

Là, encore une fois, ce n'est ni les familles ni les élèves.

M^{me} Bouchard : Oui, bien sûr.

M^{me} Fleury : Ce sont vraiment les équipes enseignantes. Comme c'est un outil pédagogique, à part les enseignants, je ne vois pas qui pourrait nous dire...

Ce n'est pas de notre point de vue à nous, collectivité, que nous allons pouvoir déterminer objectivement si c'est bien ou pas.

M^{me} Bouchard : Je comprends bien, mais dans l'expérience que j'en ai, c'est précisément la grande difficulté de l'Éducation nationale d'avoir une évaluation qui corresponde à autre chose que ce qui est prévu d'emblée. On verra ce que cela donne. Mais disons que c'est un peu à garder en tête au moment de mesurer les résultats.

M. le Président : Merci. Je rappelle que nous, nous accompagnons l'Éducation nationale dans la mise à disposition de moyens matériels à la fois informatique, de la même manière que nous accompagnons les moyens matériels, l'équipement, l'immobilier, etc., mais c'est une politique nationale, Éducation nationale.

Voilà. Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉLIMITATION DES TERRITOIRES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE (Avis)

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Lassus

M. le Président : Le rapport suivant concerne les périmètres de la démocratie sanitaire.

J'ai les pouvoirs de M. Flandin pour M^{me} Bouchard, et de M^{me} de Mauraige pour M. Gauthier. C'est pour maintenant ?

M^{me} de Mauraige : Maintenant. C'est le baptême du feu.

M. le Président : Très bien. Je donne la parole à M. Lassus.

M. Lassus : Les territoires de démocratie sanitaire existaient avant, dans l'ancienne région Bourgogne. Avec la grande région, et la grande ARS, nous avons toujours des territoires de démocratie sanitaire, Pour le nôtre, c'est toujours le même. Sauf que l'on nous demande un avis.

Nous avons toujours un même territoire de démocratie sanitaire ; c'est toute la Nièvre, sauf le canton de Clamecy, qui est avec l'Yonne.

Nous n'avons donc rien changé.

Dans le territoire de démocratie sanitaire, il y a la Conférence de Territoire de Santé. Et là, je vais lancer un appel, c'est-à-dire que je vais demander aux élus d'essayer d'y participer. Dans cette Conférence de Territoire de Santé, il y a des élus, des professions médicales, des directeurs d'hôpitaux, des représentants des associations du médico-social. Je pense que souvent les élus sont absents, et peut-être moi un peu le premier. Je souhaite que les élus qui vont être désignés par leur collectivité pour siéger à la Conférence de Territoire y aillent, d'autant plus que très prochainement, il va y avoir des élections pour cette Conférence. Et cette Conférence de Territoire de Santé reprend les grands programmes de l'ARS appliqués aux fameux territoires. C'est quelque chose dont on n'entend pas souvent parler, mais qui a quand même une certaine importance.

Concernant l'avis, je vous propose de donner un avis favorable, puisque notre territoire de démocratie sanitaire ne va pas changer.

M. le Président : Très bien ! Je mets aux voix.

Avant...

C'est bon ?

M. Flandin : Je ne m'abstiens pas et je ne m'oppose pas, tant s'en faut, mais simplement je trouve que ces termes de « démocratie sanitaire », c'est pompeux. Ces « conférences territoriales », c'est grandiloquent. Et pendant ce temps-là, on a vu ce que l'on avait ce matin.

M. le Président : On se paie de mots, faute de se payer d'autre chose !

Mais à force de détermination, on avance quand même un peu. C'est un combat, comme celui que nous avons gagné ce matin,

collectivement. C'est lié aux efforts des uns et des autres depuis des années. Cela aboutit. Il ne faut pas désespérer.

M. Lassus :

Et quand même, par exemple, quand il y a la Commission d'Organisation des Soins, qui prend toutes les décisions pour les services hospitaliers, pour les maisons de santé, c'est quand même extrêmement important et de défendre les projets que font les territoires. On appelle cela Démocratie, et c'est important que nous, élus, puissions aller donner notre avis.

Ce que je regrette un peu, c'est que la Conférence de Territoire, celle de la Nièvre, on l'ait un peu abandonnée. Peu d'élus y vont, moi le premier, et il faut peut-être que l'on corrige cela, et d'ailleurs ce ne serait pas mal que ce soit un élu qui soit le président de cette Conférence de Territoire de Santé, parce que pour le moment c'est un médecin, et il faut toujours se méfier du pouvoir médical. Vous l'avez vu ce matin !

M. le Président :

Si tu le dis ! Très bien !

Je mets donc aux voix cette fois-ci.

Un avis favorable est prononcé à l'unanimité.

PROGRAMME 2016 D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de M^{me} Delaporte

M. le Président :

Je vous propose de passer au rapport porté par Blandine Delaporte.

M^{me} Delaporte :

Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est un rapport assez classique. Ce sont les subventions accordées pour les études et travaux liés à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement. 13 dossiers reçus en 2015, qui font l'objet de 231 636 € de subventions.

C'est assez classique. Ce sont des dossiers qui sont arrivés juste avant que l'on suspende notre programme d'intervention. Nous avons quand même souhaité ...

M. le Président : Tenir nos engagements.

M^{me} Delaporte : Oui, absolument, Monsieur le Président, tenir nos engagements, et donc ces 13 dossiers ont été étudiés avec le règlement d'intervention précédent, puisque désormais eau et assainissement entreront dans les contrats globaux.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIÈVRE HABITAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS PUBLICS
SOCIAUX DE QUALITÉ**

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Lassus

M. le Président : Pour le rapport suivant, Alain Lassus.

M. Lassus : Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat que nous avons avec Nièvre Habitat. Cet avenant porte sur le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité.

Je vous rappelle que Nièvre Habitat assure la gestion de 70 % quasiment du parc social public nivernais. Nièvre Habitat est présent sur 64 communes, réparties sur l'ensemble du territoire nivernais. Ce parc de logements commence à vieillir. Certains logements sont très énergivores. Si leurs loyers sont accessibles, le coût des charges commence à peser lourdement sur le reste à vivre de ceux qui y habitent.

Dans ce contexte, le Conseil départemental s'engage aux côtés de Nièvre Habitat pour assurer la remise en marché de 50 % du parc

de logements vacants, soit 1 000 logements sur la période 2015-2020.

Ce rapport permettra de modifier la mise en paiement de la contribution annuelle du Conseil départemental et d'apporter la contribution financière du Conseil départemental de 546 000 € au titre de l'exercice 2016 et d'en fixer les modalités de versement.

M. le Président :

Jacques Legrain veut prendre la parole, parce qu'il trouve qu'il nous coûte très cher cet après-midi !

(Sourires)

M. Legrain :

Merci, en tous les cas. Nièvre Habitat, dans le cadre de son plan stratégique, fait actuellement un gros effort au niveau des économies d'énergie. On essaie de faire l'effort de manière à ce que cela soit une réelle économie pour nos locataires. C'est-à-dire ce que peut apporter le Conseil départemental, ce qu'apporte Nièvre Habitat dans ses fonds propres, c'est plutôt une économie qui est évaluée entre 15 et 25 % sur les flux de chauffage de nos locataires.

Nous aurons quelques dossiers que je présenterai après, mais je voulais dire que ce qui se fait au niveau du logement public, c'est le pendant de ce qui se fait au niveau du logement social privé. Je rappelle simplement que le Conseil départemental fait de gros efforts, de très gros efforts, pour financer ce plan et ses différentes actions. Nous verrons tout à l'heure différentes concrétisations.

Merci à l'Assemblée du Conseil départemental de financer ces logements. Nièvre Habitat ayant plus de 9 000 logements, et étant une de quatre plus grosses structures d'HLM de la région Bourgogne – Franche-Comté.

M. le Président :

Très bien ! Merci. Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT (OPAH) SUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES PORTES SUD DU MORVAN –
ÉTUDE OPÉRATIONNELLE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de M. Legrain

M. le Président :

Il y a maintenant trois rapports. Peut-être allons nous les présenter ensemble, et nous voterons une seule fois, Jacques. Ils sont un peu de même nature.

M. Legrain :

Oui, trois rapports à peu près de même nature. Une opération programmée de l'habitat sur la communauté de communes des Portes Sud du Morvan. C'est principalement sur la ville de Luzy et la ville de Saint-Honoré-les-Bains.

C'est un financement pour la pré-élaboration des actions à mener sur cette OPAH. On demande de valider le principe de financement, d'autoriser une inscription de crédits du montant de notre apport, d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention à conclure avec la communauté de communes des Portes Sud du Morvan, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous documents liés à la mise en œuvre de ces décisions.

La commission Attractivité a validé ces différents points.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de votes individualisées de chacun des trois rapports ? Les trois rapports sont acceptés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (P.I.G)

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Legrain

M. le Président :

Ce dossier concerne la constitution d'un fonds de roulement dans le cadre du programme d'intérêt général. Cela concerne le logement privé social.

Je disais tout à l'heure que le Département fait un gros effort pour réduire la précarité énergétique, pour apporter du confort dans les logements.

Il s'est associé à l'ANAH, dans le cadre des politiques que l'organisme met en œuvre, ceci dans le cadre d'un programme d'intérêt général.

Le problème que l'on rencontre, avec ces financements, c'est un retard assez conséquent parfois sur les subventions que peut apporter l'ANAH, le Conseil départemental, mais beaucoup moins. Car sur des travaux avec des montants de subventions de 15 000 €, l'ANAH peut attendre parfois un an pour financer les travaux. Pendant cette année-là, les entreprises sont obligées de faire les avances, ce qui fragilise la trésorerie, première chose. Deuxième chose, nous avons beaucoup de personnes qui ont déposé des dossiers, si bien que les financements ANAH s'arrêtent, car ils n'ont pas les moyens de financer ces subventions. Parfois, on apporte des subventions à des familles qui ont des interdictions bancaires, si bien qu'il y a le risque que l'argent versé par le Département, en complément de l'ANAH, ou par l'ANAH, aille régler d'autres dettes que de financer les travaux que l'on souhaite mettre en place.

C'est un fonds de roulement de 200 000 € qui sera géré par PROCIVIS, avec qui nous travaillons depuis plusieurs années. Ce fonds va être abondé aussi de 100 000 € par PROCIVIS BSA. On a à la porte la CAPEB et la FFB, qui souhaitent aussi venir financer ce fonds.

Ce fonds est un dépôt mis sur le compte de PROCIVIS pour exécuter cette convention. PROCIVIS nous demande à peu près 2 % de frais par dossier. Mais si toutefois il y a des impayés dus à des problèmes avec des familles, c'est PROCIVIS qui prend totalement en charge le delta.

Je vous demande d'adopter ce fonds de roulement, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention à conclure avec PROCIVIS BSA, ainsi que tous documents liés à la mise en œuvre de ces décisions, et d'autoriser une inscription de crédits de 200 000 €. La Commission Attractivité du territoire a donné son aval pour tous ces aspects.

M. le Président :

Nous mettons aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS – PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE PUISAYE FORTERRE VAL D'YONNE

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Legrain

M. le Président : Nous passons au rapport suivant.

M. Legrain : Cela concerne le PIG de Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

Ce rapport vise à autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place d'un programme d'intérêt général du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, et à signer tous documents liés à la mise en œuvre de cette décision.

Pour comparer les politiques et les financements des politiques entre chaque département, dans la Nièvre, le Conseil départemental paie l'animation du PIG (sur trois ans, cela équivaut à près de 700 000 €), il abonde de différentes manières les subventions de l'ANAH à hauteur de 1 830 € par dossier. Enfin, avec le fonds F NAM, il peut encore abonder de 3 500 €. Or, dans l'Yonne, le Département n'apporte aucun centime ; c'est l'ANAH et le Pays. Simplement pour faire remarquer que le Conseil départemental évite donc aux communautés de communes de financer des projets trop importants et permet la mise en œuvre d'aides importantes.

M. le Président : Nous mettons aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE - DOTATION 2016

Rapport de M. le Président :

Rapport de M. Herteloup

M. le Président :

Je passe la parole à Alain Herteloup pour le rapport n° 19 sur la répartition du produit des amendes de police.

M. Herteloup :

Un dossier qui nous intéresse tous, n'est-ce pas, puisqu'il s'agit de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, et à la dotation 2016.

Le présent dossier concerne l'approbation d'un nouveau règlement relatif à la répartition du produit des amendes de police, ainsi que l'attribution de subventions au titre de 2016 pour un montant total de 182 325 €.

Pour rappel, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé proportionnellement au nombre de contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition entre communautés urbaines, autres groupements de communes et communes.

Le Conseil départemental est chargé de procéder à la répartition de la somme revenant aux groupements de communes et communes de moins de 10 000 habitants (les sommes revenant aux groupements et communes de plus de 10 000 habitants leur sont versées directement par l'Etat).

Les opérations répondent à l'axe Nièvre 2021 « Nièvre Naturellement Attractive ».

La somme à répartir pour 2016 est, comme je le disais, de 182 325 €. Cette dotation est en baisse depuis 2 ans, en moyenne de 20 % par an. Nous sommes donc passés, pour information, de 283 600 € en 2014 à 224 506 € en 2015, et pour cette année nous sommes à 182 325 €. Sachant que la demande potentielle à subventionner, en application du règlement adopté en 2006, est en hausse, pour atteindre cette année 412 883,61 €. Vous devinez donc bien qu'il y a un problème.

Il apparaît donc que le règlement adopté en 2006 n'est plus en adéquation avec l'évolution de la dotation.

Aussi est-il proposé d'approuver un nouveau règlement relatif à la répartition des amendes de police. Ce règlement joint en annexe du présent rapport définit les modalités d'instruction et d'attribution des subventions avec notamment les principes suivants :

Je vais prendre la peine de vous détailler les principes, puisque nous sommes tous concernés.

- Inéligibilité des travaux n'ayant pas de lien direct avec la sécurité routière (ex. : travaux d'entretien ou de réparation de voiries et ouvrages d'art, réseaux, aménagements paysagers...);
- Prise en compte, dans le calcul du montant subventionnable, uniquement des éléments nouveaux et apportant une plus-value en termes de sécurité routière ;
- Classement des dossiers en 4 niveaux de priorité ;
- Définition de taux selon la priorité (40 et 20 %, contre 50 % et 40 % auparavant) ;
- Montant maximum de la dépense subventionnable fixé à 40 000 € HT (contre 80 000 € auparavant) ;
- Constitution d'une commission de revue des projets, à rôle consultatif, composée d'élus et techniciens du Conseil départemental, de représentants de l'union amicale des maires de la Nièvre, de la Prévention routière et de la cellule de coordination routière de la préfecture, qui apportera une plus-value qualitative à l'examen des projets, les maîtres d'ouvrage étant invités à venir présenter leurs dossiers ;
- En cas d'existence d'un reliquat sur la dotation après prise en compte de tous les dossiers déposés avant la date limite annuelle fixée, redistribution de ce reliquat aux dossiers retenus, au *pro rata* de la répartition initiale.

Cette année, compte tenu des délais contraints pour attribuer les subventions 2016 (les crédits ne pouvant pas être reportés sur l'année n+ 1), il est proposé de calculer les subventions en application du nouveau règlement, sauf en ce qui concerne la commission de revue de projets qui ne sera mise en place qu'à partir de 2017.

Cette année, 21 demandes ont été déposées. À ces dossiers, s'ajoute un reliquat à verser à la commune de Pouilly-sur-Loire (dossier subventionné en 2015, mais l'enveloppe étant insuffisante, il reste un solde à verser au titre des crédits 2016). Ces 22 dossiers peuvent être classés de la façon suivante :

- 11 dossiers classés en priorité 1 ;
- 6 dossiers classés en priorité 2 ;
- 2 dossiers classés en priorité 3 ;
- 2 dossiers classés en priorité 4 ;
- 1 dossier déclaré irrecevable.

Le détail des contributions figure en annexe du présent rapport.

Il vous est demandé d'approuver le nouveau règlement relatif à la répartition du produit des amendes de police ainsi que le projet de répartition du produit des amendes de polices ci-annexé. Vous devez avoir le tableau normalement.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ? Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Barbier : Il semblerait que nous devenions plus vertueux, puisque depuis quelques années, le produit des amendes baisse quand même significativement.

M. Herteloup : Pour précision, quand même, effectivement, dans la suite logique de la remarque de Daniel Barbier, nous nous sommes interrogés sur une baisse aussi importante du volume des amendes de police. Nous avons posé la question verbalement, et nous n'avons pas eu de réponse. Nous réinterrogeons les services de la préfecture, mais cette fois-ci par écrit, parce qu'effectivement une baisse dans de telles proportions de la collecte, cela nous paraît curieux. Cela peut être vrai, mais nous allons demander quelques explications.

M. Barbier : Surtout qu'il y a un certain nombre de contributeurs autour de cette table !

M. Herteloup : C'est vrai !

**CONVENTION FINANCIÈRE DE MISE A 2 x 2 VOIES DE LA RN7
ENTRE CHANTENAY-SAINT-IMBERT ET LA LIMITE DU DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER**

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de M. Herteloup

M. le Président : Pour le rapport suivant, je passe toujours la parole à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Le Contrat de Plan Etat Région (CPER), établi pour la période 2015-2020, succède aux Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires Routiers (PDMI) échus au 31 décembre 2014.

La mise à 2x2 voies de la RN7, entre le lieudit « Maison Rouge » (commune de Langeron) et la limite sud du département, est inscrite au CPER 2015-2020 dans le cadre de l'opération intitulée « Achèvement de la RN7 à 2x2 voies : Saint-Pierre-le-Moutier / Chantenay-Saint-Imbert jusqu'à la limite du département de l'allier ».

Cette opération est décomposée en deux tronçons :

- Le tronçon entre Saint-Pierre-le-Moutier et Chantenay-Saint-Imbert, qui est estimé à 46,55 M€, intègre la section entre « Maison Rouge » et Saint-Pierre-le-Moutier pour 12 M€. Ces travaux font l'objet d'une convention de cofinancement, en date du 9 février 2011, entre l'Etat, la Région et le Département signée dans le cadre du PDMI 2007-2013. Le délai de validité de convention est prorogé par avenant jusqu'à fin 2020.
- Le tronçon Chantenay-Saint-Imbert jusqu'à la limite avec le département de l'Allier, qui est évalué à 45 M€.

La convention a pour objet de préciser les conditions de financement de cette section. L'opération sera financée comme suit :

- . 70 % à la charge de l'Etat,
- . 30 % à la charge du Département de la Nièvre.

La participation de la collectivité locale est proportionnelle au coût des travaux réalisés et plafonnée à 45 M€. Elle ne sera ni actualisable ni révisable.

Cette participation s'échelonnait comme suit (calendrier indicatif) :

- 2019 : 2,7 M€
- 2020 : 4 M€
- 2021 : 3,5 M€
- 2022 : 3,3 M€.

Une autorisation de programme d'un montant de 13,5 M€ sera créée pour isoler cette opération. L'échéancier prévisionnel est celui figurant ci-dessus.

Il vous est demandé :

- d'approuver la convention de financement de la mise à 2x2 voies de la RN7 entre la commune de Chantenay-Saint-Imbert et la limite avec le département de l'Allier,
- de donner délégation à la commission permanente pour approuver d'éventuelles évolutions de la convention,
- de créer une autorisation de programme d'un montant de 13,5 M€,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents y afférant.

M. le Président :

Très bien ! Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je passe la parole à Philippe Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, en lisant le *Journal du Centre* de samedi, j'ai vu que le Préfet de la Nièvre, avec une grande ambition, se fixait l'objectif de réaliser la 2x2 voies A 77 jusqu'à Balbigny. Je me demande d'ailleurs comment le Préfet de la Nièvre, qui n'a pas compétence sur le territoire de l'Allier, peut affirmer ce genre de choses.

Faisons un peu d'histoire, si vous le permettez. Lorsque Pierre Bérégovoy, relayé d'ailleurs, pendant la première cohabitation, par Édouard Balladur, a décidé de lancer cette opération, qui devait être une liaison nord-sud jusqu'à Balbigny, il était bien compris que l'Etat s'engagerait à la financer à 100 %.

Sous la gouvernance de Jean-Pierre Soissons, l'Etat décide sans aucune consultation d'ailleurs à l'époque de réduire sa participation à 70 % de la dépense. Le Département, à juste titre, se tourne vers la Région en lui demandant de financer la différence, ce qui n'était pas possible pour la Région.

Les deux Présidents, Région et Département de la Nièvre, se mettent d'accord pour se répartir la dépense moitié par moitié, 15 % Département, et 15 % Région ; et 70 % Etat.

C'était important pour poursuivre l'opération, certes, mais également pour inciter nos amis de l'Allier qui n'ont réalisé pratiquement rien en ce qui concerne l'A 77 sur leur territoire à se tourner vers la Région, qui refuse systématiquement, et qui refuse toujours, à ma connaissance, de participer au financement. Le fait que nous montions notre financement à 30 %, à mon avis, ne va pas les inciter à accélérer leurs opérations.

Sous l'impulsion de Martine Carillon-Couvreur, en particulier, et de son association, le projet se poursuit avec des fortunes diverses, et avec toujours cette répartition tripartite.

Au lendemain des élections départementales de 2015, M. Patriat, en présence de M. Rebsamen, qui était ministre du Travail et de l'Emploi, signe un contrat de plan Etat Région Bourgogne 2015-2020, dans lequel l'action 5, « Améliorer la performance des infrastructures routières existantes » figure la terminaison du tronçon actuel, et la mise en œuvre, toujours dans les mêmes critères de répartition financière, du tronçon jusqu'aux limites du département.

Et puis, le 3 juillet 2015, nouveau de Contrat de Plan Etat-Région Bourgogne – Franche-Comté, signé en présence du Premier ministre ; la signature du Premier ministre doit être plus importante que celle de M. Rebsamen, car l'opération Nièvre disparaît de l'écran radar. Non seulement elle disparaît de l'écran radar, mais elle est remplacée par un certain nombre d'opérations en Franche-

Comté : prolongement en particulier de la RN 19, qui est l'équivalent de notre RN 79, et, par contre, les clés de financement changent, puisque je vois que l'Etat participe à 75 %, la Région à 12,5 %, et le Conseil départemental de Haute-Saône à 12,5 %.

Monsieur le Président, je suis intervenu lors de la Commission des Moyens, en m'étonnant de ce changement de clé de financement. Aucune réponse concrète ne m'a été apportée ; par contre, tout à l'heure, lorsque nous déjeunerions, vous m'avez dit qu'une compensation serait apportée par la Région au niveau des canaux. C'est une compensation importante, parce que 15 % de la dépense pour terminer le dernier tronçon jusqu'aux limites de la Nièvre, c'est 6,7 M€. Je doute fort que des subventions sur les canaux puissent arriver à cette hauteur-là.

Tout ceci, Monsieur le Président, pour vous dire que, bien entendu, nous avons la volonté de poursuivre cette A 77 jusqu'aux limites de la Nièvre, en espérant que nos voisins de l'Allier, mais le Préfet de la Nièvre en fait son affaire, si j'ai bien compris, réaliseront le tronçon sur l'Allier jusqu'à Balbigny, autrement on fait un bout d'autoroute encore qui tombera dans un cul-de-sac.

Je trouve que nous sommes dans une situation d'incohérence totale, et que la Région, dans cette affaire-là, a une singulière désinvolture vis-à-vis de notre territoire nivernais. Non seulement elle « zappe » l'opération nivernaise, mais elle change les clés de répartition en ce qui concerne les opérations qui vont se dérouler en Franche-Comté.

Nous voterons, bien entendu, Monsieur le Président, la poursuite de la A 77, mais nous vous demandons, de façon extrêmement ferme, d'intervenir auprès de la Région pour que nous ayons des éclaircissements sur la disparition de 6,7 M€, qui vont peser lourdement sur notre budget. D'autant plus que l'on voit qu'en ce qui concerne les transferts de compétence, les clés qui nous sont imposées actuellement par la Région risquent de nous « plomber » également de 2 M€.

Je pense donc qu'une clarification est à faire avec la Région, de façon qu'elle prenne en compte totalement la Nièvre. Les Conseillers départementaux nivernais peuvent monter à ce niveau-là au créneau pour défendre notre territoire.

Voilà, Monsieur le Président, nous voterons donc cette délibération, mais sous les réserves que j'ai évoquées dans mon propos.

M. le Président :

Très bien ! Merci. Je pense qu'Alain Herteloup a des éléments de réponse. Ou bien ... ?

Alain n'était pas là à l'époque, il n'était pas élu l'époque, lorsque la négociation s'est faite à propos du contrat de plan.

Tout d'abord, pour revenir sur le dernier document dont vous avez parlé, c'est en fait un document contractuel qui résulte de la fusion

des deux contrats de plan, celui qui était signé pour la Région Bourgogne, et celui qui était signé pour la région Franche-Comté. Il y avait des modalités d'intervention des régions qui étaient différentes. Mais *a priori* la fusion a conduit simplement à un rapprochement des opérations et des financements sans homogénéisation.

Le deuxième point ; lors de l'élaboration du Contrat de Plan, il y a une enveloppe financière, et l'objectif est de se la répartir en faisant en sorte que la répartition soit la plus équitable possible, et, de notre point de vue, la plus avantageuse possible. Dans cette négociation concernant la Bourgogne seule, la Région n'a pas souhaité continuer à faire apparaître des financements sur la voirie. Nous nous sommes mis d'accord sur le maintien d'un volume d'intervention de la Région sur l'A 77 à hauteur de ce qui était fait précédemment, mais cette somme-là de la reventiler sur des choses qui devraient être faites par le Conseil départemental, et donc qui viendraient sur d'autres opérations en déduction de la part départementale, sachant que le Département montait un peu plus dans le financement de l'A 77. C'est notamment le cas des opérations sur les canaux. Mais ce n'est pas la seule. C'est de l'ordre de 4 M€. Mais François Karinthe, ou Alain Herteloup pourront préciser ces points.

Donc, premier temps, un contrat, qui avait fait l'objet d'une fusion. Ce contrat a été négocié initialement dans les conditions que je viens de vous indiquer. Il y a une révision du Contrat de Plan qui est prévue dans les mois qui viennent, une révision à mi-parcours, sur laquelle nous pourrons faire réapparaître un certain nombre d'opérations.

Voilà pour la chronologie, et la méthode. Je vais peut-être laisser Alain Herteloup, en lien avec François Karinthe, apporter les précisions sur les données financières de cet équilibre, et puis je vous donne la parole après.

M. Karinthe :

Merci, Monsieur le Président. En fait, la compensation de la Région, en lieu et place de ces 15 %, qui représentaient presque 7 M€, porte sur 4,5 M€ sur le Canal, avec une convention signée sur la période 2015-2020 à raison de 750 000 € par an. Ensuite, il y a eu 700 000 € de la Région sur les travaux sur les stands du Circuit de Magny-Cours, en plus de ce qui avait été négocié initialement. 500 000 € ont été fléchés sur la Cité muséale de Château-Chinon, là aussi en plus des premières discussions, 300 000 € sur l'équipement sportif de Varzy, en subvention, et une enveloppe de 1 M€ sur l'accompagnement du Département à du portage foncier, notamment dans le cadre des opérations de centre-bourgs, ou dans les perspectives d'un portage nécessaire sur la future gare LGV, si le POCL passait, sur le tracé médian, ce qui représente au total 7 M€. Donc, même si la Région ne finance pas le CPER, elle finance dans et hors CPER une enveloppe équivalente, à peu de choses

près, à cette participation sur la RN 7, et sur le territoire de la Nièvre.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur Morel.

M. Morel :

Nous avons un calcul arithmétique. Je ne suis pas sûr que la Région n'aurait pas financé de toute manière ces différentes interventions. Par un savant calcul, on équilibre des subventions qui, de toute façon, seraient arrivées dans la Nièvre.

Je trouve que nous avons un manque à gagner dans cette affaire-là. Je relis encore le volet autoroutier ; la Région finance bien un certain nombre d'opérations routières : la RN 19, la déviation de Pont-sur-Saône (2x2 voies), et là on s'aperçoit que les participations de l'Etat sont plus importantes. La RN 57, où là je vois que l'Etat finance à hauteur de 81 % et la Région 19 %. Je suis tout de même sceptique sur l'équilibre de cette répartition vis-à-vis de la Nièvre, et je pense qu'il faut que nous soyons vigilants.

M. le Président :

Il s'agit bien d'opérations routières en Franche-Comté issues du Contrat de Plan Franche-Comté. Jean-Louis Balleret voulait intervenir ?

M. Balleret :

Vous avez dit beaucoup de choses. C'est un exemple très caractéristique du volontarisme en politique, et aussi une illustration du principe que le Président donnait ce matin de se mêler de ce qui ne nous regarde pas, lorsque cela est nécessaire au territoire.

Nous discutons là de choses qui ne devraient absolument pas nous concerner. Nous sommes en train de parler d'autoroutes, de routes d'intérêt national, que l'Etat devrait financer entièrement. Sauf que l'Etat avait décidé de le faire en 1989, avec un plan spécifique d'aménagement de la RN 7 de Myennes à Balbigny, puisque Dordives-Myennes, c'était concédé, donc c'est passé sans problème et très rapidement. Mais, tenez-vous bien, Myennes-Balbigny devait être terminé en 1996. Puis très vite que s'est-il passé ? Il s'est passé que l'Etat a sans doute choisi d'autres investissements sur des régions plus intéressantes, ou qui votaient mieux suivant les majorités – parce que c'est souvent cela ; les autoroutes ont souvent des constructions ou non suivant des motivations politiciennes, et non pas politiques –. Nous nous sommes retrouvés dans une situation où se sont enchaînés, pour arriver là où nous en sommes, trois plans, cela a été dit tout à l'heure. Trois CPER. Pour le premier CPER, effectivement, la Région Bourgogne a été mise à contribution. Et puis, parce que cela ne suffisait pour les deux premiers, le premier c'était 2000-2010. Pour 2010-2014, il a fallu mettre la Région plus le

Département plus l'Etat. Et idem pour 2015-2020. Mais, si nous avons dit non, si la Région avait dit non, et si le Département avait dit non, je suis persuadé que nous en serions restés là où nous en étions, et que l'autoroute n'arriverait qu'à Myennes, dans la mesure où il y avait deux autoroutes, l'une à l'ouest, l'une à l'est, suffisantes, et que celle du centre, ne concernait sûrement pas, vue de Paris, des populations ou des régions suffisamment importantes pour être desservies. Donc, il a bien fallu que la Région et le Département s'engagent dans des financements qui n'étaient pas de leur ressort. C'était la première chose.

Il a fallu aussi, au moment où nous étions dans le creux de la vague, et où même le plan, le troisième, 2015-2020, on pouvait avoir des doutes sur le fait qu'il s'enclenche, que des élus locaux s'engagent pour faire du *lobbying*. Cela a été le cas, effectivement, et Philippe Morel l'a rappelé, de l'association que Martine Carillon-Couvreur, député, a créée, qui s'appelle « RN7 2x2 voies », qui existe toujours. Elle a fait ce qu'il fallait faire, effectivement ; aller sonner aux sonnettes des ministères, réunir tous les élus du linéaire pour essayer de faire bouger les choses. Cela a fait effectivement bouger les choses, puisqu'il y a eu ce deuxième Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, qui sera censé nous amener, je l'espère, jusqu'aux limites du département de la Nièvre. Cela a mis 26 ans de plus que le plan que prévoyait l'Etat quand il disait Balbigny. Il restera d'ailleurs, je vous le signale, pour terminer jusqu'à Balbigny, parce que c'était l'accroche avec l'autoroute du Sud, avec Lyon, encore 60 kilomètres, c'est-à-dire presque un quart du trajet, qui ne sont pas véritablement étudiés ou financés.

Alors, pourquoi la Nièvre a été exemplaire dans cette affaire ? Parce que justement elle a accepté d'intervenir sur une compétence qui n'était pas la sienne, et de financer. Nous avons l'exemple contraire. Nous avons l'Allier. L'Allier qui a dit « Non pas du tout, c'est de la compétence d'Etat, nous ne mettrons rien ». Et en plus, l'Allier, où les élus se sont divisés entre eux ; c'est-à-dire ceux du Nord de l'Allier n'étaient pas écoutés ; ce qui comptait, c'était Vichy, et sa bretelle autoroutière. Et le Nord, c'était une région pauvre, donc cela ne les intéressait pas. Et donc, ils ont commis les erreurs grossières, pour ceux qui connaissent ce trajet, c'est que le pauvre Villeneuve-sur-Allier, qui a sa déviation qui est commencée, mais qui est en friche – ceux qui y passent peuvent voir que Villeneuve-sur-Allier est un pauvre village sinistré, dont les maisons sont toutes noires, certaines se sont écroulées, parce qu'évidemment des camions énormes passent là toute la journée –. Et puis vous avez le summum, l'entrée, ou la sortie, quand on vient de Moulins vers Nevers, Trévol, on sort d'une déviation autoroutière et pan, on retombe sur la route de 1900, et après on reprend. Voilà ce que nos collègues ont fait dans l'Allier, parce qu'ils ont été sur des questions de principe, en disant, pendant toute une époque, qu'ils ne participeraient pas à des opérations d'Etat, et

en plus ils se sont divisés entre eux, pour savoir ce qu'il fallait flécher dans leur département.

Nous avons fait le contraire. Nous y avons effectivement dépensé de l'argent. Mais enfin, c'est un intérêt capital d'être reliés vers le Sud comme on l'est vers le Nord, par une section autoroutière, on le voit bien, pour le désenclavement du département, sur le plan économique, touristique, etc.

Ce que nous faisons, effectivement, aujourd'hui, nous ne devrions pas le faire. Mais nous avons toutes les raisons de le faire, pour notre département. Et que soit terminée enfin, si les gens de l'Allier veulent bien se bouger, cette autoroute, au moins jusqu'à Moulins ; cela ne sera déjà pas mal.

M. le Président :

Très bien ! Je vous remercie pour ces interventions. Je passe la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je partage pleinement les propos tenus par Philippe Morel. Je pense qu'il sera quand même nécessaire de revoir, lors de la négociation, à mi-parcours du Contrat de Plan, si on ne peut pas obtenir quelques aménagements, parce qu'il est évident que cette opération est une nécessité absolue ; je n'oublie pas même que cela représente un engagement annuel de l'ordre de sept points de fiscalité des Nivernais chaque année. Donc, il faut effectivement savoir ce que l'on veut. Mais on voit aussi la contribution du contribuable nivernais.

M. le Président :

Très bien ! Merci. Je serais tenté de dire au Conseiller régional présent, Hicham Boujlilat « A bon entendeur, salut ».

Je sais que l'on peut compter sur son soutien, comme sur celui de Pascale Massicot, qui était là ce matin.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT DU PROJET « LE SENTIER DES CIMES » SUR LE SITE DU HAUT-FOLIN

Rapport de M. le Président :

Numéro 21.

Rapport de M. Herteloup

M. le Président : Le dernier point de l'ordre du jour concerne « Le sentier des Cimes », sur le site du Haut-Folin. Un sujet qui va nous permettre de prendre un peu de la hauteur.

M. Herteloup : Et de respirer en cette fin de session.

M. le Président : Nous avons un film, pour nous mettre dans l'ambiance ! On fait de la com ou on n'en fait pas !

(Projection d'un film)

M. le Président : Très bien, je redonne la parole à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Félicitation pour ce film, qui vous donne mieux que n'importe quelles lecture et explication, les détails de l'opération, et en tout cas, la motivation que cela suscite auprès des élus, mais aussi toutes les répercussions que cela peut avoir sur le plan touristique, et par effet rebond, sur le plan économique.

Sous la coordination du Parc naturel régional du Morvan, un partenariat a été installé entre les Départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et les communes concernées dont celles de Glux-en-Glenne et de Saint-Prix sur laquelle est situé le sommet du Haut-Folin.

Le partenariat installé a pour objet d'accompagner le porteur de projet pour créer les conditions favorables à sa réalisation. Il convient à ce stade de conduire un certain nombre d'études dans les domaines de l'aménagement de la zone, et des conditions financières afférentes. Un projet touristique propice à la solvabilité du projet de « Sentier des Cimes » et aux retombées économiques sur un territoire élargi (développement d'hébergements et de restauration) devra également être défini. Donc, vous voyez qu'il y a du travail à faire.

L'émergence de ce projet nécessite par ailleurs la mise en place d'une communication positive en direction des acteurs économiques et de la population, afin de construire une appropriation de l'intérêt d'un tel investissement.

Différents groupes de travail publics-privés sont en charge également de faciliter l'approche administrative et de concourir à

accompagner le montage économique de la société EAK, qui est donc la société qui a été retenue.

Afin de préparer l'implantation de ce projet, le Parc et ses collectivités partenaires ont décidé de porter ensemble, sous l'animation et la coordination du Parc, divers travaux permettant d'envisager la faisabilité financière et l'acceptation environnementale et sociale de cet équipement sur le site du Haut-Folin, et plus largement du Morvan des Sommets.

Il s'agit notamment de permettre :

. L'élaboration d'un projet de territoire en faveur de l'économie touristique permettant d'accompagner les communes et les entreprises de ce territoire dans leur développement et leurs aménagements ;

. La réalisation d'une pré-étude d'aménagement du site permettant d'identifier les conditions d'implantation, en lien avec l'Etat propriétaire des lieux, et d'accessibilité (toutes, stationnements, réseaux...).

. La préparation, en lien avec les services de l'Etat, des procédures administratives et réglementaires nécessaires à l'implantation d'un tel projet.

. La communication autour du projet pendant cette période de préparation vers les entreprises touristiques et la population pour assoir la décision de l'entreprise.

. Enfin, proposer des recommandations concrètes ou séquencées relatives aux rôles et mécanismes de coordination des acteurs publics dans le cadre d'un partenariat avec l'école urbaine de Sciences Po Paris, dans le cadre du Master stratégies territoriales et urbaines.

À ce titre, le Département est sollicité à hauteur de 20 000 € TTC, pour concourir aux objectifs partenariaux précités, sur un budget global de 66 000 € porté par le Parc naturel régional, joint en annexe 1, et selon le projet de convention jointe en annexe 2. Le Parc naturel régional n'est pas assujéti à la règle des 80 %, car il ne perçoit pas de recettes propres.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention entre le Département de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver d'éventuelles évolutions de la convention de partenariat.

Les crédits sont inscrits au budget du Département dans la politique touristique.

M. le Président :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Bouchard, je vous en prie.

M^{me} Bouchard :

Est-ce que les deux projets, c'est-à-dire l'aménagement du sentier de randonnée et la tour, sont indissolublement liés ? Ou est-ce que l'on peut faire l'un sans faire l'autre ?

M. le Président :

En fait, le projet a changé d'intitulé, et s'appelle « Le Sentier des Cimes », car il y a un parcours depuis la base jusqu'au sommet, avec une accessibilité complète, avec une pente qui permet d'accueillir les personnes handicapées. Ce n'est pas simplement accéder à une tour, c'est un peu l'expérience de circuler à travers la forêt à différents niveaux, de manière à atteindre le sommet des arbres et à les dépasser pour avoir une vue à 360 degrés ; ce dont on pourrait s'attendre lorsque l'on est au sommet d'une montagne. Mais le Haut-Folin, pour ceux qui le connaissent, c'est un peu un faux plat. Pour faire la même chose à partir du sol, il aurait fallu couper à peu près 150 hectares de résineux. Ce n'était pas acceptable en soi. C'était une manière de donner envie à la fois aux Nivernais, mais aussi aux Bourguignons de venir au sommet de leur montagne qui est le Morvan. Le « Sentier des Cimes », c'est le parcours sur le cheminement en bois que vous avez vu, et qui permet d'accéder...

Cela, c'est un élément supplémentaire d'une stratégie globale de mise en valeur du Haut-Folin. Elle a commencé il y a sept ou huit ans, à travers les aménagements de sentiers de randonnée, de balisages, d'aménagements de parkings, etc. C'est en mettant en place ces actions, en réfléchissant à la manière de les mettre en œuvre, que l'on s'est dit : « c'est un sommet, certes, mais c'est un sommet qui n'apparaît pas comme tel ». D'où l'idée d'avoir une tour.

Un premier projet avait été envisagé au niveau du Parc ; trois esquisses d'architecte avaient été élaborées. Et puis, il se trouve qu'en allant chercher un prix dans le cadre de l'écotourisme, sur l'action que portait le Parc dans le cadre du « Morvan pour tous » qu'animait Fabien dans le cadre de sa délégation au Parc, le Directeur du Parc a rencontré le chef d'entreprise d'EAK qui fait ces installations et qui venait chercher un prix équivalent. C'est là que la liaison s'est faite, en se disant qu'il y a sûrement quelque chose à faire. On avait renoncé à faire quelque chose propre au Parc, d'ailleurs qui n'était pas du tout de même nature et de même envergure, puisqu'il y avait quand même un projet qui était à 700 000 € ou 800 000 €, et on n'avait pas encore réfléchi à la question du fonctionnement et de l'exploitation. Et là, on a quelqu'un qui fait un investissement, qui apporterait 4 à 5 M€ d'investissement ; la tour elle-même demandant à ce que les collectivités prennent en charge les infrastructures. On s'était dit que si c'est 4 à 5 M€, l'accompagnement public ne peut pas dépasser 1 M€. C'est un rapport qui paraissait assez raisonnable, et les études que nous sommes en train de faire aujourd'hui laissent penser que l'on sera dans une fourchette entre 800 000 € et 1 M€. C'est principalement deux choses : l'assainissement, et les

stationnements. Les stationnements seront intégrés dans les sous-bois. La Région a donné son accord de principe pour une participation financière sur les travaux d'infrastructures. Sur les fonds européens, il y aura possibilité également de trouver des financements. On est à quelques mètres du département de la Nièvre, mais on est en Saône-et-Loire quand même, mais l'essentiel des accès reviennent sur Arleuf et Glux en Glenne, donc plutôt sur le département de la Nièvre.

Si vous en étiez d'accord, on en reparlera, mais l'idée de principe, c'est que les deux Départements interviendraient à parité, ce qui nous amènerait à quelque chose, au niveau de chacun des départements, à 150 000 à 200 000 maximum. Voilà l'ordre de grandeur de ce que serait notre contribution dans la réalisation.

Je voudrais ajouter que ce travail-là nous a permis en fait de penser le projet un peu plus large, et de voir comment les entreprises du territoire qui développent une activité dans le domaine du tourisme pourraient essayer de faire des aménagements et des rénovations qui permettent de tirer le meilleur parti d'un accroissement de fréquentation touristique. Il y a un projet de développement tout autour, qui aujourd'hui s'appuie sur le travail des deux Pays, du Nivernais-Morvan, et de l'Autunois-Morvan, et qui, pour mettre en œuvre ces actions nouvelles, pourrait s'appuyer à la fois sur les programmes territoriaux des Pays et sur le programme Leader qui est porté par le Parc. On est dans un *timing* qui est plutôt intéressant, pour maximiser les retombées économiques. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M^{me} Bouchard : Oui. Et j'en ai une autre : la tour, en fait, serait exploitée par un privé ?

M. le Président : Oui.

M^{me} Bouchard : Donc, l'accès aux cimes serait gratuit ? La tour serait payante ?

M. le Président : À partir du début du sentier en bois, tout cela est payant, et c'est un tarif moyen qui est de l'ordre de 7 à 8 €.

M^{me} Bouchard : Donc, le Département intervient pour les infrastructures, de routes, de parkings, et c'est le privé qui bénéficie des retombées financières ?

M. le Président : Il y a un certain nombre de charges qui sont externalisées, par l'entreprise. Ce sont celles d'infrastructures, je le disais, et principalement. Les accès routiers ne sont pas mauvais. Il y a un ou

deux endroits où il faut aménager un peu les lieux. On y trouve l'assainissement, l'électricité, l'eau, les télécoms. Il y a une antenne de radiodiffusion qui est là, et puis il y avait une installation militaire qui était là il y a quelques années. Nous avons cet investissement sur les infrastructures. L'entreprise prend en charge l'investissement propre à ce qui relève du sentier et de la tour.

Et quant à cette tour, et c'est là que nous accompagnons les opérateurs touristiques, il nous appartient aussi d'optimiser ou de maximiser les retombées de cette tour sur le territoire, c'est-à-dire d'optimiser les externalités que génère ce type d'équipements. J'y ajoute le fait qu'il y aura quand même un peu d'impôts, qui seront perçus par les collectivités : CFE, CVAE, et taxe foncière. Mais l'enjeu est plutôt les retombées économiques sur le territoire, sur l'attractivité et sur l'image. Le parti pris a été plutôt un parti pris de modernité, et vous voyez ce qu'il en est, et ce n'est pas mal non plus. Cela montre que l'on a un territoire qui est en phase avec son temps.

M^{me} Bouchard :

Dans ce cas-là, est-ce que l'on peut obtenir par exemple un droit d'accès gratuit pour les Nivernais, ou au moins les gens des communes environnantes ?

M. le Président :

Non, je pense que non. Je pense que l'on ne rentrera pas là-dedans, parce qu'il faudrait rentrer dans d'autres discussions...

Très bien. Je mets donc aux voix pour cette participation à l'ingénierie, allons-nous dire, de départ.

Le rapport est adopté. 1 abstention.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

Nous allons poursuivre avec les motions. Souhaitez-vous une suspension de séance. Il n'y a pas de demande de la part du groupe « Vivre la Nièvre ». Y a-t-il une demande de suspension de la part des autres groupes ? Non plus. Très bien !

**Motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre », élus socialistes, républicains
et apparentés
à laquelle s'associe le groupe « La Nièvre pour tous »**

Objet : Economie : emplois menacés

M. le Président : Nous avons une première motion qui va être présentée par Jocelyne Guérin.

M^{me} Guérin : Cette motion se lit ainsi :

« Deux entreprises nivernaises : Silen & Co à Nevers et Environnement Technologie Nièvre à Prémery subissent les tourments d'une fermeture annoncés. 113 emplois menacés. Nouveau coup dur pour notre territoire, impacté par la crise économique.

Aujourd'hui plus que jamais, il y a urgence économique à la mise en œuvre de solutions concrètes et rapides à toutes ces problématiques.

Pour répondre à toutes les difficultés que rencontrent les chefs d'entreprise, et les accompagner face à une situation d'urgence, un « Pacte de consolidation et de refinancement des entreprises » doit être étudié.

Les Conseillers départementaux socialistes républicains et apparentés apportent leur total soutien aux salariés et à leurs familles et demandent :

- au ministre de l'Économie et de l'Industrie la mise en place d'une vraie politique nationale en faveur de l'innovation industrielle dans les territoires ruraux ;
- aux chefs d'entreprise, en amont de toute restructuration ou fermeture, de prendre contact avec le Président du Conseil départemental, les élus départementaux, afin d'examiner la situation avec eux et d'envisager les solutions possibles ;
- à la région Bourgogne – Franche-Comté de se saisir immédiatement du dossier par une présence forte sur notre territoire à la hauteur de ses besoins, tant en termes d'innovation que de soutien aux entreprises ».

M. le Président : Très bien ! Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des oppositions à cette motion ? Monsieur Morel.

M. Morel : Nous ferons la même remarque que ce matin. Ne soyons pas suiveurs. Nous pouvons la présenter ensemble.

M. le Président : À ce moment-là, considérons que la motion est présentée par votre groupe également, Monsieur Morel ?
Très bien !

La motion est adoptée à l'unanimité.

**Motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre », élus socialistes, républicains et apparentés
à laquelle s'associe le groupe « La Nièvre pour tous »**

Objet : Projet de ligne à grande vitesse : Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL)

M. le Président : Le rapport suivant concerne la ligne POCL.

M. Herteloup : La motion se lit ainsi :

«L'opportunité de ce projet est conforté et jugé essentiel en tant que solution à long terme prévue à l'horizon 2030 à la saturation de la LGV Paris – Lyon existante, mais aussi en tant que projet visant à desservir les territoires de ce grand Centre de la France.

La concertation sur le tracé a été relancée suite à la nomination d'un nouveau préfet coordinateur le 28 avril 2016, par le secrétaire d'État aux Transports. Les membres de l'association TGV Grand Centre Auvergne se sont positionnés en soutenant le scénario « Ouest » qui leur paraît le plus avantageux.

Nous sommes à un moment décisif du processus décisionnel. Les élus nivernais défendent le tracé « Médian » plus intéressant d'un point de vue environnemental, financier et économique et font ainsi un choix favorable à la Nièvre sans pénaliser les autres régions.

Si l'objectif du projet est de parvenir à équilibrer de son exploitation et à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, le scénario « Médian », soutenu par la grande majorité des acteurs politiques, des acteurs économiques et des particuliers de la Loire, ainsi que par de très nombreuses collectivités de Bourgogne et d'Auvergne, répond à ces deux conditions.

Pour les Conseillers départementaux nivernais le choix du tracé « Médian » est le seul à répondre au double objectif du projet LGV POCL et, en ce sens, à même de confirmer l'engagement de l'Etat :

- plus court de 45km par rapport au tracé « Ouest »,
- un gain de temps par rapport au tracé « Ouest »,

- représente un coût d'exploitation moindre avec un potentiel d'autofinancement supérieur de plus d'1 milliard d'euros par rapport au tracé « Ouest », ce qui diminuerait d'autant le besoin de financement public,

- affiche les plus fortes prévisions de fréquentation en plaçant Lyon à 1 h 45 de Paris (contre 1h55 dans le pour le tracé « Ouest ») et Clermont-Ferrand à 2h de Paris (contre 2h15 pour le tracé « Ouest»). Ce qui assure à terme un équilibre d'exploitation de la ligne,

- prend mieux en compte les enjeux environnementaux : le tracé médian évite les zones urbanisées et les zones d'activités d'Orléans et de Bourges et la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d'Europe. Il répond ainsi à la dimension législative européenne en matière de protection des zones sensibles, contrairement au scénario « Ouest » qui fait peser un risque environnemental et juridique sur l'ensemble du projet.

Les élus du conseil départemental de la Nièvre :

- rappellent à l'Etat, qu'aujourd'hui pour la Nièvre, le véritable enjeu ferroviaire, c'est la modernisation des liaisons existantes. Une diminution des dessertes ferroviaires consécutives au projet LGV ne serait pas acceptable. Nous veillerons à ce que les choix opérés ne se fassent pas au détriment de la Nièvre,

- soutiennent le projet LGV POCL et se prononcent une fois de plus en faveur du tracé « Médian » qui concourt au désenclavement, à l'aménagement et au renforcement de l'attractivité du territoire nivernais ».

M. le Président :

Peut-être les autres groupes souhaitent-ils être associés à la présentation de cette motion ? Je vous sou mets l'idée. Pas spécialement. Vous, si, Monsieur Morel ?

M. Morel :

Oui.

M. le Président :

Oui.

Peut-être là, sans entrer dans le détail, Alain, simplement dire que c'est une motion de soutien qui accompagne d'autres motions de soutien de même nature, et qui vise, pour nous, à insister sur l'intérêt que représente le tracé médian tant pour la Nièvre que sur l'ensemble de ses apports sur le plan économique, social, etc. pour le pays.

Je ne suis pas sûr qu'il faille aller beaucoup plus loin, Alain. On a dit l'essentiel ?

M. Herteloup -

L'essentiel est dit. Maintenant, c'est une proposition qui n'engage que moi. J'ai eu l'occasion de discuter avec quelques collègues, tout à fait hors département, qui ont été autrefois confrontés à cette situation. De nombreuses communes dans la Nièvre, et puis nos institutions, sont adhérentes de l'association TGV POCL. Il se trouve que nous sommes dans cette association extrêmement minoritaires. À chaque fois que je m'y rends, je suis quasiment tout seul. Exceptionnellement, mon collègue Michel Monet, maire de Garchizy, qui siège au nom de l'Agglomération, s'y rend, mais c'est vraiment très exceptionnel. Nous sommes donc au mieux deux, au pire un ; ou bien personne, comme demain, car je ne peux pas y aller.

La question qui se pose est bien celle de notre adhésion et de ce que nous représentons au sein de cette association. Je me demande si nous ne devrions pas réfléchir à éventuellement sortir de cette association et à en recréer une sur le plan local, de façon à mobiliser tout l'axe ligérien et toutes les autres communes qui seraient impactées et qui pourraient bénéficier de la ligne TGV à l'avenir, de façon à peser davantage dans le débat présent, sachant qu'actuellement, au sein de l'association telle qu'elle existe, l'association TGV POCL, nous avons très peu de poids. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Je me suis abstenu une fois, et j'ai dit non une deuxième fois, mais c'est une voix, et eux sont 40 ou 50. N'aurions-nous pas intérêt à créer une association, pour faire un contre-pouvoir un peu plus costaud que ce que nous représentons actuellement ? Et recréer une association pour défendre le tracé médian, dans laquelle nous pourrions mobiliser certainement des gens du département de la Nièvre, mais éventuellement des départements limitrophes. Je ne suis pas certain que, par exemple, des certains maires de communes qui sont limitrophes de la Nièvre sur l'axe ligérien, mais côté Cher, dans la région Centre, ne nous rejoindraient pas, puisqu'elles seraient éventuellement intéressées par la ligne TGV.

M. le Président :

Il faut que l'on revoie le rapport de force que l'on a créé...

M. Herteloup :

On mettrait une belle pierre dans le jardin de M. Pointereau et de sa « bande ».

M. le Président :

On avait quand même la région Rhône-Alpes, la région Auvergne, la région Bourgogne, le département de la Loire, un certain nombre de collectivités, qui étaient avec nous. Nous étions même, à un moment donné, peut-être majoritaires, peut-être, sur ce tracé médian, mais c'est vrai que les tenants du tracé Ouest continuent à maintenir la pression. La réorganisation liée aux nouvelles élections et à la redéfinition des périmètres territoriaux a un peu

bousculé tout cela. Il faut donc que nous réfléchissions à nouveau à la manière dont ...

M. Herteloup : ...on pourrait peser davantage.

M. le Président : ... on reconstruit un *lobbying* efficace pour le tracé médian.

M. Herteloup : Sachant que, pour l'instant, l'étude RFF serait plutôt favorable au tracé médian.

Maintenant, pour vous donner une idée de l'impact de cette association TGV POCL, ce sont eux qui ont commandité une contreexpertise sur l'étude de RFF ; donc, bien entendu, qui est devenue à charge contre le projet RFF, c'était évident. Ils ont du poids, et nous, à côté de cela, nous ne représentons pas grand-chose.

M. le Président : Très bien ! Merci. Y a-t-il des oppositions sur cette motion ? Des abstentions ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

**Motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre », élus socialistes, républicains
et apparentés
à laquelle s'associe le groupe « La Nièvre s'engage »
et le groupe « La Nièvre pour tous »**

Objet : Les zones agricoles défavorisées

M. le Président : Nous avons également une motion sur les zones agricoles défavorisées.

Le groupe « La Nièvre s'engage » s'associe à cette motion.

Monsieur Morel aussi ? Votre groupe s'associe à cette motion sur les zones agricoles défavorisées ? D'accord. Je passe la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier : La motion se lit ainsi :

« La Commission européenne souhaite faire évoluer les critères de définition des zones défavorisées qui permettent à certains agriculteurs situés sur les communes concernées de bénéficier

d'aides afférentes (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), pour une harmonisation européenne.

La France doit redéfinir la carte des zones défavorisées simples pour début 2017 et la transmettre à Bruxelles pour une adoption en 2018.

Les critères actuels sont d'ordre économique et social. Alors que les critères envisagés portent sur les conditions climatiques et les qualités du sol : basses températures, sécheresse, excès d'eau, sols mal drainés, texture et pierrosité du sol, profondeurs d'enracinement, propriétés chimiques, pente...

A ce stade des échanges, la cartographie du ministère de l'agriculture fait apparaître que plus de 60 % des prairies jusque-là considérées en zones défavorisées ne le seraient plus en 2018.

Les conséquences sur le territoire nivernais seraient la réduction du nombre de communes situées en zones défavorisées. Pour les agriculteurs nivernais dont la commune serait exclue du zonage, ne plus obtenir un certain nombre d'aides, et notamment celle de l'indemnité compensatoire liée au handicap naturel des prairies, soutien important pour nombreux systèmes d'exploitation d'où une perte d'environ 10.000 € par exploitation et par an.

Les Conseillers départementaux de la Nièvre soutiennent la profession agricole et demandent au Ministre de l'agriculture la redéfinition des critères qui permettent à davantage de territoires Nivernais d'intégrer la nouvelle cartographie des zones défavorisées simples. »

C'est un dossier récurrent. Nous en avons déjà parlé il y a déjà deux ou trois ans. Je me souviens aussi être allé au ministère de l'Agriculture rencontrer les collaborateurs de Stéphane Le Foll pour partager un moment de rencontre et mettre en évidence les difficultés que rencontreraient la plupart des exploitations agricoles nivernaises, notamment en polyculture élevage avec les critères aujourd'hui pédoclimatiques qui sont en train de se dessiner, et qui excluraient près de 60 % des exploitations nivernaises. Le plus gros manque à gagner va être, si tel était le cas, au niveau, de l'indemnité compensatrice de handicap naturel, qui est aujourd'hui indispensable pour la survie d'un certain nombre d'exploitations. En tous les cas, la fragilité économique serait forcément renforcée, si cette exclusion, telle qu'elle se dessine aujourd'hui, était maintenue.

Nous avons délibéré – ce n'est pas un *scoop* –, mais il faut absolument remettre l'ouvrage sur l'enclume pour faire en sorte qu'il y ait une évolution par rapport à ce qui est en train de se

dessiner aujourd'hui, qui serait une catastrophe pour l'agriculture nivernaise. Et je pèse mes mots.

M. le Président : Une opposition ?

M^{me} Chêne : C'est pour une traduction. Je vais faire ma « Bernadette Larivé ».

M. le Président : Mais c'est très bien !

M^{me} Chêne : Que veut dire « eutrophisation, seuil de 18 mg... »

M. Barbier : Ce n'est pas sur celle-là ! Alors, ne faites pas votre « Bernadette » jusqu'au bout ! Suivez la bonne motion.

(Sourires)

M. le Président : C'était parfait ! Parfait jeu de rôles !
Je donne la parole à M. Gauthier.)

M. Gauthier : Juste pour indiquer que le dispositif ICHN ne s'applique qu'à des prairies. Il faut remplacer le mot « terres » par « prairies ».

Je rejoins M. Barbier, concernant la viabilité des exploitations agricoles. Il faut savoir qu'à l'origine, l'ICHN était sur nos surfaces de prairies couplé bien souvent avec ce que l'on appelle la prime à l'herbe. Depuis 2015, il y a un regroupement entre la prime à l'herbe et les subventions ICHN, et aujourd'hui, toutes ces exploitations herbagères, que l'on souhaite aussi conserver, vont être en difficulté si elles perdent des aides qui vont entre 8 000 à 10 000 €, et la somme de 10 000 € est assez justifiée. Voilà ce que je voulais ajouter.

Voilà ce que je voulais ajouter.

M. le Président : Très bien ! Je vous remercie.
Sous cette réserve de mot, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion présentée par le groupe Vivre la Nièvre, élus socialistes, républicains

et apparentés
à laquelle s'associe le groupe « La Nièvre pour tous »

Objet : Projet d'extension des zones agricoles vulnérables

M. le Président : Nous allons passer aux zones vulnérables. Je passe la parole à M^{me} Delaporte.

M^{me} Delaporte : La motion se lit ainsi :

« La directive européenne 91/666/CEE, dite "Directive nitrates" a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires "zones vulnérables" où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution "programme d'actions". Ces territoires et ce programme d'actions font normalement l'objet de révision tous les 4 ans.

La cartographie des zones vulnérables avait été révisée en 2012, sur la base des résultats de concentrations des eaux souterraines et superficielles observées en 2010-2011.

Le 13 juin 2013, la France a été condamnée par la Cour européenne de justice pour insuffisance de désignation des zones vulnérables sur la base de l'ancienne cartographie 2007.

Suite à cette condamnation, une nouvelle carte de révision des zones vulnérables a été proposée par la France. Celle-ci se base sur de nouveaux critères :

- l'eutrophisation : utilisation d'un seuil unique de 18 mg/litre en percentile 90 sur l'ensemble du cours d'eau, que ce soit pour l'eutrophisation marine ou continentale,
- le classement des communes : toutes les communes situées sur la masse d'eau font l'objet du classement en ZV, même si la commune est concernée par moins de 30% de sa surface,
- la concentration dans les nappes souterraines : les points en dépassement de plus de 40 mg/l en percentile 90. Le découpage de la zone classée autour de ce point est fait sur la base de critères hydrologiques et pas forcément sur toute la masse d'eau.

Ce nouveau classement propose d'intégrer 80 communes nivernaises (148 communes étant classées en ZV en 2013).

Considérant l'incohérence technique des nouveaux critères, notamment en matière d'eutrophisation : le seuil de 18 mg/l en percentile 90 a été fixé de façon empirique, à partir de données spécifiques du bassin Seine Normandie. Aucune étude ne vient corroborer ce seuil dans la Nièvre ou les autres bassins. Ce seuil a été extrapolé aux autres bassins sans base scientifique sérieuse et en

contradiction avec les précédentes instructions sur la révision des ZV.

Le choix arbitraire d'un seuil, en percentile 90 et non en moyenne entraîne le classement de nombreuses communes de la Nièvre, alors que les concentrations moyennes en nitrate sont inférieures à 15.5 mg/l sur l'ensemble des secteurs hydrographiques de notre département.

Considérant l'insuffisance et l'inadaptation des analyses ou d'observations, qui ne permettent ni de déterminer l'origine de la pollution, ni de valider les mesures à prendre pour l'éviter.

Considérant l'impact économique désastreux pour les exploitants : nos éleveurs et exploitants agricoles auront à réaliser des investissements très importants (estimés à un montant moyen de 35 000 euros par les Chambres d'agriculture), sans aucune plus-value, ni environnementale ni agronomique, ni en termes d'organisation du travail ou de bien-être animal.

Considérant les retombées catastrophiques pour notre territoire : cette directive sur l'environnement peut entraîner la disparition des éleveurs sur un territoire à forte valeur naturelle, ce qui aura un impact sur l'environnement lui-même. Leur disparition signifierait en effet la disparition des prairies dont les fonctions sont multiples : éléments paysagers, abris de la faune et de la flore, habitats pour le petit gibier, zones tampons en cas de crue... Socialement, cette directive aurait également, sur un territoire dont le milieu rural est très dépendant de l'agriculture, avec 7 emplois pour une exploitation en moyenne, un impact social difficilement mesurable à ce jour, entraînant pertes d'emploi, fermetures des commerces, suppression des services de proximité. »

Les Conseillers départementaux de la Nièvre demandent à l'Etat l'abandon du projet d'extension des zones vulnérables par les nitrates d'origine agricole des 80 communes nivernaises supplémentaires ».

Il s'agit pour cette motion de demander à l'Etat l'extension du projet de zones vulnérables par les nitrates d'origine agricole de 80 communes nivernaises supplémentaires.

La Directive européenne « Nitrates » a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, et de définir des territoires « Zones vulnérables ». On pourrait s'en réjouir, sauf que la révision de ces zones a intégré 80 communes supplémentaires, alors même que l'on n'est pas tout à fait sûr de la cohérence des critères, puisque concernant ce fameux seuil d'eutrophisation (la concentration en nitrates fait que des espèces se développent de façon anarchique, tuant la biodiversité locale), ces données ont été extrapolées depuis les données de Seine-Normandie, alors que rien ne vient corroborer les éléments en question sur les autres bassins.

Par ailleurs, les analyses ne permettent pas de déterminer si la pollution est bien d'origine agricole. Enfin, cela a un impact dramatique sur les exploitants agricoles, qui vont devoir réaliser des investissements très importants, que la Chambre d'Agriculture estime à 35 000 €. Cela pourrait même faire disparaître certaines exploitations agricoles. Nous demandons donc à l'Etat l'abandon de ce projet d'extension de zones vulnérables à ces 80 communes.

M. le Président : Très bien ! Je passe la parole à Daniel Barbier.

M. Barbier : L'agriculture, en premier chef, mais les collectivités peuvent être aussi concernées, notamment au travers des épandages des boues des stations d'épuration. En effet, les périodes d'épandage vont être réduites, les stockages vont être augmentés. Cela veut dire aussi qu'il peut y avoir une incidence pour nos communes, ou pour les communautés de communes, selon que la compétence revient à l'une ou à l'autre selon la technique d'assainissement.

M. le Président : Très bien ! Y a-t-il des oppositions ?

M. Morel : Nous nous associons à la motion.

M. le Président : Très bien ! Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

La motion est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président : Nous en avons terminé pour cette session.

(La séance est levée à 17 heures 42.)

-

